



universität
wien

DIPLOMARBEIT

Titel der Diplomarbeit

Les attitudes des Français face à la terminologie officielle de l'internet

Étude d'un écart possible entre la production et l'acceptation des termes

Verfasserin

Daniela Ploss, Bakk.phil.

angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag.phil.)

Wien, 2012

Studienkennzahl lt. Studienblatt:

A 236 346

Studienrichtung lt. Studienblatt:

Diplomstudium Romanistik Französisch

Betreuerin:

Univ.-Prof. Mag. Dr. Rosita Schjerve-Rindler

Remerciements

À mes parents qui m'ont permis de faire ces études, à Lambert Neumayr pour son soutien, à Christophe Adjassoho pour son conseil linguistique et à Mme Univ.-Prof. Mag. Dr. Rosita Schjerve-Rindler pour son expertise, toute ma reconnaissance.

Danksagung

Besonderer Dank gilt meinen Eltern, die mir dieses Studium ermöglicht haben, Lambert Neumayr für seine Unterstützung, Christophe Adjassoho für seinen linguistischen Rat und Frau Univ.-Prof. Mag. Dr. Rosita Schjerve-Rindler für ihre fachkundige Betreuung.

Table des matières

Introduction.....	9
1 Intérêt.....	11
1.1 État actuel de la recherche.....	11
1.2 Méthode.....	12
2 Les attitudes	13
2.1 Qu'est-ce que c'est qu'une attitude ?.....	13
2.2 La structure des attitudes: Le modèle tripartite de Rosenberg et Hovland(1960).....	15
2.3 Les fonctions des attitudes.....	17
2.3.1 Les quatre fonctions essentielles remplies par les attitudes de Katz (1967).....	18
2.3.2 La dimension intégrative et la dimension instrumentale des attitudes linguistiques selon Baker (1992).....	21
2.4 L'étude des attitudes - comment mesurer les attitudes ?.....	22
2.5 Attitude et comportement.....	23
3 La francisation du vocabulaire de l'informatique.....	25
3.1 Les dessous de la francisation.....	25
3.1.1 Quels sont les termes à remplacer ?.....	25
3.1.2 De l'anglomanie à l'anglophobie – Changement d'attitude envers les anglicismes.....	26
3.1.3 Le français est-il vraiment «menacé» par les anglicismes ?.....	27
3.2 La défense de la langue – Une affaire de l'État.....	28
3.2.1 Le travail terminologique comme intervention sur la langue au cours d'une politique linguistique	28
3.2.2 Purisme de la politique linguistique française au cours du temps – de la défense à l'enrichissement de la langue française.....	31
3.3 Des expressions françaises pour remplacer les anglicismes - La création d'une terminologie officielle.....	33
3.3.1. Les commissions ministérielles de terminologie (les CMT).....	33
3.3.2 La production de la terminologie officielle	34
3.3.3. La publication et la diffusion de la terminologie officielle.....	35
3.3.4 L'implantation et l'acceptation des termes officiels.....	36
3.3.4.1 De l'acceptation passive à l'acceptation active (Helfrich 1993).....	37
3.3.4.2 Les facteurs favorisant l'acceptation des néologismes (Molitor 2005).....	38
4 Approche de l'implantation et de l'acceptation réelle de la terminologie officielle de l'internet au moyen d'une comparaison des études effectués.....	43
4.1 L'implantation des termes dans les corpus écrit et sonore.....	43
4.2 La connaissance et l'usage de la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet.....	45
4.3 La connaissance des listes terminologiques.....	46
4.4 Les attitudes des personnes interrogées face à la terminologie officielle et au travail terminologique des CMT.....	47
4.4.1 Quels sont les points majeurs de critiques des termes officiels ?.....	47
4.4.2 Est-il nécessaire de franciser la terminologie de l'informatique et de l'internet ?	48
4.4.3 A-t-on besoin d'une politique linguistique ?.....	49

4.4.4 Les raisons pour un usage continu de l'anglais.....	50
4.2 La conclusion de la comparaison des études.....	50
5 Étude d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet.....	55
5.1 Les questions sur lesquelles se fonde la recherche	55
5.2 Les hypothèses.....	55
5.3 Le questionnaire en ligne.....	58
5.3.1 La structure du questionnaire en ligne.....	59
5.3.2 L'échantillon des termes officiels.....	60
6 Les résultats du questionnaire	62
6.1 Les informations sur les interrogés.....	62
6.2 L'évaluation de l'échantillon de termes officiels.....	64
6.3 L'analyse des hypothèses.....	69
7 Conclusion	85
8 Indication des sources.....	93
9 Annexes.....	100
9.1 Le choix de l'échantillon de termes officiels.....	100
9.2 Liste des forums dans lesquels le questionnaire était proposés.....	102
9.3 Le questionnaire	103
9.4 Les résultats du questionnaire	110
9.5 Executive Summary.....	116
9.6 Curriculum Vitae.....	118

Liste des figures

Fig.1: Le modèle tricomponentiel de Rosenberg et Hovland (1960)	p.16
Fig.2 : Sexe des interrogés	p.63
Fig.3 : Âge des interrogés	p.63
Fig. 4 : Les professions des spécialistes	p.64
Fig.5 : Connaissance de l'échantillon de termes officiels	p.65
Fig.6 : L'usage de l'échantillon de termes officiels	p.65
Fig.7 : Usage général des termes	p.67
Fig.8 : Les raisons pour l'usage de l'anglais – l'échantillon de termes officiels	p.68
Fig. 9: Usage général des termes selon public-cibles	p.70
Fig.10 : L'usage de l'anglais pour des raisons professionnelles	p.75
Fig.11 : La conviction de la supériorité de l'anglais comme langue de l'informatique	p.81
Fig.12 : Protection de la langue française	p.83

Introduction

«*La terminologie officielle, est-elle réellement employée par les locuteurs Français ?*» - Telle était la question au début du présent travail. En France, de nombreuses commissions ministérielles, certaines existant même depuis une quarantaine d'années, ont été mises sur pied pour créer une terminologie proprement française dans maints domaines. Les termes qui sont à remplacer sont avant tout des termes anglais qui s'infiltrèrent, souvent livrés avec les inventions anglo-américaines, en nombre croissant dans la langue française. Par conséquent les pouvoirs publics entament depuis plusieurs décennies des grands efforts de franciser le vocabulaire afin de suppléer les termes anglais mal vus. Pendant que ce processus de la création d'une terminologie officielle semble capter toute l'attention, son adoption réelle par les locuteurs français, leurs réactions et attitudes par rapport à ces termes, constituent un domaine de recherche tout à fait négligé. Il n'existe que peu d'études qui traitent du sujet de l'implantation et de l'acceptation réelle des termes officiels, ce qui est frappant. Car cela ne constitue-t-il pas l'objectif premier de cette intervention de la politique linguistique? À quoi sert la création d'une terminologie officielle si elle n'arrive pas à s'imposer face aux termes concurrents et si elle n'est pas employée par les locuteurs ?

Étant donné que les commissions agissant dans une multitude de domaines ont créé jusqu'aujourd'hui des milliers de termes, il fut nécessaire de choisir un domaine pour la présente étude. Ce choix s'est porté sur l'informatique, un des domaines les plus touchés par l'influence anglo-américaine. L'ordinateur et l'internet ont envahi la vie quotidienne, professionnelle et personnelle, et « *ont transformé les sociétés et les langues dans le monde entier* » (Bagola 2004, p.101). Ce phénomène fut accompagné d'une intensification du contact avec l'anglais, langue principale de la nouvelle technologie. Au cours des recherches sur l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet, il a été constaté une certaine réticence vis à vis des termes officiels, ce qui a conduit à la reformulation de la question initiale : « *Dans quelle mesure existe-t-il un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle et quelles en sont les causes?* » La recherche des raisons qui soutendent l'acceptation ou non des termes officiels est d'une importance beaucoup plus grande que la question d'un simple usage. Il s'agit donc là de s'attaquer au problème à la base, d'étudier ses racines et de mieux comprendre certaines préférences et choix linguistiques des locuteurs.

Le premier chapitre du présent travail montrera l'intérêt, l'état actuel de recherche et la méthode utilisée. Le deuxième chapitre s'intéressera aux attitudes linguistiques, vu qu'elles sont un facteur clé dans le processus de l'acceptation ou non de la terminologie officielle. Ensuite seront élucidés, dans le troisième chapitre, les dessous de la francisation du vocabulaire de l'informatique, le rôle de la politique linguistique aussi bien que les différentes étapes dans la démarche néologique, de la création à l'acceptation des termes officiels. Y seront également présentés quelques facteurs et critères importants dans le processus précité. Le quatrième chapitre s'occupera d'une comparaison des études faites sur l'implantation et l'acceptation des termes officiels de l'internet afin de livrer des idées plus concrètes sur le vrai usage auprès des locuteurs. Le cinquième chapitre quant à lui, présentera des questions et des hypothèses issues de notre étude personnelle relative à un écart possible entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet. Les résultats issus de cette étude seront présentés et analysés dans le sixième chapitre.

1 Intérêt

D'une comparaison des études faites sur l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet, il résulte que les termes officiels ne connaissent en général qu'un succès mitigé auprès des locuteurs français. Deux auteurs (Helfrich 1993, p.292 ; Molitor 2004, p.509) constatent ainsi des écarts frappants entre la production et la diffusion d'une part, et la production et l'acceptation d'autre part des néologismes français en général (Helfrich) et de la terminologie officielle de l'internet en particulier (Molitor). Le présent travail a pour objectif d'étudier dans quelle mesure il existe un écart possible entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet et les raisons y afférentes. Un accent particulier sera mis sur les attitudes linguistiques des locuteurs, des attitudes qui constituent un facteur clé dans le processus de l'acceptation.

Considérant que même aujourd'hui des commissions officielles continuent de créer et de publier sans arrêt des listes comportant les termes officiellement recommandés, il est très important de ne pas mettre l'accent que sur le processus de la production, mais aussi et surtout sur l'acceptation des termes officiels. Car à quoi sert la création d'une multitude de termes si les mesures prises n'ont aucune influence sur les usages terminologiques réels?

1.1 *État actuel de la recherche*

Il n'existe en fait pas beaucoup d'études qui portent sur l'acceptation des termes officiels. C'est certainement dû au fait, que cette analyse est plutôt difficile à réaliser : « *Aussi bien la masse des termes à examiner, la délimitation pertinente des corpus (...), la complexité des cheminements à reconstituer, les critères à employer rendent l'analyse peu aisée* » (Depecker 2001, p.471). Dans le domaine de l'informatique et de l'internet on compte jusqu'ici cinq études qui ont traité de l'implantation et de l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet (Le Guilly-Wallis 1991, Gouadec 1993, Depecker 1994, Molitor 2004 et Molitor 2005). Lorsqu'on considère que le travail terminologique a commencé depuis une quarantaine d'années, il ne s'agit pas forcément d'un grand nombre d'études. De plus, il faut bien noter que deux des cinq études effectuées jusqu'à présent l'aient été par une non-Française, une germanophone (Molitor), et qu'une seule a

été initiée du côté officiel (français). C'est la preuve d'une forte négligence de ce sujet, avant tout de la part des initiateurs du travail terminologique. Puisque ces études figurent comme les seuls indicateurs de l'acceptation réelle des termes officiels, les résultats les plus importants seront présentés au cours du présent travail. Pour ce qui est de l'écart constaté entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle, aucune étude n'a vraiment abordé ce sujet jusqu'aujourd'hui, ce qui montre bien l'importance et la nécessité de la présente étude.

1.2 Méthode

Ce travail se divise en deux grandes parties, ainsi deux méthodes de travail différentes sont utilisées : La première partie, théorique, est établie à l'aide d'un travail intensif de recherche dans la littérature afin d'encadrer le sujet et d'analyser les théories existantes autour du sujet tout en créant la base scientifique pour la partie suivante. L'analyse de l'écart nécessite par contre l'élaboration d'un questionnaire en ligne qui figure donc comme méthode choisie pour la deuxième partie du présent travail. Ce type de méthode semble approprié, étant donné que le sujet étudié est le vocabulaire de l'internet. L'exploration des données se fera par la suite à l'aide du programme de statistique *SPSS*.

2 Les attitudes

La plupart des théories présentées relèvent d'auteurs anglophones ou bien germanophones, car contrairement à l'Amérique du Nord où l'étude des attitudes suit une longue tradition, la recherche des attitudes, en particulier des attitudes linguistiques, n'était pendant longtemps à peine connue dans le monde francophone (cf. Lafontaine 1986, p.9). C'est certainement dû, d'une part à la surprotection du français, le maintien d'un État monolingue et la négligence des minorités linguistiques en France (basque, bretonne, corse, occitane etc.) (cf. Lasagabaster 2006, p.398-399), et d'autre part, comme il est remarqué par Schlieben-Lange, au manque de vrai cadre théorique des travaux établis à ce sujet (cf. Schlieben-Lange 1982, p.220).

2.1 *Qu'est-ce que c'est qu'une attitude ?*

D'après la perspective mentaliste, les attitudes sont définies comme des *procès mentaux*, des variables médiatrices entre un stimulus et une réponse : « (...) *attitudes are mental processes which act as mediating variables between stimuli and responses (overt behaviour)* » (Vandermeeren 2005, p.1319). Cette définition se base sur celle de Rosenberg et Hovland qui ne parlent au début des années 1960, pas de *procès mentaux*, mais de *prédispositions* : « *Attitudes are typically defined as 'predispositions to respond in a particular way toward a specified class of objects'* » (Rosenberg/ Hovland 1963, p.1). Une attitude est donc une instance psychique qui agit entre un stimulus, l'objet attitudinal, et une réponse, le comportement direct de l'individu. Ce n'est pas le comportement en soi, mais plutôt un précurseur de celui-ci. Suivront quelques caractéristiques des attitudes en général :

- ♣ Toutes les attitudes ont un **référent**. Celui-ci peut être spécifique et tangible (p.ex. la nourriture génétiquement modifiée etc.) ou abstrait et intangible (p.ex. la liberté, la xénophobie). Les attitudes sont formées envers des objets, des personnes, des institutions, des événements ou des idées (cf. Lasagabaster 2004, p.399).

- ♣ Elles **s'apprennent**, se transforment, sont d'un **caractère dynamique** : « (...) *les attitudes ne sont pas innées, mais (...) elles s'acquièrent : elles s'apprennent, se transforment et mûrissent, bref, elles sont éducatibles* » (Lasagabaster 2006, p.403). C'est aussi pourquoi la famille et les éducateurs sont d'une grande importance dans leur acquisition, car les attitudes « *constituées sous leur empire sont spécialement résistantes* » (Lasagabaster 2006, p.394).
- ♣ Les attitudes sont fortement **influencées par des dimensions sociales**. Outre la famille et l'éducation ce sont par exemple encore le travail, la religion, les amis et les médias, dont particulièrement la télévision, qui jouent un rôle important (cf. Lasagabaster 2004, p.399 ; Lasagabaster 2006, p.394). Les locuteurs tentent souvent de coïncider leurs attitudes avec les prévalences des groupes sociaux auxquels ils appartiennent (cf. Lasagabaster 2004, p.399).
- ♣ Les attitudes ne sont **pas toutes de la même intensité**. Celles qui se basent sur des expériences directes sont en tout cas plus fortes que celles qui ne le sont pas : « (...) *it is worth noting the role played by direct experience, since those attitudes based on it are stronger than those attitudes to an object which do not rely on any direct experience* » (Lasagabaster 2004, p.401).
- ♣ Et pour finir, les attitudes sont **difficilement saisissables**. Elles ne peuvent pas être observées ou mesurées directement, par contre elles doivent être inférées du comportement ou de l'introspection (cf. Vandermeeren 2005, p.1319).

Qu'est-ce que c'est qu'une attitude linguistique ?

On entend par *attitudes linguistiques* celles dont l'objet est la langue ou les locuteurs d'une langue. Richards, Platt et Platt les désignent comme des « *expressions de sentiments positifs ou négatifs* » envers sa propre langue, celle d'autrui ou les locuteurs d'une langue :

« Attitudes que les locuteurs de différentes langues ou de variétés linguistiques différentes ont à l'égard des langues des autres ou de leurs propres langues. L'expression de sentiments positifs ou négatifs concernant

une langue peut être le reflet d'impressions sur la difficulté ou la simplicité linguistique, la facilité ou difficulté de l'apprentissage, le degré d'importance, l'élégance, le statut social, etc. Les attitudes à l'égard d'une langue peuvent aussi refléter ce que les gens pensent des locuteurs de cette langue» (Richards, Platt et Platt 1997, p.6 cité par Lasagabaster 2006, p.394).

Les attitudes linguistiques, comme toutes les attitudes, s'apprennent, se transforment, sont difficiles à saisir et fortement influencées par les dimensions sociales. De plus, elles semblent jouer un rôle important pour l'identité personnelle et l'identité du groupe (cf. Casper 2002, p.229). Selon Lafontaine les attitudes linguistiques se basent ainsi d'une part sur l'identité sociale du locuteur et d'autre part elles contribuent « à asseoir l'identité sociale de celui qui exprime de telles attitudes » (Lafontaine 1986, p.15). En plus, elles reflètent même les normes sociales du groupe auquel adhère le locuteur qui les exprime : « *A speaker's language attitudes mirror the norms of the group of people to whom he/she relates most closely, (...)* » (Vandermeeren 2005, p.1321).

Un aspect très intéressant des attitudes linguistiques est déjà noté par Richards, Platt et Platt qui mentionnent qu'une attitude envers une certaine langue peut refléter en même temps l'attitude envers les locuteurs de cette langue. Cette idée se retrouve aussi chez Lafontaine qui parle de « *jugements sociaux* », disant que même si les jugements linguistiques portent sur des arguments esthétiques (la clarté, la musicalité, l'élégance d'une langue ou d'une variété), il s'agit avant tout de jugements en référence des locuteurs d'un tel parler « *Si telle variété, tel accent, sont jugés vulgaires, c'est surtout en référence à l'identité sociale des locuteurs qui utilisent en priorité cette variété*» (Lafontaine 1986, p.15). En tout cas, il doit exister un lien très étroit entre les attitudes envers les langues et les attitudes envers ses locuteurs.

2.2 La structure des attitudes : Le modèle tripartite de Rosenberg et Hovland (1960)

Contrairement à l'accès béhavioriste, selon lequel il n'est pas possible d'observer des instances psychiques, basant sa méthode uniquement sur l'observation du comportement, l'accès mentaliste aux attitudes prévoit l'inclusion de processus qui ne sont pas directement observables (cf. Schlieben-Lange 1991, p.109 ; Molitor 2004, p.9). Ce dernier se base ainsi sur le *modèle tripartite*, aussi appelé *théorie tricomponentielle*

*des attitudes*¹ qui remonte à Rosenberg et Hovland. Au début des années 1960, ils définissent les attitudes comme des « *prédispositions* », des instances psychiques qui doivent être inférées des réactions des locuteurs face à des stimuli. Ces réactions, les réponses verbales et non-verbales, constituent par cela un facteur important, car elles reflètent les attitudes et nous livrent des indices sur celles (les attitudes) des locuteurs. Rosenberg et Hovland distinguent trois types de réponses, de réactions, desquelles il est possible d'inférer les attitudes (« *three major types of attitude* ») (Rosenberg/ Hovland 1963, p.1) :

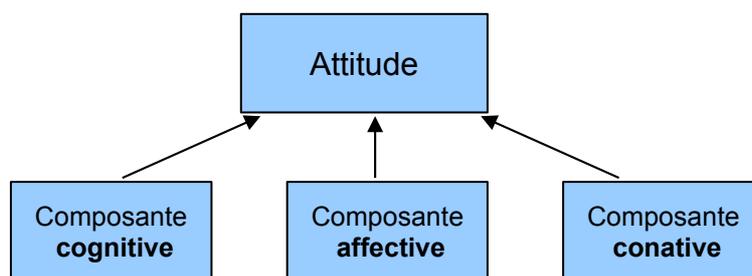


Fig.1 : Le modèle tricomponentiel de Rosenberg et Hovland (1963)
(inspiré de Baker 1992, p.13)

1) *La composante cognitive* : « Qu'est-ce qu'on sait ou qu'est-ce qu'on pense de l'objet attitudinal? »

Par cette composante on désigne les connaissances et les croyances des locuteurs face à l'objet attitudinal (« *verbal statements of beliefs* » (Rosenberg/ Hovland 1963, p.3), « *thoughts and beliefs* » (Baker 1992, p.12)). En ce qui concerne les attitudes linguistiques, c'est donc le **savoir**, les **idées**, les **opinions** et les **croyances** des locuteurs face à une langue ou une variété linguistique, son besoin, son usage, sa fonction ou son importance pour leurs buts et besoins (cf. Casper 2002, p.30).

2) *La composante affective* : « Qu'est-ce qu'on ressent face à l'objet attitudinal? »

La composante affective se manifeste dans les déclarations des **émotions** suscitées par l'objet d'attitude (« *verbal statements of affect* » (Rosenberg/ Hovland 1963, p.3). Pour ce qui est des attitudes linguistiques, il peut s'agir par exemple de l'amour ou de la haine envers une langue, des émotions face à l'apprentissage d'une langue, mais aussi des émotions déclarées face à une langue des minorités (cf. Casper 2002, p.30). D'après Katz il existe même un rapport proche entre cette composante et l'intensité d'une

1 cf. URL : <http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-sociale/122-attitudes-structures-des-attitudes.html> (3.11.2012)

attitude : « *The intensity of an attitude refers to the strength of the affective component.* » (Katz 1967, p.460).

3) *La composante conative* : « Qu'est-ce qu'on tente de faire face à l'objet attitudinal ? »

Cette dernière composante désigne les **actions envisagées** (« *verbal statements concerning behavior* » (Rosenberg/ Hovland 1963, p.3)), l'intention ou le plan d'action dans un contexte spécifique. La participation à un cours de langue pour apprendre une certaine langue, ou même l'intention à le faire en est un exemple pour les attitudes linguistiques (cf. Baker 1992, p.13).

À l'aide de ces trois types de réactions il devrait donc être possible d'inférer l'attitude qui en est la base. Une attitude est composée par ces trois dimensions qui ne se trouvent pas isolées l'une de l'autre, mais dans une relation interactive. Si par exemple le *savoir change*, cela va toucher aux autres composantes, dont le comportement linguistique réagit certainement le plus lentement (cf. Helfrich 1993, p.35). Cette distinction entre les différentes composantes pose certainement aussi des problèmes, car un classement des réponses dans les trois catégories n'est pas toujours facile à faire. Prenons l'exemple de la distinction entre la composante *cognitive* et la composante *conative*. Si un locuteur est par exemple de l'avis que « *Le dialecte, c'est une langue qu'il ne faut pas parler !* », il pourrait s'agir d'une opinion (composante *cognitive*) ou d'une intention concrète (composante *conative*) (cf. Casper 2002, p.30-31).

Il a, jusqu'ici, été question des caractéristiques et des structures des attitudes. On se demande si l'homme les acquiert en poursuivant des buts concrets, s'il se promet par exemple des avantages, des conséquences positives par leur adaptation. Le prochain point examinera donc les fonctions des attitudes de plus près afin de livrer plus d'informations sur ce qui se cache encore derrière le concept de l'*attitude*.

2.3 *Les fonctions des attitudes*

On suppose que toute attitude remplit des fonctions. Selon Casper, les attitudes n'existeraient même pas sans leurs fonctions: « *Dass jede Einstellung irgendeine Funktion hat, wird in der Einstellungsforschung als selbstverständlich angenommen,*

ohne Funktionen würden Einstellungen gar nicht existieren » (Casper 2002, p.37). Mais quelles sont donc ces fonctions ? À quoi servent-elles? Quelles sont les motivations pour l'adaptation ou la préservation d'une attitude ?

2.3.1 Les quatre fonctions essentielles remplies par les attitudes de Katz (1967)

Pour Katz, se référant aux études qu'il a entamées avec ses collègues Sarnoff et McClintock, le concept d'attitude, son développement et son changement ne peut être compris qu'en relation avec les motivations qui se trouvent à leur base (cf. Katz 1967, p.459). Il a ainsi établi les quatre fonctions des attitudes suivantes (cf. Katz 1967, p.461-464):

1. La fonction d'adaptation (« instrumental, adjustive or utilitarian function »)

Selon la fonction d'adaptation, l'élaboration et le changement des attitudes dépendent beaucoup de **l'utilité** attribuée à l'objet d'attitude. On suppose que l'homme apprend, par des expériences actuelles ou passées, que certaines attitudes sont sanctionnées par de gratification et d'autres de punition. Il tentera par conséquent de maximiser ces premières, qui satisfont ses besoins, et de minimiser les dernières qui lui causent des sentiments de peur ou de frustration : « (...) *people strive to maximize the rewards in their external environment and to minimize the penalties* » (Katz 1967, p.461). L'adaptation et la préservation des attitudes s'orientent donc aux besoins personnels et elles aident à éviter des frustrations et à atteindre nos buts: « *In this sense, attitudes may help to adjust to different situations or to reach our goals* » (Lasagabaster 2004, p.401). Selon Casper cette fonction peut également remplir une *fonction d'intégration*, supposant qu'une personne qui tente de gagner la sympathie d'une autre personne ou d'un groupe va exprimer des attitudes similaires à ceux-ci (cf. Casper 2002, p.39).

En ce qui concerne les attitudes linguistiques, les locuteurs développent souvent des attitudes favorables envers des langues qui leur garantissent le succès sur le plan professionnel ou social : « *Eine Sprache, deren Gebrauch berufliches oder soziales Vorankommen verspricht, wird meist positiv bewertet* » (Casper 2002, p.39). Par contre, ils élaborent forcément des attitudes défavorables envers une langue qui ne leur semble

pas *utile* pour la satisfaction de leurs besoins. Il est également possible qu'une langue ou variété soit jugée de manière ambivalente : Un dialecte, qui suit une évaluation négative dans le milieu professionnel peut tout de même être évalué de manière positive dans le milieu familial (cf. Casper 2002, p.39-40).

2. La fonction de défense de soi (« *ego-defensive function* »)

Les attitudes ont aussi une fonction de défense. Elles nous protègent des conflits internes (des impulsions inacceptables), des conflits externes (les réalités rauques du monde externe) et des insécurités. Le développement d'une attitude supérieure envers un groupe minoritaire peut être le résultat des émotions d'infériorité qui seront projetées sur ce groupe défavorisé (cf. Katz 1967, p.462). En cachant sa vraie personnalité on essaye de détourner des émotions négatives de sa propre personne ou de son propre groupe.

3. La fonction expressive („*value-expressive function*“)

Tandis que beaucoup d'attitudes ont la fonction de protéger l'homme de ses impulsions inacceptables et cachées, la troisième fonction, la fonction expressive sert à exprimer les valeurs centrales et de présenter sa propre personne telle qu'on la perçoit soi-même. L'individu obtient de la satisfaction par l'expression des attitudes conformes à ses valeurs personnelles centrales et à la conception qu'il a de lui-même : « *Satisfaction also accrue to the person from the expression of attitudes which reflect his cherished beliefs and his self-image* » (Katz 1967, p.463).

En ce qui concerne les attitudes linguistiques, cette fonction est nécessaire pour exprimer et confirmer les valeurs centrales de l'individu. C'est par exemple le cas si un locuteur d'un dialecte déclare qu'à son avis les locuteurs d'un dialecte sont plus gentils (cf. Casper 2002, p.39). Étant lui-même locuteur d'un dialecte cette déclaration est tout à fait conforme à ses valeurs et l'expression de ses croyances et lui donne de la satisfaction.

4. La fonction de connaissance („*cognitive orientation function*“)

Cette dernière fonction est basée sur le besoin de l'individu de donner des structures adéquates à son univers trop complexe et compliqué. Les attitudes l'aident ainsi à structurer et simplifier la perception du monde: « *People need standards or frames of reference for understanding their world, and attitudes help to supply such standards* » (Katz 1967, p.464). Dans notre culture ce sont pour une bonne part les normes qui fournissent ces structures et donnent à l'individu des attitudes toutes faites (« *ready made attitudes* ») pour comprendre l'univers. Les stéréotypes en sont un exemple car elles servent à la simplification d'un monde trop complexe (cf. Katz 1967, p, 464).

Pour ce qui est des attitudes linguistiques, Casper nomme l'exemple de la variété *black english* : Une personne évite un quartier de grande criminalité dont les habitants parlent *black english*. N'ayant pas l'occasion de se convaincre du caractère inoffensif de chaque habitant elle va transmettre ces attitudes à leur variété linguistique et éviter également dans d'autres villes, les quartiers où on parle *black english*. Entrant tout de même en contact avec les locuteurs, de manière directe ou indirecte par les médias, elle va d'abord reconnaître des caractéristiques aux locuteurs et interpréter les événements de sorte qu'ils s'intègrent dans son imagination (cf. Casper 2002, p.40). Les attitudes se laissent ainsi comprendre comme cadre de référence dans lequel s'intègrent nos évaluations.

Ces quatre fonctions sont centrales pour le développement et le changement des attitudes. Pour qu'une attitude change, il est nécessaire que l'ancienne attitude ne donne plus de satisfaction à celui qui l'exprime, ce qui provoque un état de frustration: « *In other words, it [l'expression de l'ancienne attitude] no longer serves its function and the individual feels blocked or frustrated. Modifying an old attitude or replacing it with a new one is a process of learning, and learning always starts with a problem, (...)* » (Katz 1967, p.465).

La même attitude envers un objet (par exemple l'attitude favorable envers un candidat politique) ne doit forcément pas servir à la même fonction pour toutes les personnes qui ont cette attitude. Et en plus, la plupart des attitudes servent principalement à une fonction, mais il est aussi possible qu'une attitude se base sur plusieurs motivations (cf. Katz 1967, p.461). En ce qui concerne les attitudes linguistiques, celles-ci dépendent beaucoup, comme l'écrit Casper, des fonctions attribuées à une certaine langue :

«Daraus lässt sich also ableiten, dass Einstellungen zu einer Sprache von den subjektiv wahrgenommenen oder erwarteten Funktionen der bestimmten Sprache für bestimmte Ziele abhängen» (Casper 2002, p.65-66). Quels sont les buts visés par l'adoption d'une attitude favorable ou défavorable envers une langue? Qu'est-ce qu'on attend de son usage ? Si on se promet par exemple du succès professionnel par l'usage d'une certaine langue ou d'une variété, on va juger celle-ci forcément de manière plus favorable et tenter de renforcer son usage dans sa vie professionnelle.

Il s'en suit la présentation d'une deuxième approche fonctionnelle, celle des dimensions intégratives et instrumentales de Baker.

2.3.2 La dimension intégrative et la dimension instrumentale des attitudes linguistiques selon Baker (1992)

D'après Baker, se basant sur les recherches dans le domaine du bilinguisme, les attitudes linguistiques comportent principalement deux dimensions. Il utilise en fait différents termes, parlant de dimensions, de motivations, d'orientations aussi bien que d'attitudes, d'une manière quasiment synonyme décrivant les deux dimensions suivantes : une *dimension instrumentale* et une *dimension intégrative*.

Par *dimension instrumentale* il désigne les **motifs pragmatiques, utilitaires** qui se trouvent à la base de l'adoption d'une attitude. On se promet par exemple des avantages économiques (buts professionnels) ou de la reconnaissance sociale (buts personnels) par la connaissance d'une langue étrangère (cf. Baker 1992, p.32). Une attitude instrumentale est en tout cas souvent orientée sur la propre personne tandis que la *dimension intégrative* se caractérise par un côté social, une orientation interpersonnelle. Sa base de motivation, c'est l'insertion sociale, **le désir d'être accepté et intégré** par les membres d'une communauté linguistique. Cela peut aussi impliquer l'identification avec un groupe linguistique et leurs activités culturelles aussi bien que le souhait d'être identifié à ce groupe (cf. Baker 1992, p.32).

Les deux dimensions ne sont forcément pas contraires, pas des alternatives l'une pour l'autre, car elles peuvent être présentes en même temps dans une seule attitude linguistique. Il est possible que la volonté d'apprendre ou d'utiliser une certaine langue soit motivée par le souhait de faire par exemple une carrière professionnelle

internationale (*dimension instrumentale*) et de s'intégrer en même temps auprès de ses collègues internationaux (*dimension intégrative*). Mais les deux dimensions se distinguent forcément par leur intensité : « *A person may be motivated in different strengths by both directions. It is possible to possess both instrumental and integrative attitudes, with different contexts and expectations affecting the balance of their relative power* » (Baker 1992, p.35).

2.4 L'étude des attitudes - comment mesurer les attitudes ?

Étant définies comme des « *procès mentaux* », des « *prédispositions* », les attitudes sont difficilement saisissables. Contrairement à des valeurs comme la taille ou le poids, elles ne sont pas directement observables et mesurables et doivent être approchées par les réactions des locuteurs face à certains stimuli. Les attitudes doivent donc être inférées soit du comportement en-soi, soit de l'introspection, des verbalisations des locuteurs (opinions, jugements subjectifs etc.) : « *(...) attitudes can be inferred from introspection as well as from behaviour* » (Vandermeeren 2005, p.1319). Bien que l'observation du comportement puisse par exemple aussi inclure l'observation de variables physiologiques (le contrôle de la tension artérielle etc.), les attitudes sont plus typiquement inférées des déclarations verbales (cf. Rosenberg/ Hovland 1963, p.3). De plus, il est beaucoup plus facile pour les chercheurs d'accéder aux attitudes à travers les déclarations, la perception des locuteurs de leur propre comportement linguistique, que par l'observation du comportement (cf. Vandermeeren 2005, p.1325). En ce qui concerne les méthodes utilisées pour étudier les attitudes linguistiques il faut distinguer les méthodes directes et les méthodes indirectes. Tandis qu'au cours des méthodes directes les participants sont conscients de la situation d'étude, étant invités à articuler leurs attitudes et préférences (questionnaire, interview etc.), ils ne savent pas qu'ils font partie d'une expérimentation ou ne connaissent du moins pas les vraies intentions de l'investigation pour ce qui est des méthodes indirectes (observation du comportement, méthodes physiologiques, analyse de contenu, *technique du locuteur masqué* etc.) (cf. Casper 2002, p.153-154).

Pour ce qui est des attitudes linguistiques, leur étude gagne de l'attention à partir des années soixante et porte principalement sur trois objets : les locuteurs (« *speaker evaluation* »), la langue, les variétés (langue régionales, dialectes etc.) et les styles

linguistiques (« *speech style evaluation* ») et le comportement linguistique (les attitudes envers le bilinguisme, l'usage d'une langue ou d'une variété, l'enseignement des langues, l'apprentissage des langues étrangères) (cf. Casper 2002, p.157). Particulièrement dans ce dernier domaine les attitudes linguistiques semblent d'une grande importance étant même décrites par Lasagabaster comme « *un facteur clé dans la sociolinguistique et dans l'apprentissage des langues* » (Lasagabaster 2006, p.403).

2.5 Attitude et comportement

Jusqu'ici le comportement a été évoqué comme un des indices possibles pour inférer les attitudes. Il y a, en fait, beaucoup de discussions sur cette relation entre les attitudes et le comportement. D'une part les attitudes semblent avoir une influence sur le comportement ; elles peuvent par exemple augmenter ou diminuer la capacité de compréhension de certains dialectes ou être à la base de la motivation d'apprendre des langues prestigieuses tout en négligeant des langues des minorités (cf. Schlieben-Lange 1991, p.111). Cette influence est réelle vu qu'on suppose qu'il est possible d'inférer les attitudes du comportement. Mais d'autre part, est-il également possible d'inférer des attitudes un certain comportement, de prédire des actions concrètes ?

D'après Lasagabaster il est, dans des circonstances adéquates, possible de prédire certains comportements : « (...) *we can confidently conclude that attitudes are related to behaviour and can predict it with considerable success under the adequate conditions(...)* » (Lasagabaster 2004, p.401). Casper, par contre, ne juge de telles prédictions que partiellement possibles arguant que les attitudes mesurées sont trop loin de l'objet d'attitude et de la vie quotidienne des interrogés (cf. Casper 2002, p.15). Il se peut donc qu'apparaissent des inconsistances entre l'attitude déclarée et le comportement effectif, même dans la situation d'étude. Ces inconsistances sont tout de même des manifestations de la même attitude. Selon Vandermeeren, elles sont souvent provoquées par des variables intervenant au cours de la situation d'étude concernant d'une part le *contexte social* de l'étude (par exemple la présence de certains participants dans une discussion), et d'autre part la *réalisation de l'étude* (pour les interviews et les questionnaires : l'ordre des questions, le vocabulaire utilisé pour les questions, l'identité de l'interviewer etc.)(cf. Vandermeeren 2005, p.1322). Ces variables peuvent donc avoir une influence sur la manifestation des attitudes et rendre une prédiction du

comportement à l'aide des attitudes plus difficiles.

En tout cas, une attitude n'est, comme il fut déjà mentionné au cours du présent travail pas le comportement en soi, mais plutôt un précurseur de celui-ci. Il est donc possible qu'il y ait un fossé entre ceux que disent les gens et leurs actions concrètes. Et de plus, la condition essentielle pour prédire, à l'aide des attitudes, un certain comportement, est la sincérité de la personne interrogée (cf. Molitor 2004, p.512). Dépendant dans ses études sur les attitudes et les attitudes linguistiques pour une bonne partie de l'autoévaluation des interrogés, le chercheur doit se fier à ce que les déclarations des interrogés soient honnêtes. Il faut garder ceci à l'esprit dans toute étude sur les attitudes.

3 La francisation du vocabulaire de l'informatique

Le présent chapitre sert à encadrer le sujet, à montrer les dessous de la francisation du vocabulaire de l'informatique, les réactions officielles aussi bien que le travail terminologique concret. Quels sont les termes à remplacer ? Pourquoi faut-il au juste trouver des équivalents à ces termes ? Quelles sont les réactions officielles ? Et comment la démarche de la création à la diffusion et l'acceptation des termes officiels se passe-t-elle ?

3.1 Les dessous de la francisation

3.1.1 Quels sont les termes à remplacer ?

Par l'instauration d'une terminologie officielle on tente de remplacer les emprunts, les termes ou structures empruntés à d'autres langues, qui se sont introduits dans un autre système linguistique « (...)sans subir de modifications formelles (...)» (Gaudin/ Guespin 2000, p.295). Il peut s'agir de divers éléments linguistiques, avant tout des substantifs, des verbes, des adjectifs et moins souvent des éléments de fonction grammaticale comme des pronoms ou des adjectifs (cf. Kupper 2003, p.11). Une langue emprunte des termes ou des structures à une autre langue, d'une part pour des raisons internes concernant le système linguistique (la proximité linguistique entre les deux langues, le manque de notions adéquates dans la langue d'accueil) et d'autre part pour des raisons externes qui sont liées étroitement au contexte socioculturel, historique et économique du pays d'origine de l'emprunt (cf. Kupper 2003, p.18-21). Ces raisons externes semblent jouer un rôle beaucoup plus important que les raisons internes. Particulièrement le prestige attribué à une langue favorise l'importation de ses emprunts. C'est pourquoi par exemple en français il y a un grand nombre d'emprunts à l'anglais et très peu d'emprunts arabes, malgré beaucoup de contacts existants avec les pays maghrébins. Leur langue (l'arabe) n'a pas pour la France le même prestige que les emprunts anglophones (cf. Regner 1991, p.20). Le travail terminologique français vise ainsi avant tout à la création d'équivalents aux termes anglais aussi appelé les *anglicismes* (cf. Rey-Debove/Gagnon 1980, p.VII), qui connaissent une diffusion

importante en France comme va le montrer le point suivant.

3.1.2 De l'anglomanie à l'anglophobie – Changement d'attitude envers les anglicismes

C'est à partir du 18^e siècle que le nombre d'emprunts à l'anglais augmente considérablement ce qui pousse les auteurs à parler d'une anglomanie qui se passe auprès des Français : « (...) dès le XVIII^e siècle, les emprunts à la langue anglaise conduisent les puristes à parler d'anglomanie » (Gaudin/ Guespin 2000, p.240). L'Angleterre et après la deuxième guerre mondiale de manière plus centrale aussi les États-Unis, occupent une position importante dans les secteurs des sciences, des techniques, des politiques et de l'économie et donnent ainsi à l'anglais le rôle de « *international lingua franca* » (Regner 1991, p.20). Les États-Unis en particulier, s'imposent en Europe : « Grâce à leur puissance économique, à cause du prestige de leur mode de vie, notamment de leurs loisirs, par la diffusion de leur culture, spécialement de leur musique, ils influencent la façon de travailler, de vivre et de se distraire des Européens » (Lenoble-Pinson 1991, p.5). Les Européens semblent absorber tout ce qui vient outre-Atlantique : les découvertes scientifiques, les biens de consommation etc., tout, bien sûr, accompagné par la langue anglaise. Les termes anglais s'infiltrèrent de plus en plus dans la langue française, car la création des termes propres en français est encore peu utilisée à l'époque « (...) et le recours à l'emprunt a souvent été le seul mode possible de dénomination » (Gaudin/ Guespin 2000, p.245).

Plus le nombre d'emprunts dans la langue française augmente, plus souvent apparaissent aussi des voix critiques. Un des critiques les plus connus est Etiemble qui avertit dans son livre *Parlez-vous français ?* publié en 1964 de l'importation incontrôlée des termes étrangers. Le titre de son livre fait même référence à l'existence d'une langue combinée entre le français et l'anglais, le *français*. Il désigne l'emprunt massif à l'anglais comme « *épidémie* » (Etiemble 1964, p.46), « *cancer yanqui* » (Etiemble 1964, p.333) ou comme « *jargon d'une profession qui pourrit la France entière* » (Etiemble 1964, p.336) et « *sabote* » le français en le privant de ses positions importantes comme langue de la diplomatie et langue de culture (cf. Etiemble 1964, p.239). Les gens qui idolâtrèrent l'Amérique du Nord sont également perçus de manière très négative, décrits comme des traîtres : « *On ne me reprochera point, j'espère, d'avoir accablé ceux de mes compatriotes qui chaque jour un peu plus, sabotent le français au point de le*

trahir (...) » (Etiemble 1964, p.289).

Rey-Debove et Gagnon écrivent en 1980 que « *La langue française était en péril, (...), submergée par des apports étrangers inutiles qui la défiguraient et l'étouffaient* » (Rey-Debove/ Gagnon 1980, p.V). Et Dutourd argumentait même avec des incompatibilités au niveau physique, qui empêchaient les Français de comprendre l'anglais : « *Nous avons le gosier fait de telle sorte que l'accent anglais ne parvient pas à s'y frayer un chemin. Nos oreilles entendent les sons anglo-saxons comme une musique difficile et ennuyeuse, mais qu'il faut faire semblant de connaître pour paraître moderne* » (Dutourd 1997, p.2).

Il est bien perceptible que ces critiques ne sont que des déclarations très émotionnelles et ne se basent à aucun moment sur des arguments objectifs. Quelle est donc la vraie influence des anglicismes ?

3.1.3 Le français est-il vraiment «menacé» par les anglicismes ?

A coup sûr l'emprunt en soi n'a rien de gênant, c'est une façon d'enrichir le lexique et de rendre la langue apte à exprimer les concepts nouveaux, « *Mais le véritable problème de l'emprunt terminologique est son volume important et, surtout, sa concentration dans certains domaines du savoir* » (Rousseau 2007, p.70). En fait, il n'existe pas beaucoup de chiffres sur le volume concret des anglicismes en français, certainement dû à la difficulté de leur récupération. Un moyen à l'aide duquel il est encore possible d'évaluer un nombre concret des termes anglais, sont les dictionnaires. Sur 4000 termes nouveaux qui furent inclus dans le Petit Larousse au cours de la période de 1949 à 1960 on comptait par exemple 5% d'emprunts, dont 2,5% d'emprunts à la langue anglaise (cf. Beinke 1990, p.72). Et en 2005 Murcia et Joly ont recensé dans leur *Dictionnaire de mots nouveau – des sciences et des techniques 1982-2003* sur 4 557 entrées 190 anglicismes (cf. Murcia/ Joly 2005, p.793), ce qui correspond à un pourcentage de 4,2%. Ces pourcentages ne semblent pas vraiment menaçants, mais il faut se rendre compte que l'un des chiffres a été relevé il y a déjà cinquante ans, l'autre sept ans, et qu'ils se réfèrent principalement à l'inscription des emprunts dans des dictionnaire de langue. On ne connaît ni leur nombre dans des dictionnaires spécialisés, ni leur vrai nombre en usage auprès des spécialistes ou auprès du public en général. Leur utilisation réelle semble par contre beaucoup plus intense vu que certains domaines sont sous une

grande influence anglo-américaine : la technique, le sport, la publicité, l'économie, les sciences, l'armée, la politique et les médias de masses (cf. Beinke 1990, p.62). Le domaine de l'informatique en fait aussi partie et est par exemple nommé de façon explicite par Murcia et Joly (cf. Murcia/ Joly 2005, p.793). Rousseau avertit même de la « *perte* » de certains domaines scientifiques : « (...) *on peut se demander à partir de quel pourcentage d'emprunts un technolecte est-il encore du français. L'absence de développement terminologique peut conduire à la perte de domaines pour une langue donnée* » (Rousseau 2007, p.70).

L'influence des termes anglais en langue française n'est sans doute pas « *menaçante* », mais d'une intensité non-négligeable et ayant pénétré la langue des spécialistes aussi bien que celle de Monsieur et Madame Tout-le-monde, elle a fini par provoquer des réactions concrètes de la part de l'État français. Cette défense de la langue officielle sous forme d'un travail terminologique intense sera présentée de manière plus détaillée par la suite.

3.2 *La défense de la langue – Une affaire de l'État*

3.2.1 Le travail terminologique comme intervention sur la langue au cours d'une politique linguistique

Avant toutes choses, il serait utile d'expliquer le terme *politique linguistique*, puisque le travail terminologique consiste en une intervention sur la langue de la part de l'État.

Traitant le sujet de la politique linguistique on tombe inévitablement sur les termes de *politique linguistique*, *d'aménagement linguistique* et de *planification linguistique* qui sont souvent utilisés de manière alternative l'un pour l'autre. Dans la littérature, aucun consensus sur leurs définitions concrètes ne semble se dégager. Quelques auteurs, comme par exemple De Robillard, utilisent le terme *aménagement linguistique* comme hyperonyme et ne décrivent la *politique linguistique* que comme étant une partie ou une phase de celle-ci (cf. De Robillard 1997, p.39 ; De Robillard 1997, p.228 ; De Robillard 1997, p.229), et pour d'autres, la *politique linguistique* figure comme concept englobant tous ces processus d'intervention linguistique de laquelle découle l'*aménagement* et (ou) la *planification linguistique* (cf. Eloy 1994, p.103 ; Calvet 1987, p.155 ; Rousseau 2007,

p.61). Etant donné que cette deuxième conception semble plus répandue, on reprend la définition du terme *politique linguistique* de Rousseau. Il s'agit ainsi de :

« (...) **toute forme de décision** prise par un État, par un gouvernement ou par un acteur social reconnu ou faisant autorité, destinée à orienter l'utilisation d'une ou de plusieurs langues sur un 'territoire' (réel ou virtuel) donné ou à en régler l'usage » (Rousseau 2007, p.58).

Le terme *politique linguistique* sert donc à décrire de manière très englobante toute décision officielle concernant une ou plusieurs langues. Sa mise en œuvre, les actions concrètes pour atteindre les objectifs de la politique linguistique, sont par contre désignés comme *aménagement linguistique* qui pourrait aussi être compris comme équivalent de *planification linguistique* :

« **Toute intervention** d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions ou le statut d'une langue ou de plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou à standardiser ou à instrumentaliser une ou plusieurs langues pour les rendre aptes à remplir les fonctions qu'on leur a assignés (aménagement du corpus) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie » (Rousseau 2005, p.94-95).

Trois oppositions sont encore à éclaircir : l'aménagement du statut versus l'aménagement du corpus, les interventions *bottom-up* versus *top-down* et les politiques linguistiques *implicites* versus *explicites*. Commençons par le premier. Les interventions portent donc, soit sur le statut, soit sur le corpus d'une langue, « (...) *the shape or the corpus of a language* (...) » (Kloss 1969, p.81). Tandis que l'aménagement du statut touche aux **conditions d'utilisation d'une langue**, les fonctions attribuées à celle-ci (la détermination d'une langue comme langue officielle, langue nationale, langue d'enseignement, langue d'administration, langue des sciences ou langue de travail (cf. Rousseau 2007, p.58 ; Rousseau 2005, p.96), on intervient dans le cadre de l'aménagement du corpus directement sur **les structures de la langue**, sur la langue elle-même. Il peut s'agir de modifications dans la graphie, par exemple l'introduction des terminaisons nouvelles (cf. Kloss 1969, p.81), des réformes de l'orthographe, des

modifications de la syntaxe, de la phonologie ou de la modernisation du lexique afin d'enrichir et de moderniser la langue (cf. Rousseau 2005, p.97). L'aménagement du statut et l'aménagement du corpus ne sont forcément pas des oppositions, mais se passent souvent de façon complémentaire. Une modification du corpus peut toucher au statut de la langue et vice versa. Pour qu'une langue puisse atteindre par exemple un certain statut, il faut, selon Rousseau, qu'elle soit « *outillée* » pour pouvoir « *remplir les fonctions que l'on souhaite lui assigner* ». Et comme il s'en suit, « *C'est la raison pour laquelle il existe de nombreux cas de politiques linguistiques incluant les deux volets* » (Rousseau 2007, p.58).

L'intervention linguistique peut se passer de plus soit de bas en haut (*bottom-up*) se basant sur l'initiative et la participation des citoyens, soit de haut en bas (*top-down*), les interventions faites par les pouvoirs publics (cf. Abouzaid 2011, p.90). Vu que la participation joue un rôle important, les politiques de bas en haut sont souvent considérées comme plus effectives : « (...) *les spécialistes de l'aménagement linguistique s'accordent à reconnaître que ce sont, le plus souvent, les politiques dites 'par le bas' (bottom-up policies) qui donnent les résultats les plus satisfaisants* » (Abouzaid 2011, p.286). Et pour en arriver à la dernière opposition, selon Kremnitz, une politique linguistique peut être *implicite* n'ayant pas la langue comme centre d'intérêt mais la touchant tout de même par les mesures prises ou *explicites* en poursuivant des buts clairement linguistiques (cf. Kremnitz 1997, p.51). Un exemple pour une politique linguistique implicite est l'influence de la scolarisation au refoulement des langues régionales en France (cf. Klinkenberg 1999, p.79). Une politique linguistique explicite par contre est souvent formulée dans des textes officiels (des lois, règlements) (cf. Rousseau 2007, p.58) et il semble que celles-ci, contrairement aux politiques linguistiques implicites qui existent depuis qu'existent les langues, sont plutôt un phénomène de l'histoire européenne plus récente (cf. Kremnitz 1990, p.45).

L'aménagement terminologique finalement, peut être compris comme une partie de l'*aménagement linguistique*, incluant les divers aspects du travail terminologique. Il s'occupe ainsi de toutes les activités, de la création à l'implantation des termes, tout en s'appuyant également sur les objectifs d'une politique linguistique prédéfinie, visant « *la description, la modernisation ou le développement des terminologies, leur diffusion sociale, dans une ou plusieurs langues dont l'État ou un acteur social faisant autorité préconise l'usage* » (Rousseau 2005, p.97).

En ce qui concerne la création d'une terminologie officielle comme entamée actuellement en France, il s'agit d'une politique linguistique explicite, car formulée dans des règlements et des lois et intervenant directement sur la langue, qui se passe de haut en bas, puisque le travail terminologique est organisé du côté officiel et intervient au cours d'un aménagement terminologique sur le corpus de la langue. Par la création de termes proprement français, on tente de moderniser la langue et de la rendre apte à l'utilisation dans tous les domaines, mais on vise aussi à (re)donner au français un certain statut, par exemple comme langue de l'informatique. Ayant constaté que généralement les interventions de bas en haut semblent plus efficaces, il reste à savoir si la terminologie officielle acquiert aussi l'approbation des Français, ce qui fera encore l'objet du présent travail.

3.2.2 Purisme de la politique linguistique française au cours du temps – de la défense à l'enrichissement de la langue française

En France, l'intervention sur la langue par l'État suit une longue tradition : l'imposition du français comme langue de l'administration et de la jurisprudence par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, la normalisation de la langue par la fondation de l'Académie Française en 1635 (suivie par l'instauration du « *bon usage* », la langue de la Cour et des écrivains reconnus qui devrait servir comme référence pour tous les locuteurs), les tentations au cours de la révolution française d'imposer le français, langue de la liberté, égalité et fraternité comme langue nationale et l'imposition de l'enseignement obligatoire, en langue française bien sûr, par la loi Ferry en 1882 (cf. Kubarth 2004, p.181-183). L'épuration de la langue française de « *ce qui n'est pas purement français* » joue aujourd'hui comme autrefois un rôle important, sauf que « *l'ennemi* » a changé. Tandis qu'avant le 20^e siècle les mesures de la politique linguistique portaient surtout sur des langues et des variétés internes, le latin, les langues régionales, les dialectes etc., il est aujourd'hui évident que l'ennemi qui vient de l'extérieur et qui constitue une double menace pour le français est l'anglais. D'une part les termes anglais s'infiltrèrent en nombre croissant dans la langue française et d'autre part l'anglais a pris depuis des décennies, la place du français comme langue de la diplomatie ce qui a suscité la fondation de nombreuses organisations privées et officielles pour la défense de la langue (cf. Klein-Zirbes 2001, p.23-24).

Le 20e siècle est marqué par la ratification de deux lois linguistiques destinées à la protection du français : la loi Bas Lauriol (1975) et sa continuation, la loi Toubon (1994). Les deux lois relatives à l'emploi de la langue française prévoyaient pour des domaines assignés (la publicité, les modes d'emplois, les garanties, les factures, les informations et les présentations dans les médias, la radiodiffusion et la télévision et autres) l'usage obligatoire des termes français et la prohibition du recours à tous termes et expressions étrangers « *lorsqu'il existe une expression ou un terme approuvé* »². L'instauration de ces deux lois n'est pas restée sans critique : Il y a d'une part les difficultés de l'application et du contrôle des lois, en particulier pour le domaine non-officiel, pour la langue parlée (cf. Beinke 1990, p.238-239), et d'autre part le doute sur la raison officielle évoquée qui tendait beaucoup plus à éliminer l'influence de l'anglais qu'à protéger les consommateurs français (cf. Beinke 1990, p.231). Mais la critique la plus importante jugeait la loi Toubon contraire à la liberté d'expression, inscrite dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ce qui mena à l'annulation de certaines dispositions de cette loi la même année. On s'accordait sur le fait que « *(...) l'État pouvait s'obliger à utiliser certains termes mais ne pouvait, sans méconnaître l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, imposer l'usage de ces termes aux personnes privées ni aux organismes de radiodiffusion et de télévision.* »³ Bien que l'usage des termes officiels ne soit dès lors plus obligatoire pour le public en général, il reste encore fortement recommandé.

En 1996 fut créé un nouveau dispositif relatif à l'enrichissement de la langue française, le *décret du 3 juillet 1996* qui met plus l'accent sur l'enrichissement du français et s'occupe de la production et de la diffusion de la terminologie officielle. Ce décret règle aussi la répartition des rôles dans le travail terminologique et place l'État plus en retrait. Celui-ci ne fait plus directement partie de la création ou du choix des termes, mais est chargé de la coordination et de la coopération des diverses institutions aussi bien que de la diffusion de la terminologie officielle. En même temps des rôles plus importants sont attribués à l'Académie française et à la Commission générale de terminologie et de néologie qui est chargée de la coordination du travail terminologique des différentes

2 URL : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006421237&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte= \(10.8.2012\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006421237&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte= (10.8.2012))

3 URL : [http://www.culture.gouv.fr/culture/dgllf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions \(10.8.2012\)](http://www.culture.gouv.fr/culture/dgllf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions (10.8.2012))

commissions de terminologies.⁴

3.3 *Des expressions françaises pour remplacer les anglicismes - La création d'une terminologie officielle*

L'accent fut donc de nouveau mis sur l'enrichissement de la langue française par ses propres ressources, sur la création d'une terminologie officielle. Ainsi, les néologismes, les termes nouveaux jadis longtemps refusés parce qu'ils menaçaient la clarté et la pureté de la langue française, gagnent aujourd'hui de l'importance et sont même préférés aux termes anglais (cf. Beinke 1990, p.232). La création d'une terminologie française est ressentie comme une nécessité : « *Nommer dans sa langue est une nécessité* » (Lenoble-Pinson 1991, p.5) et soutenue par une multitude d'auteurs, dont par exemple Rousseau qui écrit qu' « (...) *autant que possible, ce développement d'une langue doit faire appel à ses ressources propres, de préférence à l'emprunt de termes étrangers* » (Rousseau 2007, p.70).

3.3.1. **Les commissions ministérielles de terminologie (les CMT)**

Les premières commissions ministérielles de terminologie, furent installées à partir de 1970. Leur nombre évolua avec le temps, mais aujourd'hui, la création d'une commission dans chaque ministère (culture, agriculture, économie et finances, défense, éducation, santé, sciences et techniques spatiales, justice, informatique, industrie automobile, industrie pétrolière, etc.) est assurée par le décret du 3 juillet 1996. Elles sont toutes composées de 20 à 30 membres, représentant les différents services du ministère concerné et des personnalités extérieures (professionnels du secteur, spécialistes de la langue: traducteurs, linguistes...)⁵ et suivent une mission concrète : évaluer les cas qui nécessitent des expressions françaises (des techniques, des produits nouveaux dans leur secteur de compétence), et par la suite « *de recueillir, de proposer et*

4 cf. URL : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions (9.8.2012)

5 cf. URL : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions (10.8.2012)

de réviser les termes nécessaires pour désigner les réalités nouvelles » (Depecker 2001, p.345).

La Commission ministérielle de terminologie de l'informatique - La CSTIC

Depuis le début, l'informatique fait partie des domaines traités par le travail terminologique. La première commission de l'informatique, créée en 1970 et suivie par plusieurs autres (cf. Depecker 2001, p. 59-92), fut remplacée en 1997, sous l'influence grandissante de l'internet, par la CSTIC (*la Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques*) qui combine dès lors les domaines de l'informatique et de l'internet. Cette Commission spécialisée regroupe des représentants de l'Académie française, de l'Académie des sciences, de la DGLFLF (*Délégation générale à la langue française et aux langues de France*), de l'administration, d'associations publiques et privées, d'entreprises, des traducteurs et des linguistes. Leur mission est l'élaboration de listes de termes français équivalents aux emprunts anglais dans le domaine de l'internet et de l'informatique et d'adresser par la suite ces propositions à la Commission générale.⁶ Des termes créés par la commission qui ont connu un grand succès auprès des Français sont par exemple *ordinateur* (remplace *computer* depuis 1955) et *logiciel* (remplace *software* depuis 1971) (cf. Devilla 2007, p.153).

Depuis l'année 2001 il est possible d'accéder sur son site internet⁷ aux informations sur la commission et son travail terminologique (textes de référence, termes officiels de l'informatique et de l'internet etc.) et d'y participer soi-même à la création néologique en proposant des équivalents français directement en ligne.

3.3.2 La production de la terminologie officielle

Les CMT sont donc chargées de la création des termes officiels. Utilisant les divers modes de formations de mots (composition/ dérivation), elles ont, dans leur travail terminologique, principalement trois grandes options (cf. Depecker 2001, p.403-413) : L'«*emprunt direct*», le «*calque* » et la «*synthèse néologique* ». L'*emprunt direct* reprend principalement la **forme** du terme étranger soit dans son intégralité, comme il s'est passé

6 cf. URL : <http://deschamp.free.fr/exinria/CSTIC/presse1999.html> (10.8.2012)

7 L'adresse Internet de la CSTIC : www.cstic.fr.st

pour quelques cas d'anglo-latinismes (p.ex. : transduction), soit la forme francisée (p.ex. : manageur – angl. : manager). Le *calque* et la *synthèse néologique*, quant à eux, empruntent principalement le **sens** et tentent de désigner le concept traité en utilisant les moyens de sa propre langue.

Par *calque* on désigne la traduction littérale ou légèrement modifiée du terme étranger (p.ex. : *souris* – angl. : *mouse* (cf. Depecker 2001, p.408) et par *synthèse néologique* la création d'un terme nouveaux qui n'a pas existé antérieurement dans la langue française. Cette dernière méthode, la *synthèse néologique*, n'était à peine utilisée par les CMT, sans doute pour éviter de créer du *néo-français* qui est «(...) *morphologiquement correct mais vide de sens et d'enracinement dans la langue (...)*» (Depecker 2001, p.432). La terminologie officielle est et reste donc principalement caractérisée par la méthode de *l'emprunt direct* ou du *calque*.

3.3.3. La publication et la diffusion de la terminologie officielle

Après leur création, les termes officiels doivent aussi être publiés et diffusés auprès du public : « *Néanmoins, il ne suffit pas d'inventer des néologismes ni de trouver des équivalents. Ces mots doivent être diffusés auprès de ceux qui font la langue aujourd'hui* » (Lenoble-Pinson 1991, p.12). L'officialisation de la terminologie est actuellement réglée par le *décret du 3 juillet 1996* : Les propositions des termes officiels créés par les *Commissions ministérielles de terminologie* sont transférées à la *Commission générale de terminologie et de néologie* qui veille sur et coordonne le travail des différentes commissions spécialisées. Elle examine les propositions et les transfère, après approbation, à l'Académie française. Les termes approuvés par cette dernière sont ensuite publiés au *Journal officiel de la République* et au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* de sorte qu'ils soient encore plus diffusés auprès des enseignants.⁸

Toutes les listes de la terminologie officielle sont accessibles sur le site de la DGLFLF et sur la plateforme *France Terme*⁹ qui est destinée exclusivement à la recherche et la

8 cf.URL :http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions (10.8.2012)

9 Les adresses Internet : de la DGLF (www.dglf.culture.gouv.fr) et de France Terme (www.franceterme.culture.fr)

diffusion des quelques 4 000 termes officiels.¹⁰

3.3.4 L'implantation et l'acceptation des termes officiels

La dernière étape dans le processus de la création d'une terminologie officielle est marquée par son acceptation auprès du public. Les termes officiels sont-ils réellement employés par les locuteurs français ? Arrivent-ils à remplacer les équivalents anglais ? En définitive c'est donc au travail terminologique qu'il incombe d'intervenir sur le comportement des locuteurs, de sorte qu'ils abandonnent les termes anglais en faveur de la terminologie officielle française.

C'est en même temps l'étape la plus difficile de l'intervention, car tandis que la création et la diffusion des termes sont des processus dirigés et bien organisés, l'influence de l'État sur leur acceptation par les locuteurs est encore minimale. Au cours du présent travail, il a été démontré que l'État, pour des raisons de liberté d'expression, ne peut imposer une terminologie qu'à lui-même et ses institutions, mais pas à toute sa population.¹¹ De plus, il semble difficile de juger si les termes officiels ont pris ou non. Il n'existe en fait pas de critères généralement admis, mais certains auteurs livrent au moins des indices de ce qu'une insertion réussie pourrait impliquer : Selon Gaudin et Guespin un terme s'est intégré avec succès s'il devient lui même productif engendrant d'autres termes de la même famille de mots (p.ex. : surf – surfer) ou lorsqu'il élargit son son domaine, son sens, et est donc aussi utilisé à désigner d'autres concepts dans la langue cible comparé à ceux de la langue d'origine (p.ex. *challenger* n'est plus exclusivement utilisé dans le domaine du sport) (cf. Gaudin/ Guespin 2000, p.300). Pour Hustache-Godinet, le critère possible pour une insertion réussie est l'inscription du terme dans les dictionnaires (cf. Hustache-Godinet 1993, p.86) ou l'emploi du terme dans les documents de recherche : « *À partir du moment où il [le terme] figure dans des documents de recherche disposant d'une certaine notoriété sur le plan scientifique, il est attesté implicitement. (...)* » (Hustache-Godinet 1993, p.88). Mais même le fait de trouver un terme officiel dans un dictionnaire ou un texte de presse ne signifie pas que celui-ci est réellement entré dans l'usage auprès des locuteurs, c'est aussi ce qu'écrit

10 cf. URL :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions
(12.8.2012)

11 URL : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions
(27.9.2012)

Depecker : « *De même, le fait de trouver parraineur (pour sponsor) en première page de Libération (4 janvier 1991) ne signifie pas nécessairement que le terme soit passé dans l'opinion* » (Depecker 2001, p.579).

Le succès du travail terminologique dépend donc énormément de l'acceptation des créations finales auprès des locuteurs. Helfrich écrit ainsi que toute nouvelle création nécessite l'acceptation par la communauté linguistique afin de pouvoir s'imposer : « *Jede Neubildung bedarf zu ihrer Durchsetzung der Akzeptanz, d.h. der Annahme und Aufnahme durch die Sprachgemeinschaft* » (Helfrich 1993, p.21). Cette acceptation et la diffusion des termes dépendrait des évaluations de la part des locuteurs (cf. Helfrich 1993, p.36), ce qui montre bien l'importance des attitudes dans le processus de l'acceptation. C'est donc pourquoi il serait important de s'orienter déjà au cours de la création des termes vers ce qui est souhaité par le public. Rousseau par exemple parle d'une « *implantabilité des termes* » (Rousseau 2007, p.70) qu'il fallait respecter. Cette *implantabilité*, continue-t-il, dépendrait de nombreux facteurs d'ordre linguistique et terminologique d'une part et d'ordre sociolinguistique d'autre part, mais Rousseau ne les aborde pas de plus près. Deux autres auteurs par contre, Helfrich (1993) et Molitor (2005), ont créé des critères pour l'acceptation des termes nouveaux qui seront présentés dans la partie suivante.

3.3.4.1 De l'acceptation passive à l'acceptation active (Helfrich 1993)

Selon Helfrich, qui traite dans son étude non explicitement les termes officiels mais les termes nouveaux en général, un terme nouveau doit passer deux filtres lors du processus d'acceptation. Le premier filtre est celui de la *qualité d'accès* au terme (« *Zugangsqualität* ») et comporte les critères suivants, triés par ordre d'importance décroissante (cf. Helfrich 1993, p.292) :

- ♣ la familiarité du terme (Le terme, est-il courant?)
- ♣ la notoriété du terme (Le terme, est-il connu?)
- ♣ la simplicité du terme (Le terme, est-il facile à écrire et à prononcer?)
- ♣ la compréhensibilité du terme (Le terme, est-il compréhensible?)

Il faut donc qu'un terme soit courant, connu, simple et compréhensible pour passer le

premier filtre. Ainsi donc un néologisme qui n'est pas compris est voué à l'échec. Si un terme nouveau passe par contre le premier filtre il existe une très grande probabilité de son **acceptation passive**, ce qui veut dire qu'il est compris du locuteur. Pour que ce terme entre de plus dans l'usage des locuteurs, il faut qu'il passe encore un deuxième filtre, celui de *l'utilité du terme* (« *Benutzbarkeit* ») qui se caractérise par les critères suivants (cf. Helfrich 1993, p.289) :

- ♣ l'adéquation du terme (Le terme couvre-t-il de manière adéquate le concept désigné?)
- ♣ l'utilité du terme (Le terme, est il utile ?)
- ♣ le respect des normes (Le terme respecte-t-il les normes?)
- ♣ la qualité esthétique (Le terme plaît-il aux locuteurs?)
- ♣ l'exactitude (p.ex. : Le terme est-il synonyme de l'équivalent anglais?)

Le deuxième filtre est étroitement lié au besoin, à la nécessité qu'attribuent les locuteurs à l'usage d'un certain terme dans une situation concrète. Eprouvent-ils un besoin d'utiliser le terme ? Leur sert-il à quelque chose ? Le passage du premier au deuxième filtre qui mène à l'**acceptation active** du terme, dépend donc beaucoup de l'utilité ou du besoin d'un terme pour un locuteur (cf. Helfrich 1993, p.292-293). Vu que Helfrich même juge le deuxième filtre beaucoup plus important que le premier, il serait sûrement important de créer la terminologie officielle de sorte qu'elle corresponde aux goûts et aux besoins de ceux qui sont tenus de l'utiliser. Une fois encore l'importance des attitudes pour l'acceptation des termes officiels est soulignée.

3.3.4.2 Les facteurs favorisant l'acceptation des néologismes (Molitor 2005)

Selon Molitor, les termes officiels ne sont automatiquement ni acceptés ni refusés, mais leur acceptation dépend de certains critères (cf. Molitor 2005, p.313-314). Se référant aux travaux de 5 auteurs (Ahlers/ Holtus 1999, p.308, Béchérel 1981, p.129s, Depecker 1997, XXIV-XXVI, Hagège 1987 p.308) Molitor a ainsi établi quelques critères favorisant l'acceptation des termes nouveaux. Ceux-ci seront présentés et expliqués de plus près par la suite (cf. Molitor 2005, p.314-315) :

1) Les critères concernant la **formation des mots**

✧ *la motivation du terme*

La motivation du terme désigne la capacité d'un terme de renvoyer à son concept. Selon Depecker, ce critère est essentiel pour faciliter son usage. Des exemples de termes bien motivés sont : *grapheur* (logiciel d'élaboration de graphiques) ou *texteur* (logiciel de traitement de texte) (cf. Depecker 2001, p.574). Même entrant en contact avec ces termes pour la première fois le locuteur peut facilement s'imaginer de quoi il s'agit. Ce critère facilite l'usage des termes en question, surtout des termes complètement nouveaux.

✧ *la possibilité de création de paradigmes*

Il s'agit de la possibilité de créer d'autres termes apparentés à partir du terme nouveau, souvent par les deux modes principaux dans la formation des mots : la dérivation ou la composition. Un exemple dans le domaine de l'économie et des affaires est le terme *parrain* (angl. : *sponsor*) à partir duquel on a construit d'autres termes (noms, verbes...) élargissant le champ lexical à *parraineur*, *parrainage*, *parrainer* (angl : *sponsor*, *sponsoring*, *to sponsor*). De telles constructions se basant sur la même racine, facilitent de ce fait la mémorisation des termes (cf. Depecker 2001, p.577).

✧ *l'adéquation du recouvrement du concept désigné*

Une désignation ne devait être choisie ni trop générale, ni trop étroite : « (...) *en effet, l'excès de généralité, ou au rebours, de spécificité de la désignation française par rapport au concept auquel elle renvoie conduit généralement à l'échec* » (Depecker 2001, p.575). La désignation *animateur* qui devait remplacer le terme anglais *disc-jockey* semble par exemple être choisie de façon trop générale pour ce qu'elle renvoie de manière adéquate au concept traité (cf. Chansou 1993, p.147).

✧ *la simplicité de la désignation française*

Il est évident qu'une désignation simple, qui est en fait plus facile à comprendre et à mémoriser va s'implanter plus probablement dans la langue par rapport à des constructions lourdes, longues ou compliquées : « *Ainsi la simplicité de la désignation concourt-elle à sa facilité d'utilisation et à sa mémorisation* » (Depecker 2001, p.575). Un tel exemple du domaine de l'informatique est le terme *pilote*, qui semble avoir plus

de chance de perdurer par rapport à une autre proposition, *gestionnaire de périphérique* (angl. : driver) (cf. Depecker 2001, p.575).

▲ *la transparence*

Ce critère est valable pour les mots composés et permet une capture plus rapide du sens du terme nouveau.

▲ *la brièveté*

La brièveté est en fait souvent étroitement liée à la simplicité. La siglaison en est un exemple excellent. Par celle-ci, des termes trop longs et compliqués seront raccourcis; ce qui les rend plus simples. Selon Ahlers et Holtus, des termes français qui sont beaucoup plus longs que leur équivalent anglais n'arrivent pas à s'imposer (cf. Ahlers/Holtus 1999, p.308). Les CMT, sensibles à ce genre de critère, ont aussi essayé de créer des termes courts, des fois même plus courts que leurs équivalents anglais, comme pour le cas de *calculette* au lieu de *pocket calculator* (cf. Depecker 2001, p.576).

▲ *la proximité phonétique et graphique au terme anglais*

Apparemment la proximité phonétique et graphique au terme d'origine est un facteur très important dans l'acceptation des termes officiels. Pour Depecker, cette proximité phonétique et graphique au terme anglais est surtout importante pour les cas où le terme anglais est déjà en usage : « (...) le terme anglais étant en général déjà dans l'usage, et dans cet usage, souvent prépondérant, une désignation française s'en approchant offre plus de chances de réussir ; (...)» (Depecker 2001, p.576). Le terme français *disque compact* qui a remplacé *compact disc* en est un exemple (cf. Depecker 2001, p.576).

▲ *le caractère métaphorique*

Souvent les désignations françaises qui reprennent l'image conférée au terme étranger, à condition que celui soit précis et ne nuise pas à la motivation du terme, soient mieux acceptées que celles qui se basent sur une image plus neutre. Comme le décrit Depecker : « (...) l'implantation du terme imagé se faisant beaucoup mieux lorsque l'image correspond facilement à une image anglaise (...)» (Depecker 2001, p.577). Comme exemples on peut ainsi citer : *remue-méninges* remplaçant le terme anglais *brainstorming* et dans le domaine de l'informatique *souris* pour *mouse* (cf. Depecker 2001, p.577).

2) Les critères concernant les **conditions d'acceptation**

✧ *le manque d'un terme anglais*

Selon Depecker « (...) il y a évidemment plus de chances qu'un terme français s'impose lorsqu'il a à remplir un vide que lorsqu'il a à supplanter un anglicisme (...) » (Depecker 2001, p.472). Le terme officiel remplit ainsi un trou linguistique. Le terme *monospace* qui pouvait bien s'imposer grâce au fait que le terme anglais *minivan*, n'était pendant longtemps que très peu connu et répandu en France en est un exemple (cf. Depecker 2001, p.472).

✧ *le besoin de désignation*

Il doit exister un besoin de désignation, un manque d'une notion adéquate dans la langue cible, qui sera rempli par le néologisme.

✧ *le manque de concurrents en langue française*

Il est sûrement beaucoup plus facile pour un terme nouveau de s'implanter, s'il ne doit pas s'imposer face à des termes français déjà existants.

✧ *la concordance des connotations*

Un terme a plus de chances d'être accepté s'il renvoie aux mêmes connotations que le terme d'origine. C'est pourquoi la désignation *primeur* ne pouvait pas s'imposer face à son équivalent anglais *scoop*. On désigne en langue familière en anglais par ce dernier un truc ou une information qui fait fureur. *Primeur* par contre évoque plutôt un légume et était certainement dès sa création voué à l'échec (cf. Depecker 2001, p.578).

✧ *une prononciation plus facile*

Une prononciation plus facile du nouveau terme comparé à celle de l'équivalent anglais aide certainement à la promotion du premier.

3) Les critères concernant la **diffusion**

✧ *la confirmation officielle*

Des termes nouveaux gagnent plus d'importance s'ils reposent sur une conformation

officielle. L'autorité de l'organisme, institution ou personne responsable du travail terminologique peut donc être considérée comme un critère pour le succès ou l'échec d'un terme (cf. Depecker 2001, p.472).

▲ *une large diffusion auprès des locuteurs*

Des termes plus répandus sont forcément aussi mieux connus, ce qui constitue comme on vient de le traiter dans le point précédent, la base pour l'acceptation passive.

Tels sont donc les critères qui devraient, d'après Molitor, favoriser l'acceptation d'un terme nouveau, ou dans notre cas, d'un terme officiel. C'est en tout cas très intéressant qu'apparemment Molitor juge les critères adhérents directement au terme, (par exemple leur formation) beaucoup plus importants que les attitudes des locuteurs. Elle exclut quasiment le facteur de l'utilité, ne le touchant à peine par son critère du *besoin de désignation*. Helfrich, de son côté, considère l'utilité (l'estimation des locuteurs à ce qu'un terme leur soit utile, subviennent à leurs besoins) comme critère central pour l'adoption d'un terme par les locuteurs. Il s'agira encore au cours de l'étude présente de trouver une réponse, du moins une tendance à cette question, si la terminologie officielle est acceptée ou refusée en premier lieu pour des raisons relatives aux termes eux-mêmes (leur formation etc.) ou pour des raisons plus générales liées à leurs conditions d'usage (des raisons professionnelles etc.). Mais avant de montrer les résultats de la présente étude, une comparaison des analyses déjà effectuées sur la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet sera exposée.

4 Approche de l'implantation et de l'acceptation réelle de la terminologie officielle de l'internet au moyen d'une comparaison des études effectués

Les études effectuées jusqu'aujourd'hui sur le sujet nous livrent les seuls indices sur l'implantation et l'acceptation réelle des termes officiels auprès des locuteurs. C'est pourquoi ils sont présentés à ce point-ci.

Jusqu'ici on compte cinq études qui traitent le sujet de l'implantation et de l'acceptation de la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet : l'étude de Anne Le Guilly-Wallis (1991), l'étude de Daniel Gouadec (1993), l'étude de Depecker (1994) et les deux études de Eva Molitor (faites en 2002, publiées en 2004 et 2005). Il faut bien noter que l'étude de Gouadec est la seule qui était initiée du côté officiel, par la DGLF (cf. Gouadec 1993, p.239) ce qui montre bien le manque d'efforts du côté officiel de connaître l'acceptation réelle de la terminologie officielle auprès les locuteurs.

Tandis que les études de Le Guilly-Wallis et de Gouadec se sont opérées en différentes étapes employant des méthodes diverses (questionnaires, entretiens semi-directifs, recherches de cas d'emploi, analyses de fréquences des termes, analyses de l'inscription dans des dictionnaires et discussions non-directives), Depecker et Molitor ont basé leurs analyses sur une méthode unique. Depecker a étudié l'implantation des termes officiels à l'aide de leur inscription dans deux dictionnaires de langues, le Nouveau Robert (1993) et le Petit Larousse (1994) et Molitor a travaillé à l'aide de deux questionnaires en ligne. L'un fut diffusé auprès de 124 informaticiens francophones de nationalités différentes (français, belges, suisses) dans le cadre de sa thèse (étude publié en 2004), et l'autre auprès de vingt étudiants français d'Erasmus (étude publiée en 2005). Molitor est en fait la seule qui a étudié exclusivement les termes officiels de l'internet, les autres études se sont occupées de manière plus générale du vocabulaire officiel de l'informatique. En ce qui concerne les personnes interrogées au cours de ces études, il s'agissait toujours de spécialistes dans le domaine de l'informatique, à part l'étude de Molitor de 2005, qui fut réalisée auprès d'étudiants de matières diverses.

4.1 L'implantation des termes dans les corpus écrit et sonore

L'étude de Gouadec livre des résultats ambivalents : D'une recherche des cas d'emploi

de la terminologie officielle de l'informatique dans un corpus de textes de presse défini, il résulte d'une part, que 132 des 136 termes officiels sont employés dans les textes étudiés (cf. Gouadec 1993, p.247). D'autre part, une analyse des fréquences d'utilisation des termes officiels dans un corpus de documents sonores et écrits, tous issus du domaine de l'informatique, montre que le degré d'implantation dépend fortement du secteur (par exemple élevée dans les secteurs de la presse non-spécialisée, mais faible dans les secteurs de la grande consommation/ des jeux et de la formation). Gouadec constate ainsi que pour les publics considérés, l'implantation des termes officiels « *est faible dans les documents destinés à des publics de techniciens, de professionnels, et d'initiés* » (Gouadec 1993, p.291). Il résume que le français figure encore comme « *langue secondaire* » dans le domaine de l'informatique : « *Il faut donc bien constater que l'implantation des termes français (en général) et celle des termes officiels (en particulier) subissent les effets négatifs du statut de langue secondaire (subalterne) de l'informatique dévolu au français* » (Gouadec 1993, p.292).

En ce qui concerne l'inscription des termes officiels dans des dictionnaires, Gouadec qui l'analyse à l'aide d'un échantillon de 15 termes dans les dictionnaires de l'informatique (français - anglais ; anglais – français), résume que les termes officiels ne sont pas cités systématiquement comme équivalents des termes anglais et que tous les termes officiels ne sont pas inscrits dans les dictionnaires (cf. Gouadec 1993, p.309-310) S'ils y (dans les dictionnaires) sont mentionnés, ils sont souvent accompagnés au moins d'un terme français pas officiel (cf. Gouadec 1993, p.311).

Depecker de son côté, aboutit à des résultats tout à fait différents au cours de son étude de l'inscription des termes officiels dans le Nouveau Robert (1993) et le Petit Larousse (1994), deux dictionnaires de langues. Selon lui, un grand nombre des termes figure dans la nomenclature d'un des dictionnaires : « *Il apparaît donc, à l'issue de cet examen, que l'inscription des termes généraux de l'informatique sous leur désignation française est quasiment établie (...)* » (Depecker 2001, p.480). En effet, les anglicismes trouvés sont « *(...) tous accompagnés d'un équivalent français, ce qui est un excellent signe de la francisation du domaine à l'usage du grand public* » (Depecker 2001, p.479).

Les analyses du corpus sonore et écrit livraient donc des résultats mélangés : d'une part presque tous les termes sont employés dans les textes de presses analysés et les termes officiels semblent s'être bien implantés dans certains secteurs (par exemple dans la

presse non-spécialisée) et dans des dictionnaires de langues, mais d'autre part ils sont peu utilisés dans les documents et les dictionnaires de l'informatique, les documents des spécialistes du domaine.

4.2 *La connaissance et l'usage de la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet*

Gouadec, qui tente de révéler les connaissances de la terminologie officielle auprès de cinquante informaticiens à l'aide de deux questionnaires (dans le premier il faut trouver aux définitions proposées le terme juste, et dans le deuxième inversement trouver soi-même la définition aux termes proposés) obtient des résultats décevants : *«Globalement, le total des réponses proposant des désignations 'françaises' ou 'francisées', y compris les termes officiels, se situe à 57%. Ceci constitue une performance médiocre à tous égards. Pire encore, les 15% de réponses justes proposant des termes officiels (inclus dans les 57% de francisation) semblent absolument dérisoires »* (Gouadec 1993, p.302). La plupart des acteurs de l'informatique semble être à peine touché par le travail terminologique des commissions ministérielles de terminologie. Pour Gouadec en tous cas c'est un résultat pitoyable : *« Il faut donc conclure la présente étude par questionnaire sur une note pessimiste : les termes officiels sont mal connus ou inconnus »* (Gouadec 1993, p.306).

Le Guilly-Wallis, qui analyse l'usage des termes officiels à l'aide d'un échantillon de 62 termes du domaine de l'informatique auprès 21 interrogés, constate également un *«écart énorme dans le taux d'utilisation des termes anglais entre les différentes personnes »* (Le Guilly-Wallis 1991, p.121), qui variait selon le cas entre 8,5% et 80%.

De plus résulte, des entretiens semi-directifs qui sont faites à partir d'un questionnaire qu'à part des termes officiels beaucoup d'autres termes français pas officiels sont en usage (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.119). Il semble donc exister une double concurrence pour les termes officiels : l'anglais et d'autres termes français non-officiels.

Molitor analyse au cours de ses deux études l'acceptation de la terminologie officielle à l'aide d'un échantillon de six termes du domaine de l'internet (plusieurs équivalents français des termes anglais : *homepage, hacker, provider, e-mail, web* et *chat*). Les deux études livrent des résultats similaires : Les termes officiels ont pu s'imposer contre les

termes anglais dans la moitié des cas : *page d'accueil*, *pirate* et *fournisseur d'accès* se sont bien établies tandis que pour *mail/mail*, *web* et *chat* cette forme d'origine anglaise est mieux acceptée que les termes français (cf. Molitor 2004, p.509 ; Molitor 2005, p.335). Pour ce qui est de la première étude, Molitor constate des différences dans l'acceptation selon les nationalités des interrogés. Pour la Belgique et la Suisse l'usage des termes anglais est encore plus renforcé, sans doute parce que les informaticiens belges et suisses entrent, même dans leur propre pays, en contact avec d'autres communautés linguistiques (cf. Molitor 2004, p.509). Et de la deuxième étude résulte que les termes officiels ne sont pas automatiquement refusés par les étudiants, mais leur acceptation dépend plutôt de certains critères (p.ex. de la formation des mots, le degré de diffusion) (Molitor 2005, p.335) présentés dans un chapitre précédent (3.3.4.2 *Les facteurs favorisant l'acceptation des néologismes [Molitor 2005]*).

La terminologie officielle semble avoir beaucoup de mal à s'imposer face à la terminologie anglaise, qui est généralement fortement en usage. Même si des études les plus récentes de Molitor, publiées en 2004 et 2005, il résulte qu'au moins la moitié des six termes analysés pouvait s'imposer face à son équivalent anglais, il est très difficile de parler d'une poussée de l'implantation de la terminologie officielle au cours du temps, car toutes ces études travaillent à l'aide de différentes méthodes, utilisant divers échantillons de termes, ce qui rend une comparaison des résultats concernant l'usage presque impossible.

À côté des termes anglais, il y avait aussi un autre concurrent pour la terminologie officielle : les autres termes français non-officiels. Ceux-ci (les autres termes français non-officiels) constituent un fait très intéressant, puisqu'ils donnent la preuve d'un certain «souhait » de créer des équivalents aux termes anglais dans sa propre langue.

4.3 La connaissance des listes terminologiques

De l'étude de Le Guilly-Wallis, il résulte que quinze des vingt-et-une personnes interrogées sont au courant de l'existence des arrêtés de terminologie. Quatre les ont lus et seuls trois les appliquent aussi de manière rigoureuse en utilisant les termes officiels à la place des termes anglais (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.118). Des résultats semblables se trouvent dans l'étude de Molitor de 2004 qui constate que 54% des 124

informaticiens interrogés sont au courant de l'existence des listes de la terminologie officielle (en ont entendu parler ou les utilisent un peu) mais seuls 15 personnes les appliquent partiellement (cf. Molitor 2004, p.377). Les listes ne sont pas connues non plus de la majorité des étudiants interrogés au cours de sa deuxième étude (cf. Molitor 2005, p.333).

Dans la plupart des cas les personnes interrogées ne connaissent pas les listes, mais ce qui est encore plus frappant, c'est le fait, que même parmi les quelques personnes qui les connaissent ou ont entendu parler de leur existence, seul un petit pourcentage les applique effectivement.

4.4 Les attitudes des personnes interrogées face à la terminologie officielle et au travail terminologique des CMT

4.4.1 Quels sont les points majeurs de critiques des termes officiels ?

Dans l'étude de Le Guilly-Wallis les points majeurs de critique des termes officiels sont entre autre le manque de précision et de pratique du terme officiel, la mauvaise traduction du concept et la longueur du terme (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.119). De plus, sont nommés, le risque du ridicule du terme, car déjà les arrêtés font selon quelques interviewés « *rire un 'vrai informaticien'* » et des manques dans la diffusion des termes, un décalage temporel trop grand qui passe entre la publication et l'application des arrêtés (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.120). La critique de la mauvaise traduction du concept apparaît aussi dans l'étude de Molitor, qui découvre que pas tous les termes officiels sont perçues comme des équivalents aux termes anglais (cf. Molitor 2004, p.346 , 376). L'auteur résume alors cinq raisons pour lesquelles les personnes interrogées préfèrent les termes anglais : la sécurité utilisant le terme anglais (le fait « d'être compris » tout de suite par les partenaires de communication), leur grande diffusion, leur brièveté, leur accoutumance et leur utilisation internationale (cf. Molitor 2004, p.347). Mais particulièrement le critère de la brièveté ne doit pas être surestimé car, il y a aussi un bon nombre de termes officiels brefs (p.ex. : *toile* pour angl. : *web*) qui ne pouvaient pas s'établir dans l'usage (cf. Molitor 2004, p.348).

Gouadec constate aussi au cours de son étude un certain nombre de raisons qui

favorisent l'usage des termes anglais. Au nombre de celles-ci: la brièveté, la technicité, la précision, la bonne compréhension ou la scientificité (cf. Gouadec 1993, p.357).

Résumant les résultats des diverses études, les points majeurs de critique aux termes officiels sont les suivants :

- le manque de précision et de pratique du terme
- la mauvaise traduction du concept (manque de synonymie)
- la longueur du terme
- le risque du ridicule
- l'insuffisance de la diffusion des termes
- l'accoutumance aux termes anglais
- l'utilisation internationale du terme anglais
- l'incertitude d'être compris par son partenaire de communication

4.4.2 Est-il nécessaire de franciser la terminologie de l'informatique et de l'internet ?

Dans l'étude de Gouadec la majorité des interviewés se montre favorable à une re-francisation du vocabulaire « général », utilisé dans les médias (la radio, la télé, la presse). 39% estimaient la francisation comme une pratique « *souhaitable* », 27% comme « *nécessaire* », 25% comme « *indispensable* » et seulement 6% comme « *superflue* » (cf. Gouadec 1993, p.333). La plupart des gens, 66%, se prononcent donc pour une francisation de ce vocabulaire de grand public. Un tel procédé est par contre beaucoup moins souhaité dans le domaine scientifique, pour le vocabulaire des spécialistes, où il faut « *garder des mots d'origine anglaise* » (cf. Gouadec 1993, p.333). Une différence comparable apparaît chez Le Guilly-Wallis entre « *utilisateur professionnel* » et « *utilisateur du secteur public* ». Tandis que les utilisateurs du secteur public sont plus préoccupés par la protection de la langue française contre l'influence de l'anglais, les personnes du secteur privé se sentent désavantagées par l'usage des termes officiels, particulièrement en comparaison à leurs collègues étrangers. Au cours des discussions apparaissent de tels arguments : « *On acquiert un certain standing par la connaissance de la terminologie anglaise. Un 'vrai' informaticien connaît et manie le jargon, celui qui ne l'utilise pas est perçu comme un 'informaticien*

de salon' » (Le Guilly-Wallis 1991, p.123). L'anglais fait office de langue principale des techniciens et aux réunions et aux colloques de l'informatique, même si ces congrès ont lieu en France (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.122). Abandonner l'anglais signifie « *se couper de l'actualité informatique en dehors de la France* » (Le Guilly-Wallis 1991, p.118).

Les personnes interrogées ne s'opposent donc pas complètement à une francisation du vocabulaire, mais la limitent au secteur public. Dans les milieux professionnels par contre, la francisation tombe sur une forte résistance de la part des spécialistes, particulièrement du secteur privé, qui se sentent désavantagés par l'usage de la terminologie officielle par rapport à leurs collègues.

4.4.3 A-t-on besoin d'une politique linguistique ?

Dans l'étude de Gouadec de 1993, la mise en œuvre d'une politique nationale de francisation du vocabulaire de l'informatique est souhaitée par la plupart des interrogés (62% « oui ») (cf. Gouadec 1993, p.351). La majorité des interviewés approuve une intervention des pouvoirs publics sur la terminologie de l'informatique sous forme de décisions réglementaires et de mesures coercitives (64% « oui »), seul l'attribution d'amendes pour l'utilisation abusive de l'anglais se voit opposer un grand refus de la part des interviewés (93% « non ») (cf. Gouadec 1993, p.350).

Les résultats de l'étude de Molitor, dix ans plus tard, ressemblent à ceux de Gouadec. 58% des interrogés apprécient les mesures pour protéger la langue, en comparaison aux 37,9% pour lesquels une telle politique n'est pas nécessaire (cf. Molitor 2004, p.356, 377). Mais apparemment les interrogés ne sont pas contents des mesures prises à l'époque. Seuls 20,2% des interviewés approuvent la création des listes terminologiques et les jugent utiles, tandis que 30,6% critiquent leur diffusion et leur notoriété insuffisante et selon 33,9% les listes sont superflues (11,3% ne connaissent pas les listes) (Molitor 2004, p.352).

La majorité des interrogés des diverses études se prononce donc de façon positive aux interventions officielles, mais ne semble pas approuver leurs réalisations à l'époque.

4.4.4 Les raisons pour un usage continu de l'anglais

De l'étude de Gouadec, il résulte que 60% des interrogés pensent que les termes anglais sont meilleurs que les termes français. L'anglais est ainsi perçu comme une « *langue supérieure' de l'informatique* » (Gouadec 1993, p.356). Cette supériorité résulte avant tout du fait, que l'anglais a une « *sorte de légitimité par antériorité* » étant la langue d'origine du domaine, et de façon plus importante « (...) à une *pénétration liée à celle de ses supports (...)* » (Gouadec 1993, p.356), la livraison de la langue anglaise avec les produits, les matériels, les logiciels. De plus semble-t-il être préféré au français pour certaines raisons liées directement aux termes qui ont déjà été évoqués au cours des critiques des termes officiels (voir point : 4.4.1 *Quels sont les points majeurs de critiques des termes officiels ?*).

Le Guilly-Wallis dégage trois raisons principales chez les personnes interrogées qui se prononcent pour l'emploi de la terminologie anglaise : la précision de l'anglais, la documentation en langue anglaise et l'anglais comme langue véhiculaire internationale (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.118). Et Molitor résume les cinq raisons pour une préférence des termes anglais, déjà présentés au cours des points de critiques des termes officiels : l'assurance d'être compris, la grande diffusion, la brièveté, l'accoutumance et l'utilisation internationale de l'anglais (cf. Molitor 2004, p.347).

En générale, l'anglais semble être utilisé pour trois raisons majeures : d'une part pour des raisons liées directement aux termes concernant la **qualité de la communication** (brièveté, précision, compréhensibilité etc.) et d'autre part pour des raisons extra-linguistiques concernant la grande **diffusion** de l'anglais et l'accoutumance à la terminologie anglaise, aussi bien que l'**importance de l'anglais**, son rôle comme langue internationale de communication et sa « *supériorité* » dans le domaine de l'informatique.

4.2 La conclusion de la comparaison des études

La comparaison des résultats des cinq études laisse apparaître plusieurs fossés :

- le fossé : **usage écrit – usage oral**

Les termes officiels semblent s'être implantés de manière ambivalente à l'écrit : Presque tous les termes officiels figurent dans le corpus de textes de presses analysé. Leur emploi diverge fortement selon les secteurs et ils semblent s'être mieux implantés dans les dictionnaires de langues que dans les dictionnaires spécialisés en informatique. Mais il semble qu'à l'oral, particulièrement dans un domaine plus technique, l'anglais occupe encore une position dominante : « *Or, dans la pratique de l'oral des discours professionnels, qu'ils soient techniques, voire plus scientifiques, aux nombreux phénomènes de substitution constatés s'ajoute la rémanence, voire la persistance d'usages très anglicisés* » (Depecker 2001, p.543). L'usage des termes officiels des divers textes, leur inscription dans des dictionnaires, tout cela ne semble que partiellement refléter leur usage réel auprès des locuteurs. C'est ainsi que Gouadec écrit : « *L'implantation n'est pas seulement dans les textes ; elle est également – ou, devrait l'être – dans les têtes* » (Gouadec 1993, p.240).

■ le fossé : **vocabulaire des spécialistes – vocabulaire du grand public**

Pendant qu'une francisation du vocabulaire de grand public est plutôt approuvée par les personnes interrogées, dont en particulier les interrogés du secteur public, mais aussi de façon importante par les spécialistes, une telle procédure pour le vocabulaire des spécialistes n'est fortement pas souhaitée. Particulièrement les professionnels travaillant dans le secteur privé se sentent souvent désavantagés par l'usage de la terminologie officielle (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.123).

En général la terminologie officielle a du mal à s'implanter auprès des spécialistes et les termes officiels ne connaissent qu'une faible implantation dans les documents et dictionnaires spécialisés en informatique. Un état de chose dû au fait que l'anglais domine encore le domaine de l'informatique comme l'écrit Molitor : « *Die Fachsprache des Internet wird von Anglizismen dominiert* » (Molitor 2005, p.300). Ce phénomène d'un usage renforcé des termes anglais dans les milieux des spécialistes n'est en fait pas restreint au domaine de l'informatique, comme Goosse l'a écrit déjà en 1975: « *Nos sociologues, nos médecins, nos chimistes sont familiers avec les écrits anglais de leur spécialité ; les termes anglais leur paraissent naturels, les seuls possibles, nécessaires même* » (Goosse 1975, p.54). Une étude plus récente de 1998 montre par exemple des

résultats semblables pour le domaine des affaires. Soubrier y constate ainsi : « (...)une réelle résistance de la part des milieux professionnels à utiliser la terminologie officielle mise en place par les pouvoirs publics » (Soubrier 1998, p.413).

■ le fossé : **production – diffusion**

Il est possible de parler en général d'un fossé entre la production et la diffusion de la terminologie officielle. Depuis les années 1970, les CMT créent des termes officiels, mais ces listes n'étaient pas connus ou seulement mal connus de la plupart des personnes interrogées. Mais même la connaissance des listes ne garantit pas l'usage des termes officiels. Car parmi les interrogés qui étaient au courant de l'existence des listes terminologiques, seul un petit pourcentage les appliquait réellement. Molitor parle ainsi d'un écart entre la connaissance et le faible emploi des propositions des CMT : « *Ce qui frappe dans le cas de la terminologie française de l'Internet, c'est l'écart entre le degré de connaissance relativement élevé et le degré très restreint d'utilisation, c'est-à-dire entre l'acceptation passive et l'acceptation active des termes français* » (Molitor 2004, p.509).

■ le fossé : **compréhension – réaction**

Tout au long des études apparaît un paradoxe : La plupart des interviewés appréciaient une politique linguistique pour protéger la langue et s'occuper du travail terminologique face à l'influence de l'anglais, mais en même temps très peu de personnes connaissaient la politique linguistique existante à l'époque et ses travaux. Le Guilly-Wallis est tombé, au cours de son étude, sur des attitudes contradictoires dans la plupart des cas, émises par la même personne (cf. Le Guilly-Wallis 1991, p.117). Bien que les interviewés s'étaient montrés concernés par la forte influence de l'anglais, ils n'étaient pas prêts à vraiment devenir actifs. Ils semblaient être sensibles au problème, mais incapables d'y réagir d'une manière adéquate en utilisant les termes officiels au lieu des équivalents anglais.

En général, il existe un **fossé important entre la production et l'acceptation** des termes. De la part officielle on crée même aujourd'hui continuellement des nouveaux

termes officiels qui ont en réalité du mal à s'imposer face à leurs équivalents anglais. Comme Gouadec l'écrit : « (...) *il reste et restera un très long chemin à parcourir pour que le français devienne ou redevienne la langue de l'informatique des informaticiens* » (Gouadec 1993, p.356). Mais à quoi sert la création d'une terminologie officielle si elle n'arrive pas à supplanter les termes concurrents ? Il est donc très important de connaître les raisons d'un tel écart.

De la comparaison des cinq études il est possible de déduire deux raisons majeures pour une mauvaise acceptation de la terminologie officielle et par conséquent un usage continué de l'anglais :

■ la diffusion

Les termes officiels n'arrivent pas à s'implanter car ils sont mal diffusés et mal connus des locuteurs. Si les termes officiels ne sont pas capables de passer le premier filtre dans le processus de l'acceptation (*l'acceptation passive*) ils sont voués à l'échec. Tout de même faut-il noter que malgré la connaissance des termes, une bonne part des interrogés ne les utilise pas. Ce qui nous mène à la prochaine raison, qui est d'une importance encore plus grande: les attitudes.

■ les attitudes des locuteurs face à la terminologie officielle

Deux facteurs sont à distinguer ici:

- les attitudes face à la formation de mots, qui adhèrent directement aux termes et sont relatives à la qualité de communication (la brièveté, la précision etc.)
- les attitudes face aux fonctions de l'usage d'une certaine langue :

Quels sont les buts poursuivis par l'usage d'une certaine langue ? À quoi sert son usage ? Une certaine terminologie, est-elle utile ? Sert-elle à la satisfaction des besoins des locuteurs?

Au moyen des connaissances sur les attitudes linguistiques traitées au deuxième chapitre et les fonctions qui se trouvent à la base de l'adoption d'une attitude, il se dégage trois raisons majeures qui expliquent la mauvaise acceptation de la terminologie officielle :

- ▲ les **raisons professionnelles** (La terminologie anglaise est-elle plus importante dans la vie professionnelle que la terminologie française?)

(fonction d'adaptation de Katz ; dimension instrumentale de Baker)

▲ les **raisons d'intégration** (L'anglais est-il utilisé pour s'intégrer auprès des collègues?) *(fonction d'adaptation de Katz ; dimension intégrative de Baker)*

▲ les **raisons de défense de soi** (Les locuteurs utilisent-ils la terminologie anglaise afin d'éviter de se ridiculiser pour éviter des conflits internes ?) *(fonction de défense de soi de Katz)*

Bien que quelques raisons pour un usage continué de l'anglais aient déjà été évoquées dans les études précédentes, aucune de ces études n'a entièrement abordé ce problème. Il s'agit donc au cours de l'étude suivante, d'analyser dans un premier temps, dans quelle mesure cet écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet existe encore aujourd'hui. Car même les études les plus récentes datent de dix ans. Et selon certains auteurs, la terminologie officielle s'installe de plus en plus dans les mœurs des spécialistes : « *Malgré l'avis de certains, le français s'installe petit à petit dans les mœurs de l'informaticien en France* » (Le Guilly-Wallis 1991 p.124). Et dans un deuxième temps, il s'agira de voir les raisons qui soutiennent un usage continu de l'anglais : la diffusion, ou de façon plus importante, les attitudes des locuteurs français.

Une comparaison entre les spécialistes du domaine de l'informatique et les non-spécialistes, disons le public en général, serait d'un intérêt particulier, car les non-spécialistes surtout n'ont figuré dans aucune études sur l'acceptation de la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet excepté l'étude de Molitor de 2005. Il n'existe donc que très peu des points de repères sur leur usage et leurs préférences terminologiques. Considérant qu'aujourd'hui le domaine de l'internet n'est plus réservé qu'aux spécialistes, mais s'est intégré dans la vie quotidienne des locuteurs, il serait aussi très important de faire des efforts auprès de ce public-cible. Un troisième groupe à savoir les personnes travaillant dans le secteur public va s'ajouter à la comparaison, puisque déjà la comparaison des cinq études a bien montré qu'il existe des différences entre les locuteurs travaillant dans le secteur privé et ceux travaillant dans le secteur public. Et de plus, ils constituent le seul groupe pour qui l'usage de la terminologie officielle est obligatoire.

5 Étude d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet

5.1 Les questions sur lesquelles se fonde la recherche

Question générale

À quel point existe-t-il un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet auprès des spécialistes, les non-spécialistes et les personnes travaillant dans le secteur public et dans quelle mesure la diffusion et les attitudes des locuteurs en sont responsables ?

- Q1: Dans quelle mesure la terminologie officielle est-elle utilisée par les trois publics cibles ?
- Q2 : Est-ce que les listes terminologiques et la commission ministérielle qui les produit sont connues par les trois publics cibles ? (*Diffusion*)
- Q3 : À quel point les trois publics cibles estiment-ils l'usage de la terminologie anglaise avantageux dans leur vie professionnelle ? (*Raisons professionnelles*)
- Q4 : La terminologie anglaise est-elle utilisée auprès des trois groupes pour des raisons d'intégration ? (*Raisons d'intégration*)
- Q5 : À quel point la terminologie officielle est-elle refusée par les trois publics cibles pour des raisons de l'autoprotection ? (*Raisons de défense de soi*)
- Q6 : La terminologie anglaise est-elle utilisée par les trois groupes-cibles plus par conviction que par nécessité ?

5.2 Les hypothèses

Des questions présentées furent déduites ensuite, en prenant en compte les résultats des cinq études existantes ainsi que les fonctions des attitudes linguistiques, les hypothèses suivantes qui seront à la base de la présente étude.

Des études précédentes, il ressort que la terminologie officielle a beaucoup de mal à s'imposer auprès des spécialistes, c'est pourquoi ces derniers occupent une position à part. Comme deuxième groupe figurent les non-spécialistes, qui ont été négligés jusqu'ici dans les études sur l'acceptation de la terminologie officielle de l'informatique et de l'internet. Et le troisième groupe, les personnes du secteur public, constituent le

seul groupe pour qui l'usage de la terminologie officielle est obligatoire. Vu qu'il s'agit parmi ces derniers principalement de membres de la DGLFLF (*Délégation générale à la langue française et aux langues de France*), institution qui est en fait elle-même incluse dans le travail terminologique officielle, il sera particulièrement intéressant de voir à quel point la terminologie officielle est réellement en usage auprès de ses membres.

1. L'usage général

Il résulte de la comparaison des cinq études une acceptation réticente de la terminologie officielle auprès des spécialistes, ce qui nous amène à supposer que les termes officiels sont beaucoup moins utilisés par les spécialistes, que par les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H1.1: Les spécialistes utilisent moins souvent la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H1.2: Les spécialistes constatent moins souvent une bonne implantation de la terminologie officielle dans le domaine de l'informatique que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

2. La diffusion

Une bonne diffusion est la condition préalable pour que les termes officiels puissent passer le premier filtre (*l'acceptation passive*). Apparemment, les listes terminologiques sont mal connues par les spécialistes qui sont à peine touchés par le travail des CMT. En revanche, les personnes du secteur public, étant donné qu'il s'agit pour la plupart de membres de la DGLFLF (*Délégation générale à la langue française et aux langues de France*), sont certainement beaucoup plus en contact avec le travail des CMT et les listes terminologiques.

H2.1: Les spécialistes connaissent moins souvent la CSTIC que les non-spécialistes ou les personnes secteur public.

H2.2: Les spécialistes connaissent et utilisent moins souvent les listes terminologiques que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

3. Les raisons professionnelles

D'après la *fonction d'adaptation* de Katz et la *dimension instrumentale* de Baker,

l'homme adopte des attitudes qui lui servent à atteindre ses buts. Il développe par exemple une attitude favorable envers une langue qui va lui permettre d'obtenir du succès sur le plan professionnel (voir chapitre 2 : *Les attitudes*). Nous supposons ainsi, (en raison du rôle important que semble jouer l'anglais dans le domaine de l'informatique,) que les spécialistes préfèrent beaucoup plus la terminologie anglaise, parce que celle-ci leur semble plus utile pour atteindre leurs buts professionnels que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H3.1: Les spécialistes estiment l'usage des termes anglais plus souvent avantageux pour la vie professionnelle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H3.2: Les spécialistes estiment moins souvent qu'on peut avoir plus de succès professionnel en utilisant la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

4. Les raisons d'intégration

Les attitudes linguistiques peuvent aussi servir à une fonction d'intégration (*fonction d'adaptation* de Katz, *dimension intégrative* de Baker). L'homme adopte donc une attitude favorable envers une langue qui lui permet cette intégration souhaitée (voir chapitre 2 : *Les attitudes*). De nouveau, nous estimons que l'anglais occupe une place importante dans le domaine de l'informatique, et que les spécialistes l'utilisent plus afin de s'intégrer auprès de leur collègues que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public qui ne travaillent pas dans des domaines sous forte influence anglo-américaine comme le secteur de l'informatique.

H4.1: Les spécialistes utilisent les termes anglais plus souvent pour des raisons d'intégration que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

5. Les raisons de défense de soi

Selon la *fonction de défense de soi* de Katz, l'homme adopte certaines attitudes afin d'éviter des conflits internes (voir chapitre 2 : *Les attitudes*). De la comparaison des cinq études résulte que certains informaticiens se sentent ridicules lorsqu'ils utilisent la terminologie officielle. Ici aussi, on suppose que les spécialistes sont plus touchés par cette raison par rapport aux deux autres groupes étudiés.

H5.1 : Les spécialistes estiment plus souvent n'être pas pris au sérieux quand ils

utilisent la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H5.2: Les spécialistes se sont plus souvent trouvés dans une situation embarrassante en utilisant la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

6. Conviction versus nécessité

L'attitude réticente des spécialistes envers l'usage de la terminologie officielle, qui résulte de la comparaison des cinq études, nous amène à penser que ceux-ci utilisent la terminologie anglaise plus par conviction que les non-spécialistes et les personnes du secteur public et qu'ils n'estiment la création d'une terminologie officielle également moins souvent nécessaire.

H6.1: Les spécialistes sont plus souvent convaincus que l'anglais est mieux approprié pour désigner les concepts de l'informatique et de l'internet que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

H6.2: Les personnes du secteur public ou les non-spécialistes utilisent la terminologie anglaise plus souvent par nécessité que les spécialistes.

H6.3: Les spécialistes estiment la création de termes officiels moins souvent nécessaire que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

5.3 Le questionnaire en ligne

Le présent questionnaire fut élaboré à l'aide de *google docs* (docs.google.com), un site internet qui permet l'élaboration de questionnaires en ligne gratuits. Il s'agit donc d'un questionnaire entièrement en ligne, qui est consulté et rempli par les participants directement en ligne. Il s'adresse à trois groupes : les spécialistes, les non-spécialistes et les personnes travaillant dans le secteur public. Les raisons pour un tel choix ont été évoquées à la fin du chapitre 4.2 *La conclusion de la comparaison des études* aussi bien qu'au début de la présentation des hypothèses. Afin de garantir un nombre suffisant de participants de tous les trois groupes, le questionnaire fut d'une part proposé dans douze forums d'informatique et d'autre part envoyé encore par email (à des enseignants de l'informatique (82), des journalistes de l'informatique (23) et des personnes travaillant dans le service public (32) [principalement des membres de la DGLFLF]). Le questionnaire fut ainsi accessible en ligne pour environ deux mois (9.7.-11.9.2012).

L'analyse exploratoire des données suivantes a été réalisée à l'aide du programme de statistique *SPSS*.

5.3.1 La structure du questionnaire en ligne

Au début du questionnaire, qui peut être consulté dans son intégralité dans l'annexe du présent travail, une petite introduction a été formulée et a eu pour but, de présenter le sujet aux participants d'une part et d'autre part de leur garantir l'anonymat. Ce qui est très important et qui permet d'assurer l'anonymat des réponses afin de réduire le risque de la désirabilité sociale (« *social desirability bias* ») provoqué par la tendance des gens à donner des réponses socialement désirées, présentant ainsi leur meilleur côté (cf. Garrett 2005, p.1254 ; Garrett 2010, p.44-45).

Le questionnaire se divise ensuite en trois grandes parties. Puisque il ne semble pas évident que tous les locuteurs savent qu'un terme appartient à la terminologie officielle ou non, la première partie présentera un échantillon de six termes officiels et leurs équivalents anglais et demandera aux interrogés d'évaluer leur connaissances (Le terme officiel est-il connu?) et leur emploi des termes (Le terme officiel est-il en usage?) aussi bien que les premières raisons pour une préférence des termes anglais. Cette première partie servira donc à révéler des idées sur la connaissance de la terminologie officielle (*composante cognitive*), son usage réel (*composante conative*) et des raisons pour un usage continue de l'anglais (*composantes cognitive* [p.ex. :« Le terme anglais est plus court. »] et *affective* [« Le terme anglais est plus beau. »]). Deux types de questions sont utilisés : les *cases à cocher*, donc un choix simple entre plusieurs réponses, et les questions fermées à *choix multiple*, pour lesquelles les participants ont la possibilité de choisir plusieurs réponses. Les participants auront de plus la possibilité de la réponse *autre*, qui leur permet d'ajouter leurs propres commentaires.

Dans la deuxième partie seront analysées de plus près, les attitudes des locuteurs face à l'usage de la terminologie officielle ou celle en langue anglaise. Onze déclarations seront ainsi présentées aux participants qui devront répondre situant leur réponses sur une échelle d'évaluation de 1 à 4 indiquant s'ils sont *tout à fait d'accord* (1), *plutôt d'accord* (2), *peu d'accord* (3) ou *pas du tout d'accord* (4) avec les déclarations. Le manque d'une catégorie au milieu des réponses s'expliquera par le fait qu'une telle catégorie crée souvent de l'ambiguïté (cf. Raab-Steiner/ Benesch 2010, p.55). D'un autre côté, afin de ne pas forcer les interrogés à choisir une direction pour leur réponse, ils ont

la possibilité de passer à la question suivante tout en laissant une question sans réponse. Les déclarations présentées servent principalement à révéler plus d'informations sur la composante *cognitive* et, en particulier, la composante *affective* des attitudes des personnes interrogées.

Dans la troisième et ultime partie du questionnaire, les participants seront encore priés de répondre à certaines questions concernant leur usage terminologique générale (car une généralisation du choix terminologique à l'aide d'un échantillon de six termes semble difficile), leurs connaissances de la CSTIC et de ses travaux, les listes terminologiques (*composante cognitive*) aussi bien qu'à quelques questions d'ordre démographique (sexe, âge, profession, degré de spécialisation dans le domaine de l'informatique, nationalité). Les deux types de questions déjà employés pour la première partie du questionnaire (*case à cocher* et questions fermées à *choix multiple*) seront à nouveau utilisés. La partie finale servira à donner des informations générales sur l'usage et les connaissances de la terminologie officielle, et livrera les informations nécessaires pour la répartition des personnes interrogées dans les trois groupes principaux.

5.3.2 L'échantillon des termes officiels

Jusqu'ici on compte 361 termes officiels pour le domaine de l'informatique en général¹² dont 100 termes reviennent au sous-domaine de l'internet. C'est en fait un nombre bien plus grand pour une évaluation du corpus entier, ce qui a permis, suivant l'exemple des études de Molitor de 2004 et 2005, d'en déduire un échantillon de six termes officiels. Le choix de ces six termes s'est fait en plusieurs étapes.

Premièrement furent choisis tous les termes de l'internet qui datent de la première liste terminologique de la terminologie officielle de l'internet de l'année 1999. Cette première étape s'explique par le fait que de manière temporelle, les termes avaient des chances égales à s'implanter (13 ans) et de plus il a paru nécessaire de laisser passer au moins dix ans afin de pouvoir juger du succès ou de l'échec des termes. C'est au moins ce qui fut émis par M. Lévêque, ancien président de la CMT des transports, cité dans l'œuvre de Depecker : « *Il faut compter dix ans pour juger du résultat. Ou la greffe prend parfois vite, ou si, à ce terme, le mot n'est pas entré dans les mœurs et adopté par le grand public, c'est qu'il faut trouver autre chose* » (Depecker 2001, p.543). Restaient

¹² Tous les termes sont accessibles sur www.franceterme.fr (29.6.2012)

donc 32 termes officiels de l'internet qui dataient de l'année 1999. Dans une deuxième étape, les termes trop techniques furent éliminés par une recherche de l'inscription des 32 termes restants dans un dictionnaire de langue (Larousse www.larousse.fr ; dictionnaire unilingue), supposant qu'y figurent principalement les termes d'un vocabulaire plutôt général. Ce fut nécessaire, afin de garantir que tous les interrogés, les spécialistes et les non-spécialistes soient capables d'évaluer les termes choisis. Des dix-sept termes restants, furent ensuite supprimés ceux qui étaient morphologiquement trop proches de l'équivalent anglais (par exemple : angl. *intranet* – *intranet* ; angl. *domain* – *domaine*) ce qui a réduit leur nombre à douze termes. Dans une dernière étape fut évalué le degré de connaissance des termes, puisque le but était de choisir les six termes les plus connus afin d'assurer de nouveau que les termes officiels ou les équivalents anglais soient en usage aussi auprès des non-spécialistes. Le degré de connaissance des douze termes fut analysé à l'aide d'un premier questionnaire en ligne également créé au moyen de *google docs* et proposé dans un forum de discussion pour les étudiants en informatique¹³, puisque ce groupe ne fait pas explicitement partie du public-cible du questionnaire. Il y fallait aux participants de répondre sur une échelle de 1 (*très connu*) à 4 (*pas du tout connu*) à des questions de type « *Le terme 'administrateur de site' est-il connu? ».*)

Entre le 28.6. et le 3.7.2012, quinze participants ont répondu au questionnaire; ce qui suffisait pour révéler les six termes les plus connus. Le sigle FAQ fut de nouveau remplacé par le terme glisser-déposer en raisons d'une morphologie trop proche de la forme anglaise. Les six termes choisis pour l'échantillon finale étaient donc:

internaute (*cybernaut*), **page d'accueil** (*homepage*), **pirate** (*cracker*)

navigateur (*browser*), **administrateur de site** (*webmaster*) et **glisser-déposer** (*drag and drop*)

Il faut encore noter que pour les deux termes ou existent deux variantes officielles (*logiciel de navigation/ navigateur* et *administrateur de site/ administrateur de serveur*) furent choisies les formes plus courtes, en prenant en compte les facteurs favorisant l'acceptation des termes nouveaux de Molitor (présenté dans le chapitre précédent : 3.3.4.2 *Les facteurs favorisant l'acceptation des néologismes [Molitor 2005]*).

¹³ L'adresse Internet du forum : <http://www.web-ig.com/forum>

6 Les résultats du questionnaire

L'analyse des résultats se divise en trois parties : La première partie présentera les informations générales sur les personnes interrogées, la deuxième montrera les résultats de l'échantillon de six termes officiels tout en livrant les premières indications pour un écart possible entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet et des raisons pour une préférence de la terminologie anglaise. Dans la troisième partie seront analysées les hypothèses élaborées traitant le sujet principal de la présente étude : les attitudes des Français face à la terminologie officielle de l'internet et des raisons qui pourraient se trouver à la base d'un tel écart.

6.1 Les informations sur les interrogés

Sexe, Âge et Nationalité des interrogés

En somme, 140 personnes ont répondu au questionnaire. Le pourcentage de régression reste inconnu puisque le questionnaire fut d'une part envoyé par email et d'autre part proposé dans des forums d'internet. De plus le nombre de personnes ayant répondu aux questions à moitié (ce qui est courant pour les questionnaires en ligne) n'est pas connu. Ont été enregistrés uniquement les résultats des personnes qui sont allées jusqu'au bout. Huit personnes indiquent être d'une autre nationalité que Français (Belges (5), Allemand (1), Suisse (1) et Ivoirien (1)) et furent ainsi exclues des résultats finaux, puisqu'il s'agit des attitudes des Français auxquelles on s'intéresse dans la présente étude. Le nombre des interrogés fut donc réduit à **132** personnes.

Parmi ces 132 participants, le nombre des participants masculins est beaucoup plus élevé (81,8%) que celui des participants féminins (18,2%). Le domaine de l'informatique, domaine technique, semble donc être encore dominé par les hommes.

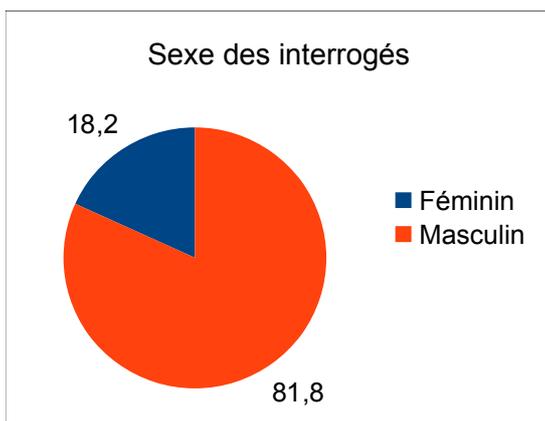


Fig.2 : Sexe des interrogés (en pourcentages ; 132 interrogés ; 24 féminin, 108 masculin)

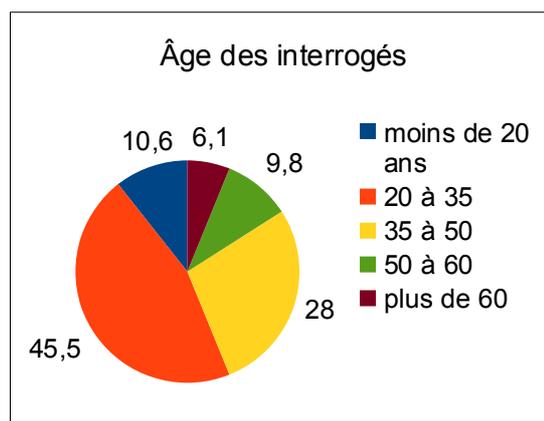


Fig.3 : Âge des interrogés (en pourcentages ; 132 interrogés)

En ce qui concerne l'âge des participants, la majorité (74,3%) a entre vingt et cinquante ans. Ce résultat n'est en fait pas surprenant, puisque le questionnaire était principalement destiné à la population en activité.

Degré de spécialisation dans le domaine de l'informatique des interrogés

Le degré de spécialisation fut élucidé à l'aide d'une question précise au cours du questionnaire (« *Travaillez-vous professionnellement dans le domaine de l'informatique ? - Oui./ Non.* »). Il en résultait que 75 participants se déclaraient être *spécialistes* dans le domaine de l'informatique et 57 participants des *non-spécialistes*. Pour l'analyse des hypothèses, les participants sont cependant divisés en trois groupes : les spécialistes, les non-spécialistes et les personnes travaillant dans le secteur public, le seul groupe qui inclut des spécialistes (6 personnes) aussi bien que des non-spécialistes (15 personnes). Ce statut particulier des personnes du secteur public s'explique par le fait, que c'est eux le seul groupe pour qui l'usage de la terminologie officielle devrait être obligatoire, comme cela a été expliqué dans un chapitre précédent (3.2.2 *Purisme de la politique linguistique française au cours du temps – de la défense à l'enrichissement de la langue française*). Ci-dessous la répartition des personnes interrogées en trois groupes-cibles:

Les trois public-cibles	Fréquence	Pourcentage %
Spécialistes	69	52,3
Non-spécialistes	42	31,8
Personnes du secteur public	21	15,9
Total	132	100,0

Les *non-spécialistes*, qui sont aussi considérés comme le public en général, ne disposent

pas de connaissances approfondies de l'informatique et ont d'autres professions hors du domaine de l'informatique (par exemple : ingénieur environnement, dessinateur, agent de fabrication, plombier, formateur, avocat, assistante maternelle agréée, étudiant, collégien...). Les *spécialistes* dont le grand nombre s'explique par l'invitation directe par email et par la proposition du questionnaire dans des forums d'informatique, ont des fonctions diverses dans le domaine de l'informatique :

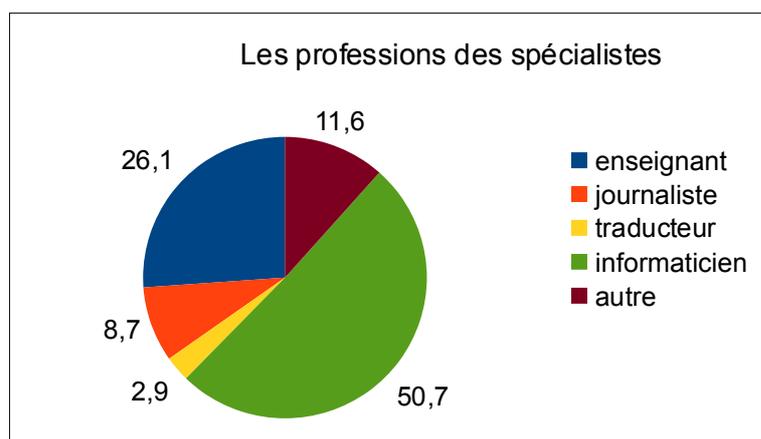


Fig. 4 : Les professions des spécialistes (en pourcentages ; 132 interrogés, dont 69 « spécialistes » (100%))

La plupart des spécialistes sont des informaticiens (50,7%), suivis par les enseignants d'informatique (26,1%), les journalistes (8,7%) et les traducteurs travaillant dans le domaine de l'informatique (2,9%). Pour ce qui est du reste (11,6%) les professions suivantes ont été nommées : infographiste, étudiants en informatique, ingénieur, ingénieur de recherche, militaire et retraité.

Il faut noter que malgré le fait que trois informaticiens avaient indiqué ne pas être actifs dans le domaine de l'informatique, donc pas des spécialistes, il leur a été attribué rétrospectivement le grade de *spécialiste*, en supposant qu'un *informaticien* dispose de connaissances approfondies dans ce domaine. Tous les informaticiens sont donc considérés comme des spécialistes.

6.2 L'évaluation de l'échantillon de termes officiels

1. Connaissance des six termes officiels

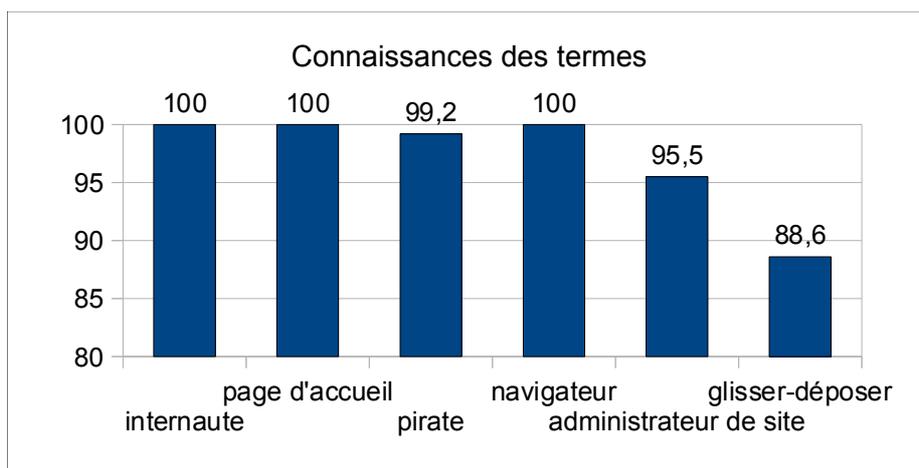


Fig.5 : Connaissance de l'échantillon de termes officiels (en pourcentages ; 132 interrogés)

Les termes *internaute*, *page d'accueil*, *navigateur* et *pirate* sont connus par tous ou presque tous les interrogés. *Administrateur de site* et *glisser-déposer* sont moins connus, (95,7% et 89,3%), mais il faut constater que l'échantillon des six termes officiels est généralement très bien connu par les interrogés.

2. L'usage des six termes officiels

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et pour éviter de surcharger la figure suivante par des chiffres, seuls les pourcentages de l'usage des *termes officiels*, des *termes anglais* et des *deux termes* seront présentés. Les autres chiffres pourront être consultés dans l'annexe.

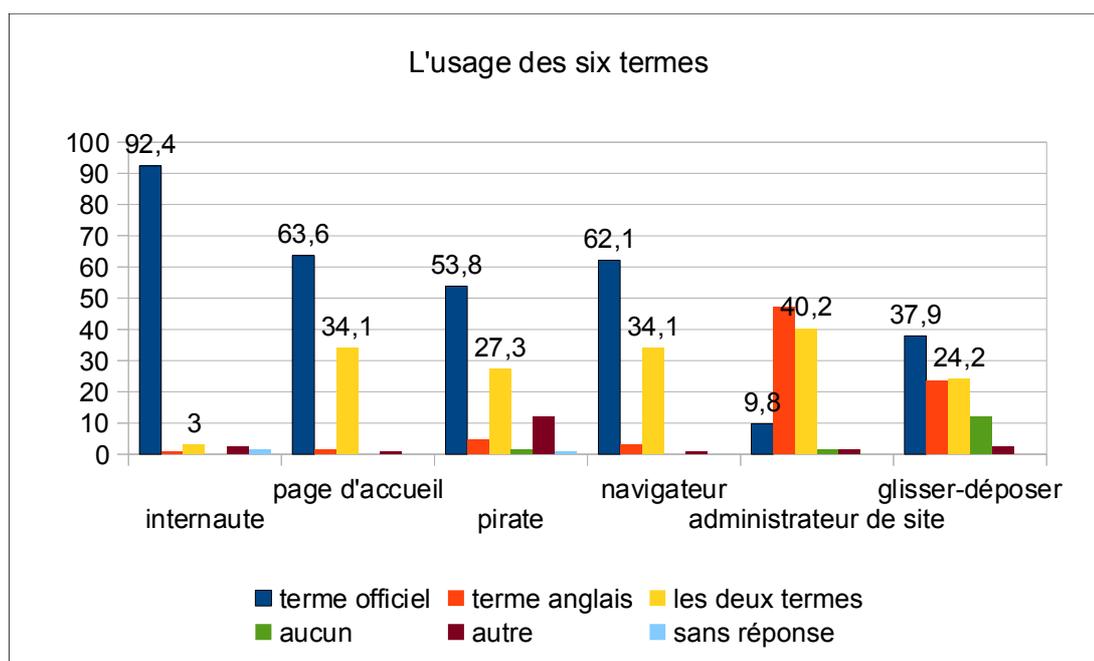


Fig.6 : L'usage de l'échantillon de termes officiels (en pourcentages ; 132 personnes interrogés)

Le terme officiel *internaute* s'est très bien implanté auprès des personnes interrogées dont plus de 90% l'utilisent. Il s'est donc clairement imposé face à son équivalent anglais *cybernaut*.

Les trois termes *page d'accueil*, *pirate* et *navigateur* pouvaient également s'imposer face à leur concurrents anglais *homepage*, *cracker* et *browser*. Ils sont utilisés par la majorité des interrogés (63,6% page d'accueil ; 53,8% pirate ; 62,1% navigateur). Pourtant il y a une certaine concurrence par l'usage des *deux termes*, une sorte d'usage mélangé entre le terme officiel et le terme anglais. À peu près un tiers des interrogés ont indiqué ce choix. Pour ce qui est du terme pirate il faut encore bien remarquer que 12,1% de tous les interrogés ont choisi la catégorie *autre*, indiquant employer un autre terme : *hacker* ou bien *hacker*. En fait *cracker*, l'équivalent anglais de *pirate* tel qu'on le trouve sur le site de *franceterme*, n'est pas perçu comme la désignation anglaise correcte, mais fait plutôt penser à « un biscuit sec »: « '*cracker*' est un biscuit sec ; '*hacker*' est un pirate, *pirate* différent de *cracker* » et « Juste qu'un *cracker* n'est pas un *hacker* (*pirate*) ». ¹⁴ Pour ces quatre termes précités, l'usage de l'équivalent anglais, n'était hormis l'indication d'utiliser les deux termes, que rarement évoqué.

L'analyse de l'usage des termes *administrateur de site* et *glisser-déposer* montre une image bien différente. En fait, *administrateur de site* était le seul pour lequel le terme officiel n'a presque pas été accepté par les locuteurs. Le terme officiel n'est employé que par 9,8% des interrogés. Il existe par contre un fort usage du terme anglais *webmaster* (47%) et un usage mélangé entre le terme officiel et le terme anglais (40,2%).

Le dernier terme, *glisser-déposer*, reste le plus utilisés par les interrogés (37,9%), mais se trouve évidemment en concurrence avec le terme anglais et l'usage mélangé de termes.

En ce qui concerne l'échantillon de termes, les termes officiels semblent pour la plupart être bien acceptés par les locuteurs. À l'exception d'un seul, le terme officiel est toujours le plus en usage. Quatre fois sur six, le terme anglais n'est évoqué que très rarement, mais il y a une certaine concurrence par un usage mélangé, l'usage du terme officiel et du terme anglais. La catégorie *autre* n'a également été que rarement évoquée. ¹⁵ Il ne

¹⁴ Ayant constaté cette confusion, une deuxième recherche sur *franceterme.culture.fr* aboutit au résultat, qu'il existe une entrée pour le terme anglais *hacker*; une entrée qui propose l'équivalent français *fouineur*. Dans cette entrée se trouve également une référence au terme *pirate*. Celui n'est tout de même pas désigné comme équivalent officiel de *hacker*.

¹⁵ Certains termes ont été évoqués dans la catégorie *autre* : pour *internaute* (surfer), *pirate* (hacker, hacker), *navigateur* (explorateur internet), *administrateur de site* (sitemestre, webmestre) et *glisser-déposer* (glisser-coller, prendre-relâche).

semble donc pas exister beaucoup d'autres termes français à part les termes officiels. Tout de même est-il important de se rendre compte, qu'il s'agit là d'une analyse des six termes les plus connus dans le domaine de l'internet. En fait c'est bien perceptible que moins les termes sont connus et plus grand est leur degré de technicité (voir figure 6 de gauche à droite) moins le terme officiel est employé. Cela pourrait être une première indication pour un usage renforcé de l'anglais auprès des spécialistes, qui fera encore l'objet de l'analyse suivante. Vu qu'il est très difficile de juger de l'usage terminologique général à l'aide d'un échantillon de seulement six termes, et qu'il fallait même choisir selon leur degré de connaissance afin de garantir la capacité de tous les interrogés d'évaluer les termes, une deuxième question demandant explicitement l'usage terminologique général fut incluse dans le questionnaire. Suivent les résultats.

Les locuteurs face à l'usage général des termes

Les résultats de la question sur l'usage général de la terminologie officielle livrent une image tout à fait différente :

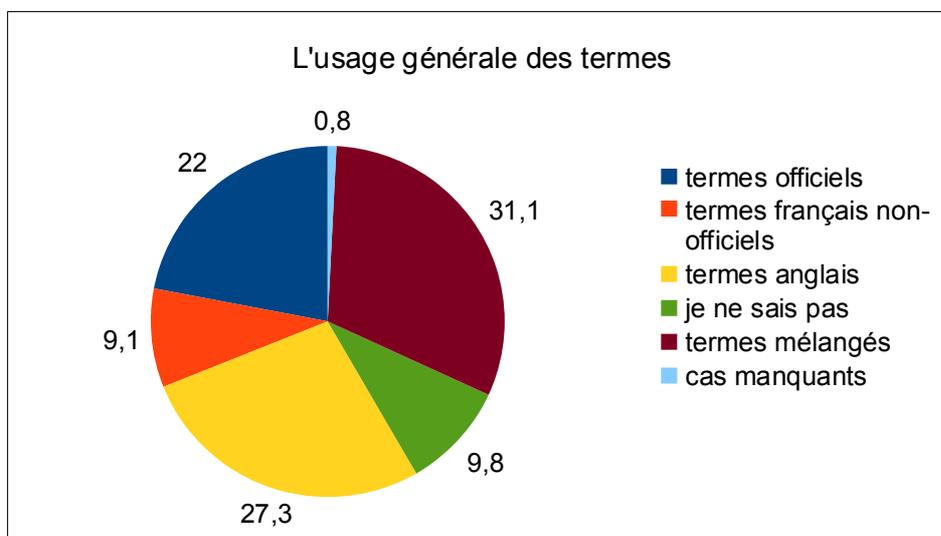


Fig.7 : Usage général des termes (en pourcentages ; 132 interrogés (un cas manquant))

27,3% des interrogés indiquent utiliser généralement la terminologie anglaise par rapport à 22% qui emploient la terminologie officielle. C'est en tous cas un résultat bien différent de ceux de l'usage de l'échantillon de six termes. La plupart des interrogés déclare ne pas se focaliser sur une terminologie particulière, mais utiliser plutôt un mélange des terminologies (31,1%). 9,1% utilisent d'autres termes français non-officiels et 9,8% ont indiqué ne pas connaître leur usage terminologique générale. Ce nombre

devient encore plus petit lorsqu'on considère qu'il n'est pas facile d'auto-évaluer son propre usage terminologique. Apparemment la plupart des interrogés a une certaine idée de leur manière d'employer les diverses terminologies.

3. Les raisons pour l'anglais

Pour une meilleure lisibilité tous les chiffres ne seront de nouveau pas indiqués dans le diagramme suivant. Ceux-ci peuvent être consultés dans l'annexe.

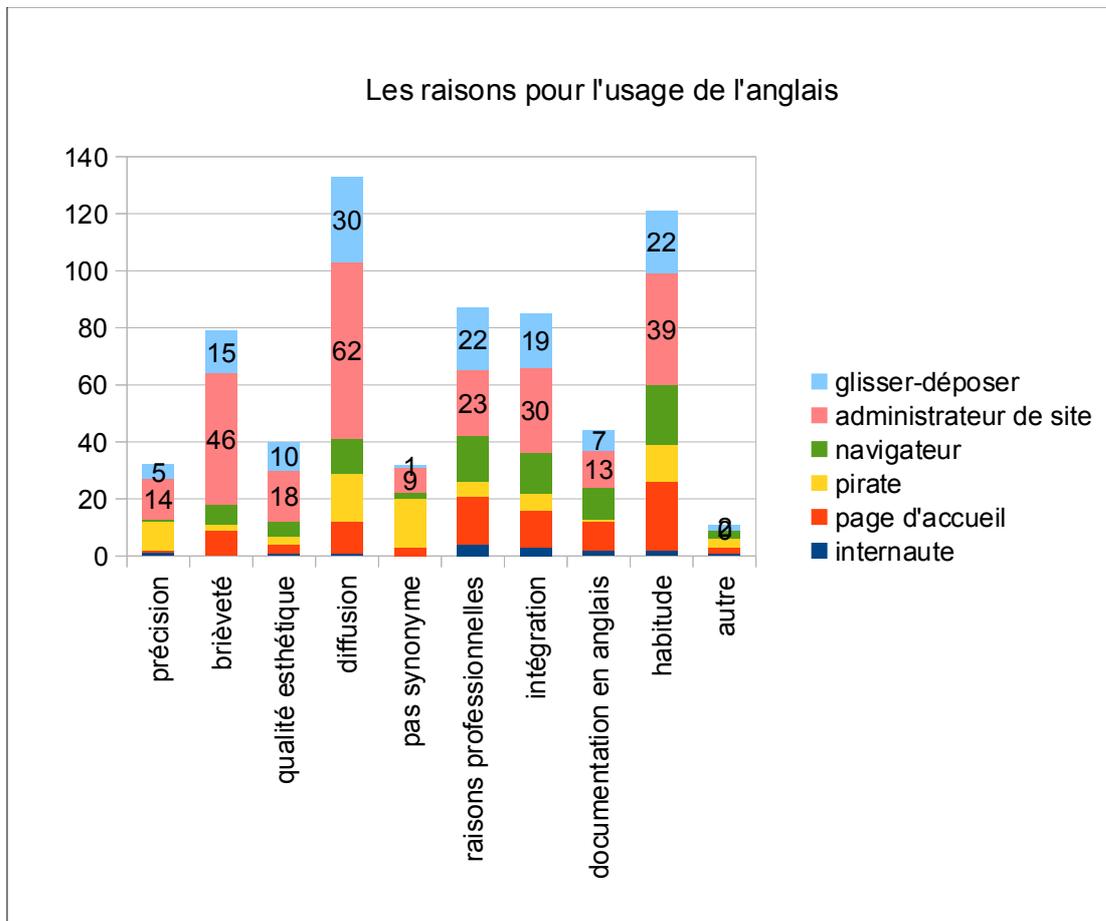


Fig.8 : Les raisons pour l'usage de l'anglais – l'échantillon de termes officiels (en fréquences; 132 interrogés ; 664 mentions (plusieurs mentions étaient possible par terme) ; précision : 32, brièveté : 79 ; qualité esthétique :40, diffusion : 133 ; pas synonyme : 32 ; raisons professionnelles : 87 ; intégration : 85 ; documentation en anglais : 44 ; habitude : 121, autre : 11)

Les raisons les plus évoquées pour l'usage de la terminologie anglaise sont la brièveté du terme anglais (79 nominations), la diffusion (121), les raisons professionnelles (87), les raisons d'intégration (85) et l'habitude (133). En tous cas, les raisons concernant la diffusion (diffusion, habitude) et les fonctions de l'usage (raisons professionnelles, intégration) semblent supérieures aux raisons de la formation des mots (la précision, la

brièveté, la qualité esthétique et la synonymie) qui ne semblent jouer, mis à part le facteur de la brièveté, qu'un rôle secondaire. Surtout la diffusion et l'habitude sont d'une très grande importance. Les deux vont de paire: plus un terme est diffusé, plus il va déjà être intégré dans les habitudes des locuteurs.

Il y avait beaucoup de critique au terme officiel *administrateur de site*, ce qui correspond, avec le résultat précédent, à un usage médiocre du terme officiel auprès des interrogés. Le terme anglais *webmaster* est considéré plus court, plus beau (qualité esthétique) et apparemment beaucoup plus diffusé que son équivalent officiel. Un autre fait frappant est l'indication de manque de synonymie du terme *pirate*, qui était déjà analysé de plus près au cours de l'usage des six termes officiels.

La catégorie *autre* n'a été choisie que par 16 interrogés ce qui pourrait indiquer que la plupart des interrogés avait trouvé ses raisons parmi les neuf proposées. Les raisons nommées dans cette catégorie se référaient principalement à la dépendance de l'usage de la situation et des interlocuteurs (par exemple une raison indiquée était: « *Quand je parle avec des non francophones.* »).

En somme, seulement trois personnes avaient déclaré leur indifférence face à l'usage du terme anglais (« *peu m'importe* », « *indifférent* », « *sans raison particulière, je connais ce mot, je l'utilise...* »). Il semble donc que la plupart des interrogés qui utilisent partiellement ou entièrement la terminologie anglaise le font pour des motivations concrètes. Il s'agira donc dans la partie suivante, d'étudier de manière approfondie, les attitudes des locuteurs face à la terminologie officielle et celle anglaise afin de déterminer les raisons qui pourraient être à la base d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle.

6.3 L'analyse des hypothèses

Les raisons de l'existence d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle, et par conséquent d'un usage continu de l'anglais sont analysées à l'aide d'une comparaison des attitudes de trois public-cibles:

- ♣ les spécialistes (69 personnes)
- ♣ les non-spécialistes (42 personnes)
- ♣ les personnes travaillant dans le secteur public, dans le service de l'État (21

personnes)

1. L'usage terminologique général selon les trois public-cibles

L'usage terminologique est analysé de nouveau à l'aide de la question sur l'utilisation générale des termes (« *En général quels termes utilisez-vous plus?* »).

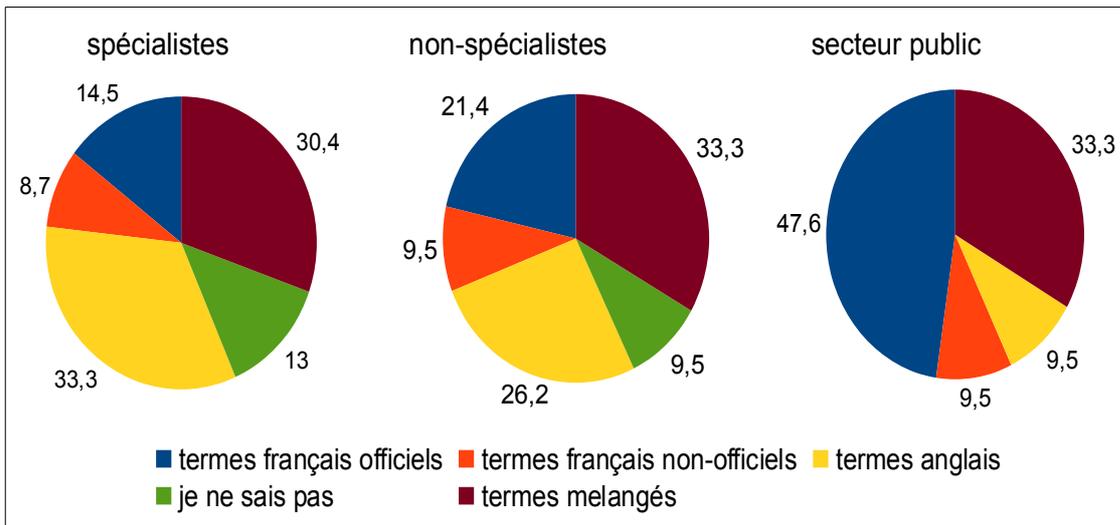


Fig. 9: Usage général des termes selon public-cibles (en pourcentages ; 132 interrogés, dont spécialistes (69), non-spécialistes (42), secteur public (21))

Le résultat des spécialistes et des non-spécialistes se ressemble. Les deux groupes se caractérisent par un important usage de la terminologie anglaise (33,3% auprès des spécialistes ; 26,2% auprès des non-spécialistes) et un usage mélangé entre termes officiels, termes anglais et termes français non-officiels (30,4% auprès des spécialistes, 33,3% auprès des non-spécialistes). Mais les spécialistes utilisent encore plus la terminologie anglaise et moins la terminologie officielle (14,5%) par rapport aux non-spécialistes (21,4%). On constate de ce fait une tendance importante vers la terminologie anglaise auprès des non-spécialistes et de manière encore plus significative auprès des spécialistes.

Le résultat auprès des personnes travaillant dans le secteur public est tout à fait différent : 47,6% indiquent utiliser principalement la terminologie officielle, suivis par 33,3% qui utilisent un mélange des termes et seulement 9,5% indiquent employer principalement la terminologie anglaise. Les interrogés du secteur public se caractérisent ainsi par une tendance faible à l'usage de la terminologie anglaise.

Suit la comparaison de l'usage de la terminologie officielle auprès des trois groupes.

H1.1: Les spécialistes utilisent moins souvent la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Usage de la terminologie officielle (en pourcentages %)			
	Utilisation de la terminologie officielle	Utilisation d'autres terminologies	Signification statistique
Spécialistes n = 69	14,5	85,5	0,246
Non-spécialistes n = 42	21,4	78,6	
Spécialistes n = 69	14,5	85,5	** (0,003)
Secteur public n = 21	47,6	52,4	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

La différence entre les spécialistes et les non-spécialistes n'est pas significative (0,246), ce qui était aussi bien perceptible dans la figure précédente montrant un usage similaire entre ces deux groupes. Elle est par contre hautement significative entre les spécialistes et les personnes du secteur public. L'hypothèse est donc partiellement vérifiée. La terminologie anglaise semble évidemment avoir du mal à s'implanter particulièrement auprès des spécialistes, mais aussi auprès des non-spécialistes. Elle ne connaît qu'un certain succès auprès les personnes du secteur public, le seul groupe pour qui l'usage de la terminologie officielle est obligatoire. La terminologie officielle n'est donc que peu utilisée par les spécialistes mais aussi par les non-spécialistes. À quel point les interrogés estiment-ils donc que les termes officiels se sont implantés dans le domaine de l'informatique ?

H1.2: Les spécialistes constatent moins souvent une bonne implantation de la terminologie officielle dans le domaine de l'informatique que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

<i>Déclaration : « Les termes officiels se sont bien implantés dans le domaine de l'informatique et auprès de mes collègues ». (en pourcentages)</i>			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 69	47,8	52,2	0,441
Non-spécialistes	51,2	48,8	

n = 41			
Spécialistes n = 69	47,8	52,2	* (0,048)
Secteur public n = 21	71,4	28,6	
***= différence extrêmement significative, p < 0,001; **= différence hautement significative, p<0,01; *= différence significative, p < 0,05			

La terminologie officielle semble effectivement avoir du mal à s'imposer auprès des spécialistes et des non-spécialistes, mais c'est frappant qu'après tout, 47,8% des spécialistes et 51,2% des non-spécialistes sont plutôt d'accord avec une bonne implantation de la terminologie officielle dans le domaine de l'informatique et auprès de leurs collègues. En ce qui concerne les interrogés du secteur public, 71,4% se montrent plutôt d'accord avec la déclaration. Mais plus d'un quart d'entre eux (28,6%) se montre plutôt en désaccord, bien que l'usage de la terminologie officielle soit obligatoire pour eux.

De nouveau uniquement la différence entre les spécialistes et les interrogés du secteur public est significative, l'hypothèse est partiellement vérifiée. Il semble contradictoire, que les spécialistes et les non-spécialistes recourent encore aux termes anglais, bien qu'ils constatent une implantation moyenne des termes dans le domaine de l'informatique et auprès de leurs collègues. Reste donc à révéler encore plus sur leurs raisons qui motivent un tel choix terminologique.

2. La diffusion : Connaissance de la CSTIC et des listes terminologiques

H2.1 : Les spécialistes connaissent moins souvent la CSTIC que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

	Connaissance de la CSTIC (en pourcentages)		
	Oui. / J'en ai entendu parler.	Non.	Signification statistique
Spécialistes n = 69	10,1	89,9	0,088
Non-spécialistes n = 42	21,4	78,6	
Spécialistes n = 69	10,1	89,9	** (0,002)
Secteur public n = 21	42,9	57,1	
***= différence extrêmement significative, p < 0,001; **= différence hautement significative, p<0,01; *= différence significative, p < 0,05			

La commission chargé du travail terminologique dans le domaine de l'informatique et de l'internet, la CSTIC, n'est généralement pas connue des personnes interrogées : 89,9% des spécialistes, 78,6% des non-spécialistes et 57,1% des personnes travaillant dans le secteur public ne la connaissent pas du tout, n'en ont même pas entendu parler. Au moins 42,9% des interrogés du secteur public avaient indiqué la connaître, toutefois la majorité d'entre eux ne la connaît pas. Il se pose la question de savoir si les interrogés ne connaissent pas le sigle « *CSTIC* » et si plus de personnes indiqueraient connaître « *la commission chargé du travail terminologique du domaine de l'informatique* ». De nouveau l'hypothèse ne montre qu'une différence hautement significative entre les spécialistes et le secteur public. L'hypothèse n'est pour cela de nouveau que partiellement vérifiée. En tous cas, la CSTIC, n'était pas bien connue. Suivent maintenant les résultats de la connaissance des listes terminologiques.

H2.2 : Les spécialistes connaissent et utilisent moins souvent les listes terminologiques que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

	Connaissance et usage des listes terminologiques (en pourcentages)			Signification statistique
	Oui, et je les applique au moins partiellement.	Oui, mais je ne les applique pas.	Non.	
Spécialistes n = 69	8,7	11,6	79,7	0,527
Non-spécialistes n = 42	14,3	7,1	78,6	
Spécialistes n = 69	8,7	11,6	79,7	***
Secteur public n = 21	52,4	0	47,6	

***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$

Les résultats ressemblent beaucoup à ceux de la connaissance de la CSTIC. En général, les listes terminologiques sont peu connues et peu utilisées : 79,7% des spécialistes, 78,6% des non-spécialistes et 47,6% du secteur public ne les connaissent pas. Les listes sont encore plus utilisées par les personnes du secteur public dont 52,4% des interrogés avaient indiqués les utiliser toujours ou partiellement. Un autre fait marquant, c'est que 11,6% des spécialistes et 7,1% des non-spécialistes avaient indiqués ne pas utiliser les listes malgré leur connaissance. C'est un fait qui montre de plus un certain mécontentement face à la création d'une terminologie officielle et qui fut déjà constaté

par Molitor au cours de son étude de l'année 2004 (cf. Molitor 2004, p.377).

L'hypothèse n'est en tout cas que partiellement vérifiée.

3. Les attitudes : Analyse des raisons possibles pour l'existence d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet.

A) Les Raisons Professionnelles

H3.1 : Les spécialistes estiment l'usage des termes anglais plus souvent avantageux pour la vie professionnelle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Au cours de l'analyse des six termes, il est déjà devenu évident, que les termes anglais étaient utilisés entre autre pour des raisons professionnelles. Cette raison sera maintenant analysée de plus près à l'aide de la première des onze déclarations incluses dans le questionnaire.

Déclaration : « <i>En ce qui concerne ma vie professionnelle, c'est plus avantageux d'utiliser les termes anglais que les termes officiels.</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 68	54,4	45,6	0,117
Non-spécialistes n = 42	50,0	50,0	
Spécialistes n = 68	54,4	45,6	***
Secteur public n = 21	14,3	85,7	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

La majorité des spécialistes (54,4%) et exactement la moitié des non-spécialistes sont plutôt en accord avec cette déclaration. Ils estiment donc majoritairement l'usage des termes anglais plus avantageux dans leur vie professionnelle que l'usage de la terminologie officielle. Les interrogés du secteur public par contre ne se montrent généralement plutôt pas d'accord avec cette déclaration (85,7%), l'usage des termes anglais ne semble pas être plus avantageux pour eux. De nouveau uniquement la différence entre les spécialistes et les personnes travaillant dans le secteur public est

d'une signification statistique (extrêmement significatif). L'hypothèse n'est de nouveau que partiellement vérifiée.

Il faut bien noter qu'au cours du questionnaire les interrogés avaient quatre catégories à choisir (*tout à fait d'accord*, *plutôt d'accord*, *peu d'accord*, *pas du tout d'accord*), qu'il fallait regrouper dans deux catégories au cours de l'exploitation des données (*plutôt en accord* = *tout à fait d'accord*, *plutôt d'accord* ; *plutôt en désaccord* = *peu d'accord*, *pas du tout d'accord*) de sorte que des significations statistiques expressives puissent être calculées. Il a donc fallu abandonner quelques informations pour gagner des significations valables. Afin de montrer au lecteur qu'il existe aussi des différences à l'intérieur des deux catégories (*plutôt en accord*, *plutôt en désaccord*) suit la présentation d'une figure comportant les quatre catégories de l'exemple traité.

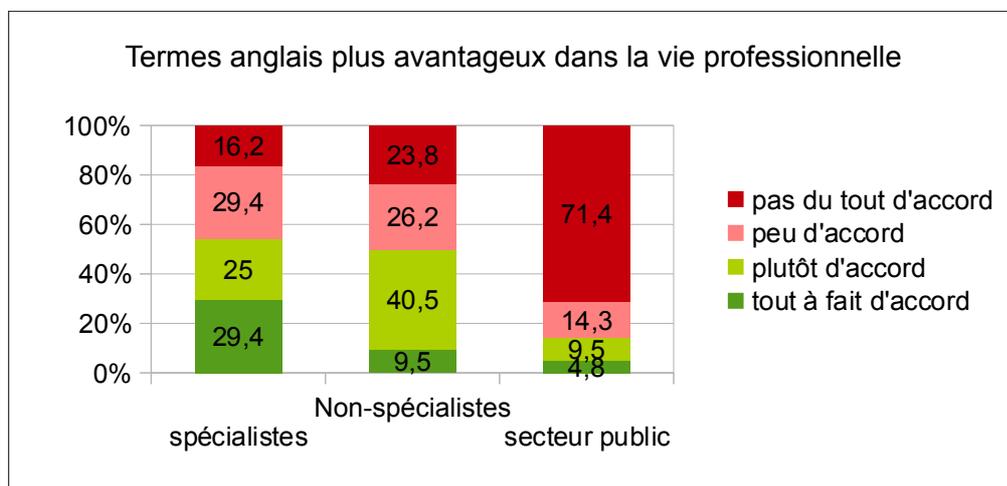


Fig.10 : L'usage de l'anglais pour des raisons professionnelles (en pourcentages ; 131 interrogés (1 cas manquant) ; spécialistes: 68, non-spécialistes : 42, secteur public : 21 ;)

Il est bien perceptible qu'il existe même des différences entre les spécialistes et les non-spécialistes, qui se ressemblent dans leur usage divisé en deux catégories. Les spécialistes sont encore plus souvent *tout à fait d'accord* avec la déclaration que les non-spécialistes. Au cours de l'analyse suivante on gardera cette répartition en deux catégories pour les raisons évoquées, mais tous les chiffres des quatre catégories pourront être consultés dans l'annexe du présent travail.

H3.2 : Les spécialistes estiment moins souvent qu'on peut avoir plus de succès professionnel en utilisant la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : « <i>En utilisant les termes officiels on peut avoir plus de succès professionnel qu'en utilisant les termes anglais.</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 69	18,8	81,2	0,248
Non-spécialistes n = 42	26,2	73,8	
Spécialistes n = 69	18,8	81,2	* (0,029)
Secteur public n = 21	42,9	57,1	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

La plupart des spécialistes (81,2%) et des non-spécialistes (73,8%) ne sont plutôt pas d'accord avec cette déclaration. L'usage de la terminologie officielle ne semble pas permettre avoir plus de succès professionnel que l'usage de la terminologie anglaise. Ce résultat reflète celui de l'hypothèse précédente, mais il montre de plus le statut de la terminologie officielle : Non seulement le jugement des spécialistes et des non-spécialistes est plutôt négative face à l'importance de l'usage de la terminologie officielle dans la vie professionnelle, mais aussi la majorité des interrogés du secteur public (57,1%), le groupe d'interrogés qui avait déclaré majoritairement ne pas estimer l'anglais plus avantageux, n'est pas convaincu de l'importance de la terminologie officielle dans leur vie professionnelle. Une fois encore, uniquement le résultat entre les spécialistes et les interrogés du secteur public est d'une différence significatif, l'hypothèse n'est que partiellement vérifiée.

En comparant les résultats des deux dernières hypothèses, il est bien possible de supposer que les raisons professionnelles semblent jouer un rôle, vu que la majorité des spécialistes et la moitié des non-spécialistes, deux groupes qui se caractérisent par un usage plutôt fort de termes anglais, estiment l'usage de la terminologie anglaise plus avantageux dans leur vie professionnelle.

B) Les raisons d'intégration

H4.1 : Les spécialistes utilisent les termes anglais plus souvent pour des raisons d'intégration que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : «J'utilise les termes anglais, parce qu'ils sont également utilisés par mes collègues. » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 69	68,1	31,9	0,209
Non-spécialistes n = 41	58,5	41,5	
Spécialistes n = 69	68,1	31,9	** (0,002)
Secteur public n = 21	28,6	71,4	

***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$

68,1% des spécialistes et 58,5% des non-spécialistes sont plutôt d'accord avec la déclaration. Ils utilisent donc les termes anglais parce que ceux-ci sont également utilisés par leurs collègues. Ici aussi, les interrogés du secteur public ne partagent pas l'avis des autres interrogés indiquant majoritairement (71,4%) être plutôt pas d'accord avec la déclaration. Vu qu'ils utilisent beaucoup moins de termes anglais que les deux autres groupes étudiés, les termes anglais ne semblent pas jouer un rôle important dans leur vie professionnelle et auprès de leurs collègues. De nouveau il n'existe presque pas de différence entre les spécialistes et les non-spécialistes, par contre la différence entre les spécialistes et les interrogés du secteur public est hautement significative. L'hypothèse n'est donc encore une fois, que partiellement vérifiée.

Vu que les spécialistes et les non-spécialistes se caractérisent par une tendance importante vers l'anglais, les raisons d'intégration semblent jouer un certain rôle dans le choix terminologie anglais – terminologie officielle. Dans la partie suivante sera analysé le rôle des raisons de défense de soi.

C) Raisons de défense de soi

H5.1 : Les spécialistes estiment plus souvent n'être pas pris au sérieux quand ils utilisent la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : « <i>Utilisant les termes officiels, on ne me prendrait pas au sérieux.</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 69	42,0	58,0	0,068
Non-spécialistes n = 42	26,2	73,8	
Spécialistes n = 69	42,0	58,0	* (0,046)
Secteur public n = 21	19,0	81,0	

***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$

Au moins 42% des spécialistes indiquent qu'ils ne seraient pas pris au sérieux s'ils utilisent la terminologie officielle, comparé à des valeurs plus petites auprès des non-spécialistes (26,2%) et des interrogés du secteur public (19%). Particulièrement ce chiffre auprès ce dernier groupe semble élevé vu que les termes officiels sont utilisés pour la plupart des interrogés du secteur public et qu'ils se sont plutôt bien implantés auprès leur collègues. Les spécialistes sont encore le plus souvent de l'avis que l'usage de la terminologie officielle serait ridicule, mais même leur majorité, aussi bien que la plupart des interrogés des deux autres groupes semblent être pris au sérieux, utilisant la terminologie officielle. De nouveau, seulement le résultat entre les spécialistes et les personnes du secteur public est d'une différence significative. L'hypothèse n'est que partiellement vérifiée.

H5.2 : Les spécialistes se sont plus souvent trouvés dans une situation embarrassante utilisant la terminologie officielle que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : « <i>Utilisant les termes officiels, je me suis déjà trouvé dans une situation embarrassante (p.ex. Je n'étais pas compris par d'autres personnes).</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 67	29,9	70,1	0,456
Non-spécialistes n = 41	26,8	73,2	
Spécialistes n = 67	29,9	70,1	0,480
Secteur public n = 21	33,3	66,7	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

Un tiers des interrogés des trois groupes est plutôt d'accord avec cette déclaration. C'est bien surprenant que le pourcentage soit plus élevé auprès des interrogés du secteur public (33,3% plutôt en accord). Mais généralement, les interrogés des trois groupes sont plutôt en désaccord. L'emploi de la terminologie officielle ne met ses utilisateurs généralement ainsi pas dans des situations embarrassantes. Il n'y a aucune différence significative entre les spécialistes et les non-spécialistes ou les spécialistes et les interrogés du secteur public. L'hypothèse n'est donc pas vérifiée, les spécialistes n'indiquent pas plus souvent que les non-spécialistes ou les adhérents au secteur public de s'être trouvés dans une situation embarrassante en employant la terminologie officielle.

Généralement les interrogés se montrent plutôt en désaccord avec ces deux déclarations (H5.1 ; H5.2). À part quelques exceptions, par exemple qu'une bonne partie des spécialistes indique n'être pas pris au sérieux utilisant la terminologie officielle, les raisons de défense de soi semblent jouer un rôle moins important que les résultats des raisons professionnelles et des raisons d'intégration.

Une question est encore sans réponse : la terminologie anglaise est-elle utilisée plus par nécessité (obligation), car jugée plus avantageuse pour la vie professionnelle et utilisée par les collègues, ou par conviction, étant effectivement conçue comme terminologie supérieure du domaine de l'informatique ?

D) Conviction versus nécessité

H6.1: Les spécialistes sont plus souvent convaincus que l'anglais est mieux approprié pour désigner les concepts de l'informatique et de l'internet que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : « <i>L'anglais est mieux approprié pour désigner les concepts de l'informatique et de l'internet que le français.</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 69	56,5	43,5	0,506
Non-spécialistes n = 42	54,8	45,2	
Spécialistes n = 69	56,5	43,5	** (0,001)
Secteur public n = 20	15,0	85,0	

***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$

De nouveau il est possible de constater de grandes différences entre les spécialistes et les interrogés du secteur public. 56,5% des spécialistes et 54,8% des non-spécialistes sont plutôt d'accord avec la déclaration que l'anglais est mieux approprié à désigner les concepts de l'informatique que le français. Pour eux l'anglais est réellement la meilleure langue pour les désignations de l'informatique. Auprès des interrogés du secteur public seuls 15% partagent cette opinion, tandis que la plupart (85%) n'est plutôt pas convaincue de cette supériorité de la langue anglaise dans le domaine de l'informatique. Il y a auprès d'eux en tout cas une très grande opposition à cette déclaration, ce qui sera illustré dans la figure suivante. Et ce qui est de plus bien perceptible, c'est la différence entre les spécialistes et les non-spécialistes, étant donné que les spécialistes semblent encore plus convaincus de la supériorité de l'anglais.

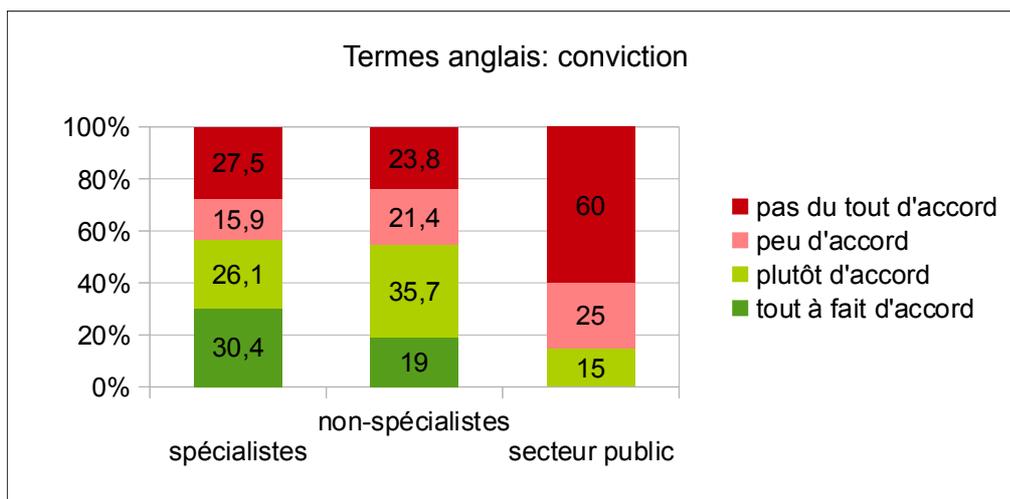


Fig.11 : La conviction de la supériorité de l'anglais comme langue de l'informatique (en pourcentages ; 131 interrogés (1 cas manquant) ; spécialistes: 69, non-spécialistes : 42, secteur public : 20)

La différence entre les spécialistes et le secteur public est hautement significative, l'hypothèse encore une fois, est partiellement vérifiée.

H6.2 : Les personnes du secteur public ou les non-spécialistes utilisent la terminologie anglaise plus souvent par nécessité que les spécialistes.

Déclaration : « Je ne suis pas convaincu que les termes anglais soient meilleurs, tout de même faut-il que je les utilise. »(en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 68	44,1	55,9	0,129
Non-spécialistes n = 42	57,1	42,9	
Spécialistes n = 68	44,1	55,9	0,160
Secteur public n = 20	60,0	40,0	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

Cette déclaration est approuvée le plus par les interrogés du secteur public (60%), comparé aux pourcentages des spécialistes (44,1%) et des non-spécialistes (57,1%). Ils indiquent donc majoritairement utiliser la terminologie anglaise plus par nécessité que par conviction, tout de même encore 40% des personnes du secteur public se montrent plutôt en désaccord avec la déclaration présentée. Ce pourcentage semble élevé face à

leur faible conviction de la supériorité de l'anglais (15%) qui fut révélée au cours de la dernière hypothèse. Une raison possible serait que certains des interrogés du secteur public expriment leur désaccord avec la déclaration afin de montrer qu'ils n'emploient généralement pas les termes officiels. Cette supposition correspondrait au moins au fait qu'ils n'utilisent pas beaucoup la terminologie anglaise.

Un peu plus de la moitié des non-spécialistes est plutôt d'accord, indique donc utiliser la terminologie plus par nécessité que par conviction. Ce résultat ne coïncide que partiellement avec le résultat de la dernière hypothèse qui a fait apparaître que 54,8% des non-spécialistes sont plutôt d'accord que l'anglais soit la meilleure langue dans le domaine de l'informatique. Pour ce qui est des spécialistes, c'est frappant qu'au moins 44,1% indiquent utiliser la terminologie anglaise plutôt par nécessité que par conviction, résultat qui reflète presque exactement le résultat de la dernière hypothèse.

En tous cas la différence entre les spécialistes et les non-spécialistes et les spécialistes et les interrogés du secteur public ne se caractérise par aucune signification, l'hypothèse est falsifiée. Le secteur public ou les non-spécialistes n'utilisent pas la terminologie anglaise plus souvent par nécessité que les spécialistes. Reste encore à étudier, à quel point les interrogés estiment la création des termes officiels nécessaire ou plutôt superflue. L'étude de la dernière hypothèse tentera donc d'y trouver une réponse.

H6.3: Les spécialistes estiment la création de termes officiels moins souvent nécessaire que les non-spécialistes ou les personnes du secteur public.

Déclaration : « <i>Il est nécessaire de créer des équivalents français (officiels) pour remplacer les termes anglais.</i> » (en pourcentages)			
	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Signification statistique
Spécialistes n = 67	25,4	74,6	* (0,027)
Non-spécialistes n = 42	45,2	54,8	
Spécialistes n = 67	25,4	74,6	** (0,001)
Secteur public n = 21	66,7	33,3	
***= différence extrêmement significative, $p < 0,001$; **= différence hautement significative, $p < 0,01$; *= différence significative, $p < 0,05$			

Analysant cette hypothèse il apparaît des très grandes différences: Les spécialistes estiment la création de termes officiels majoritairement superflue (74,6%), auprès non-

spécialistes ce sont encore au moins 54,8% qui partagent plutôt cette opinion et auprès des interrogés du secteur public la création de termes officiels est pour deux tiers d'entre eux (66,7%) plutôt nécessaire. Ce qui frappe, c'est qu'à part les interrogés du secteur public, dont aussi tout de même un tiers ne voit plutôt pas la nécessité de créer des termes en langue française, les autres personnes sondées ne souhaitent généralement pas la création des termes officiels.

Le résultat entre les spécialistes et les non-spécialistes est d'une différence significative et celui entre les spécialistes et les personnes travaillant dans le secteur public est même hautement significative. L'hypothèse est complètement vérifiée. Les spécialistes estiment la création des termes officiels beaucoup moins souvent nécessaire que les non-spécialistes ou les interrogés du secteur public.

Pour finir suit encore un fait intéressant, les résultats de la question sur la nécessité de la protection de la langue française :

Déclaration : « *Il est important de protéger la langue française.* »

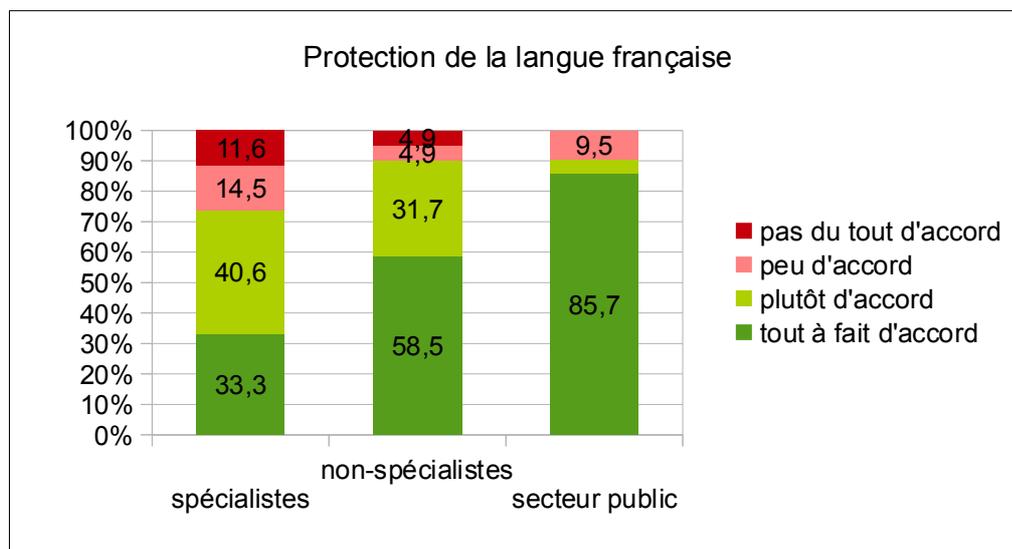


Fig.12 : Protection de la langue française (en pourcentages ; 131 interrogés (1 cas manquant) ; spécialistes: 69, non-spécialistes : 41, secteur public : 21)

La grande majorité des interrogés approuve plutôt ou clairement la protection de la langue française. Même parmi les spécialistes qui semblent bien convaincus de la supériorité de la langue anglaise dans le domaine de l'informatique, la plupart estime la protection de la langue française importante. Il existe donc même auprès des spécialistes le souhait de protéger le français tant que les mesures ne les concernent pas eux-mêmes

et ne les entravent pas dans leur travail. Ce résultat ressemble à ce qu'avait constaté déjà Gouadec au cours de son étude en 1993, indiquant qu'une francisation de la terminologie anglaise était bien souhaitée pour le vocabulaire de grand public, mais dans le domaine des spécialistes on pouvait « *garder des mots d'origine anglaise* » (cf. Gouadec 1993, p.333).

7 Conclusion

Depuis une quarantaine d'années la commission ministérielle chargée du travail terminologique dans le domaine de l'internet, aujourd'hui appelée la CSTIC, propose continuellement des créations officielles comme équivalents aux termes anglais, mais quels sont les fruits de son travail ? À quel point les termes officiels sont-ils acceptés et employés ou non par les locuteurs français ? Et pour quelles raisons ?

La terminologie officielle de l'internet se réjouit d'un certain succès, particulièrement en ce qui concerne les termes les plus connus, car l'analyse de l'échantillon de six termes officiels de l'internet a bien montré que cinq des six termes étudiés arrivent à s'imposer face à leurs équivalents anglais (*internaute*, *page d'accueil*, *pirate*, *navigateur* et de façon moins importante *glisser-déposer*). De plus les termes officiels connaissent une bonne acceptation auprès des personnes du secteur public dont 47,6% indiquent employer principalement la terminologie officielle. C'est eux en fait, le seul groupe pour qui son usage est effectivement obligatoire ; il fallait donc que les termes officiels connaissent au moins auprès d'eux un certain succès.

À quel point existe-il un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet ?

Il existe pourtant plusieurs indications qui montrent que les termes officiels ont encore des difficultés à s'imposer et que l'anglais est toujours d'une grande importance dans le domaine de l'informatique :

- ✧ Bien que l'échantillon de termes officiels soit très bien connu (entre 88,6% et 100%), tous les interrogés indiquent pas employer ces termes réellement (entre 37,9% et 92,4%).
- ✧ Il existe une certaine concurrence par un usage mélangé entre termes officiels, termes anglais et termes français non-officiels.
- ✧ Les termes officiels ont plus de mal à s'imposer contre leurs équivalents anglais : plus grand est leur degré de technicité, le moins ils sont connus.
- ✧ Une multitude d'interrogés était prête à révéler les raisons de leur préférence

pour le terme anglais.

- ⤴ En ce qui concerne l'usage terminologique en générale, à peu près un tiers des interrogés indique utiliser un usage mélangé, à peine le même pourcentage utilise principalement la terminologie anglaise. La terminologie officielle par contre n'est utilisée que par 20% de tous les interrogés.
- ⤴ Malgré le fait que 47,8% des spécialistes et 51,2% des non-spécialistes se montrent plutôt d'accord que la terminologie officielle s'est bien implanté dans le domaine de l'informatique et auprès de leurs collègues, très peu d'entre eux indiquent l'employer réellement eux-mêmes.

On peut donc constater hier comme aujourd'hui l'existence d'un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle de l'internet. Plus restreint est l'usage de la terminologie officielle auprès des spécialistes (14,5%) et les non-spécialistes (21,4%). Ceux-ci se caractérisent par contre par un usage élevé de la terminologie anglaise (33,3% auprès des spécialistes ; 26,2% auprès des non-spécialistes), ce qui montre bien la concurrente que représente encore aujourd'hui la terminologie anglaise. L'écart est donc plus important auprès des spécialistes, suivis par les non-spécialistes et n'est par contre pas vraiment frappant auprès des personnes du secteur public qui utilisent principalement la terminologie officielle. Mais même auprès d'eux une bonne partie indique utiliser un mélange des terminologies qui inclut quand-même l'usage des termes anglais. On constate non seulement un écart entre la production et l'acceptation de la terminologie officielle, mais de plus entre l'usage terminologique des spécialistes (et les non-spécialistes) et celui des personnes du secteur public. Si on prend en considération le fait que les interrogés du secteur public ne forment qu'un petit groupe auprès des Français comparé aux spécialistes et aux non-spécialistes qui représentent en fait le grand public, il devient encore plus évident à quel point cet écart entre la production et l'acceptation des termes officiels de l'internet est même aujourd'hui encore frappant.

À noter qu'aucun des trois groupes étudiés n'a pu être considéré comme un groupe entièrement homogène. Même auprès des spécialistes et des non-spécialistes certaines personnes indiquent utiliser principalement la terminologie officielle, et même auprès interrogés du secteur public, un petit pourcentage déclare utiliser la terminologie anglaise. Si on tente de recevoir des résultats encore plus précis sur l'acceptation ou non de la terminologie officielle, il serait nécessaire de faire la distinction entre groupes

selon leur degré d'utilisation de l'anglais (par exemple : groupe 1 – usage fort de l'anglais ; groupe 2 – usage moyen de l'anglais ; groupe 3 : usage faible de l'anglais), ce qui pourrait en fait, être un stimulus pour d'autres études. La présente étude, en ce qui la concerne, s'intéresse aux différences entre les spécialistes, les non-spécialistes et les interrogés du secteur public, parce que jusqu'ici presque uniquement les spécialistes ont été au centre des recherches, tandis que les non-spécialistes et les interrogés du secteur public furent négligés. Et il est même auprès ces groupes possible d'identifier des tendances vers un usage de la terminologie anglaise ou officielle. Il était de plus possible de constater qu'il n'existe pas de grandes différences en ce qui concerne l'usage et les attitudes envers les diverses terminologies entre les spécialistes et les non-spécialistes. Une seule hypothèse a livré une différence significative entre ces deux groupes (la nécessité de création une terminologie officielle). Mais il faut bien prendre en compte le fait que les spécialistes se caractérisent souvent par des positions plus extrêmes par rapport aux non-spécialistes. Cela ne fut cependant plus perceptible à cause de la réduction des réponses à deux catégories au lieu des quatre du questionnaire.

À quel point la diffusion et les attitudes linguistiques des locuteurs sont-elles responsables de l'existence de cet écart ?

Dans une deuxième étape furent étudiées les raisons possibles susceptibles de provoquer un tel écart - la diffusion et les attitudes des locuteurs.

Premièrement fut analysé le facteur de la diffusion car selon Helfrich, l'acceptation passive, entre autre la connaissance du terme, est la condition préalable pour qu'un terme puisse passer par la suite dans l'acceptation active et être réellement employé par les locuteurs. L'échantillon de termes était très bien connu des interrogés, par contre la CSTIC, la commission responsable de la création des termes officiels du domaine de l'internet, et les listes terminologiques produites par celle-ci furent majoritairement très mal connues par tous les trois public-cibles (CSTIC pas connu par 89,9% des spécialistes, 78,6% des non-spécialistes et 57,1% des interrogés du secteur public ; listes terminologiques pas connues par 79,9% des spécialistes, 78,6% des non-spécialistes et 47,6% des interrogés du secteur public). Il s'en déduit que les termes officiels les plus diffusés et les plus connus sont entrés dans l'usage mais qu'il n'existe pas, en même temps auprès des locuteurs, un intérêt plus intense dans le travail terminologique. La diffusion joue un rôle pour ce qui est de l'écart, mais ne se trouve

certainement pas à son origine ; car malgré une très bonne connaissance des termes officiels, ceux-ci n'étaient pas utilisés par tous les interrogés et de plus, 11,6% des spécialistes et 7,1% des non-spécialistes ont indiqué explicitement ne pas appliquer les listes terminologiques malgré leur connaissance.

Suivant l'exemple de Helfrich, qui nomme l'*utilité* attribuée à un terme comme critère central pour que celui-ci entre dans l'usage, passe à l'acceptation active, l'attention fut accordée par la suite aux attitudes des locuteurs face à la terminologie officielle.

Déjà au cours de l'analyse de l'échantillon de termes officiels on s'est rendu à l'évidence que les raisons concernant la diffusion (diffusion, habitude) et des fonctions de l'usage (raisons professionnelles, raisons d'intégration) sont supérieures aux raisons concernant la formation des mots (la précision, la brièveté, la qualité esthétique et la synonymie) qui ne semblent, à l'exception de la brièveté, jouer qu'un rôle secondaire. Il faut bien sûr noter que seul un choix d'une multitude de raisons concernant la formation de mots fut présenté aux interrogés, mais que d'une part ce choix était fait à l'aide des critiques exprimées aux termes officiels au cours des études précédentes et que d'autre part les interrogés avaient la possibilité de nommer encore leur propres critères les indiquant dans la catégorie « autre ».

Supposant que les locuteurs basent leurs attitudes linguistiques envers la terminologie officielle ou celle d'anglaise sur les fonctions attribuées à l'usage de l'une ou l'autre terminologie, comme il en a été le cas au cours du chapitre sur les attitudes au début du présent travail, trois raisons majeures furent étudiées : les raisons professionnelles, les raisons d'intégration et les raisons de défense de soi.

Les raisons professionnelles

Vu que la majorité des spécialistes et la moitié des non-spécialistes (les deux groupes qui se caractérisent par une tendance plutôt faible vers l'usage de la terminologie officielle et plutôt élevé vers celle anglaise) estiment l'usage de la terminologie anglaise plus souvent avantageux dans leur vie professionnelle que celui de la terminologie officielle, on constate que les raisons professionnelles semblent être un facteur important pour l'existence de l'écart. L'usage de la terminologie officielle n'est par contre jugé par aucun des trois groupes important comme facteur du succès professionnel, même pas par les personnes du secteur public.

Les raisons d'intégration

Les raisons d'intégration sont également d'une grande importance, car de nouveau la plupart des spécialistes et des non-spécialistes indiquent utiliser les termes anglais parce que ceux-ci sont également utilisés par leur collègues. Auprès des interrogés du secteur public, l'usage de la terminologie anglaise ne semble pas important pour s'intégrer auprès leurs collègues ; ce qui n'est pas surprenant, car ils utilisent généralement peu de termes anglais et cette terminologie n'est de plus pas importante dans leur vie professionnelle.

Les raisons de défense de soi

Les interrogés semblent majoritairement plutôt pris au sérieux et ne se sont pas trouvés dans des situations embarrassantes en employant la terminologie officielle. L'usage de celle-ci ne semble donc plutôt pas associée au ridicule ou causant des situations embarrassantes, sauf pour une infime partie des personnes sondées. Il est tout de même surprenant qu'en ce qui concerne les situations embarrassantes, le chiffre soit plus élevé auprès des interrogés du secteur public.

En général les raisons de défense de soi, au moins cet aspect étudié du ridicule et des situations embarrassantes, jouent un rôle moins important pour l'existence de l'écart, comparé aux raisons professionnelles et aux raisons d'intégration. Ces deux dernières vont même ensemble : plus l'anglais est ancré dans le domaine professionnel de l'informatique, plus il est également utilisé par les collègues et plus il est considéré comme avantageux d'employer la terminologie anglaise. Le recours à l'anglais se fait apparemment moins pour des raisons de protection de soi-même (de n'être pas pris au sérieux par d'autres personnes lorsque l'on emploie la terminologie officielle ou pour des raisons de la formation des mots : précision, brièveté, qualité esthétique...) que pour garantir une communication réussie dans la vie professionnelle et auprès des collègues puisque l'anglais semble encore fortement ancré dans le domaine de l'informatique.

En ce qui concerne les attitudes des spécialistes qui se caractérisent par un usage élevé de la terminologie anglaise, l'estimant plus souvent avantageux dans leur vie professionnelle que la terminologie officielle et indiquant l'utiliser pour des raisons d'intégration, il s'ajoute encore le fait qu'ils utilisent la terminologie anglaise majoritairement plus par conviction de l'aptitude de la langue anglaise que par nécessité (55,9%). Les non-spécialistes indiquent utiliser la terminologie anglaise par contre plus

par nécessité (57,1%), mais en même temps 54,8% d'entre eux estiment l'anglais plus apte pour les désignations de l'informatique que le français. Et finalement les personnes travaillant dans le secteur public n'étant pas du tout convaincues d'une sorte de supériorité de la langue anglaise dans l'informatique, l'utilisent, au moins pour les cas où il le faut, pour la plupart, par nécessité et non par conviction. Ce qui frappe pourtant c'est le fait que, malgré la forte approbation par la majorité des interrogés de la protection de la langue française, 25,4% des spécialistes, 45,2% des non-spécialistes et 66,7% des interrogés du secteur public considèrent la création d'équivalents aux termes anglais comme nécessaire. Ces chiffres ne font pas preuve d'un fort souhait de la création d'équivalents en langue française aux termes anglais. La francisation du vocabulaire ne semble donc pas être pour la plupart des interrogés la mesure adéquate pour protéger la langue française.

Que signifient ces résultats pour le travail terminologique ?

À part les termes officiels de l'internet les plus connus, cette terminologie semble avoir encore aujourd'hui du mal à s'imposer contre la terminologie anglaise. Avant tout pour des raisons professionnelles, des raisons d'intégration et de façon moins importante pour des raisons concernant la défense de soi, la diffusion, ainsi que la formation des termes officiels. Cette dernière raison pose par exemple le problème que les termes officiels puissent être le mieux formés possible, conformes à tous les règles et critères, ils auront du mal à être acceptés par les locuteurs. De plus les termes officiels sont généralement utilisés plutôt par les personnes du secteur public pour qui son usage est obligatoire et moins par les non-spécialistes, donc le grand public en général, et les spécialistes. Il s'ajoute le fait qu'en général il ne semble pas exister un fort souhait de créer des équivalents aux termes anglais particulièrement auprès des spécialistes qui se caractérisent de plus plutôt par un usage de la terminologie anglaise par conviction. Ils sont majoritairement convaincus par la supériorité de l'anglais et n'éprouvent pas le besoin de créer des termes officiels - auprès d'eux il est évidemment plus difficile de propager la terminologie officielle avec succès.

Si on continue du côté officiel à proposer des équivalents en langue française il serait important de prendre quelques points plus en considération : Il serait nécessaire de créer encore plus d'études sur l'acceptation de la terminologie officielle afin d'élucider encore plus les raisons de l'acceptation ou non de la terminologie officielle auprès des locuteurs

français. On pourrait rechercher en même directement auprès des locuteurs des propositions afin de résoudre ce problème. Il ne sert à rien de travailler aveuglement tout en négligeant l'acceptation réelle des termes. Il eût fallu intégrer les locuteurs plus directement dans le processus de la création des termes, comme c'est déjà pratiqué sur les sites *wikilf.culture.fr*; ou sur le site de la *CSTIC*¹⁶. La création de termes selon leurs goûts aiderait certainement à accroître les chances pour leur acceptation. Il serait de plus important d'accélérer le travail terminologique de sorte que les créations officielles soient publiées à un moment où le terme anglais n'est encore pas très connu auprès des locuteurs et de renforcer la diffusion des termes officiels, de « *pénétrer les médias* » et de mobiliser encore plus les « (...) *administrations comme le ministère de l'Éducation nationale et le ministère chargé des enseignements supérieurs (...)* » (Depecker 2001, p.593). Plus les termes sont répandus et plus tôt se passe leur introduction dans le langage, plus grandes seront leurs chances de s'imposer face aux équivalents anglais. Il faudrait mettre l'accent particulièrement sur l'enseignement comme l'a écrit Le Guilly-Wallis déjà en 1991 : « *Le plus grand effort reste quand même à faire au niveau de l'enseignement. Avant que les livres scolaires ne soient mis à jour, avant que les enseignants ne soient obligés à utiliser eux-mêmes la terminologie française, il est utopique d'imaginer que les jeunes informaticiens des générations futures auront pris le goût et vu la nécessité d'employer d'abord leur propre langue dès que la situation le leur permet* » (Le Guilly-Wallis 1991, p.125). Cette thèse est soutenue par Gouadec (cf. Gouadec 1993, p.292) et par Depecker (cf. Depecker 2001, p.594). Un succès plus grand des termes officiels exigerait en tout cas des changements plus importants dans le domaine de l'informatique, l'action sur plusieurs niveaux et l'implication de tous les différents acteurs du domaine de l'informatique, par exemple aussi des constructeurs des produits: « *Les constructeurs et producteurs de logiciels français doivent résister au courant venu des Amériques en refusant d'adopter une documentation ou des mesures anglo-saxonnes* » (Le Guilly-Wallis 1991, p.124).

Les perspectives

Il semble bien possible que certains termes officiels faisant partie du vocabulaire de l'informatique plutôt général, bien diffusés et pas trop techniques, entrent dans l'usage auprès du public en général. La majorité des non-spécialistes ont indiqué utiliser la

16 L'adresse Internet de la CSTIC : www.cstic.fr.st

terminologie anglaise plutôt par nécessité et au moins 45,2% d'entre eux estiment la création d'équivalents en langue française plutôt nécessaire. Mais il semble très difficile d'imposer toute une terminologie officielle aux spécialistes.

D'un autre côté, à quel point une concentration uniquement sur le vocabulaire du public en général est souhaitée par les pouvoirs publics qui justifient cette intervention linguistique par des raisons d'«(...) éviter que, dans certains domaines, les professionnels ne soient obligés de recourir massivement à l'utilisation de termes étrangers (...)»¹⁷ Et dans quelle mesure cela aurait-il un sens d'avoir deux terminologies coexistantes – la terminologie officielle auprès du grand public et la terminologie anglaise auprès des spécialistes ? Cela ne prête-t-il pas plus à confusion ? Il faudrait alors se poser en plus la question si on ne devait pas mieux investir le temps et les moyens financiers consacrés à la création de termes officiels dans la recherche dans le domaine de l'informatique afin de donner dès le début des désignations françaises aux inventions françaises et pour éviter que la France soit toujours en retard.

17 URL :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#commissions
(10.11.2012)

8 Indication des sources

Bibliographie

Ahlers, Christian/ **Holtus**, Günter (1999) : Lassen sich Anglizismen verbieten ? Zum Wortschatz der Informatik in der fachbezogenen Presse Frankreichs. Dans : Wagener, Peter [Ed.] (1999) : Sprachformen, Deutsch und Niederdeutsch in europäischen Bezügen. Festschrift für Dieter Stellmacher zum 60. Geburtstag. Stuttgart : Franz Steiner Verlag, p.297-310

Baker, Colin (1992) : Attitudes and Language. Clevedon [et al.] : Multilingual Matters

Beinke, Christiane (1990): Der Mythos franglais. Zur Frage der Akzeptanz von Angloamerikanismen im zeitgenössischen Französisch – mit einem kurzen Ausblick auf die Anglizismen-Diskussion in Dänemark. Frankfurt am Main : Verlag Peter Lang

Calvet, Louis-Jean (1987): La guerre des langues et les politiques linguistiques. Paris : Éditions Payot

Casper, Klaudia (2002): Spracheinstellungen. Theorie und Messung. Norderstedt : Books on Demand GmbH

Chansou, Michel (1993) : Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaines : Audiovisuel et publicité. Dans: Depecker, Loïc (1997) : La mesure des mots. Cinq études d'implantation terminologique. Rouen : PU Rouen, p.133-233

Depecker, Loïc (2001) : L'invention de la langue. Le choix des mots nouveaux. Paris : Armand Colin-Larousse

- De Robillard, Didier** (1997) : Aménagement Linguistique. Dans : Moreau, Marie-Louise (1997) : Sociolinguistique : Les concepts de base. Sprimont : Mardaga, p. 36-41
- De Robillard, Didier** (1997) : Planification. Dans : Moreau, Marie-Louise (1997) : Sociolinguistique : Les concepts de base. Sprimont : Mardaga, p. 228-229
- De Robillard, Didier** (1997) : Politique linguistique. Dans : Moreau, Marie-Louise (1997) : Sociolinguistique : Les concepts de base. Sprimont : Mardaga, p.229-230
- Eloy, Jean-Michel** (1994) : Quelques réflexions sur les rapports entre linguistique et politique. Dans : Carton, Fernand [Ed.] (1994) : Les langues dans l'Europe de demain. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, p.101-104
- Etiemble, René** (1964): Parlez-vous franglais? Paris: Gallimard
- Garrett, Peter** (2005) : Attitude Measurements/ Messung von Einstellungen. Dans : Ammon, Ulrich [Ed.] (2005) : Sociolinguistics : an international handbook of the science of language and society. Berlin : de Gruyter, Volume 2, p.1251-1260
- Garrett, Peter** (2010) : Attitudes to Language. Cambridge : University Press
- Gaudin, Francois/ Guespin, Louis** (2000): Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires. Bruxelles: Éditions Duculot
- Goosse, André** (1975): La néologie française aujourd'hui. Observations et réflexions. Paris: Conseil international de la langue française
- Gouadec, Daniel** (1993) : Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : Informatique. Dans : Depecker, Loïc (1997) : La mesure des mots. Cinq études d'implantation terminologique. Rouen : PU Rouen, p.235-493
- Helfrich, Uta** (1993) : Neologismen auf dem Prüfstand. Ein Modell zur Ermittlung der Akzeptanz französischer Neologismen. Wilhelmsfeld: Gottfried Egert Verlag

- Katz**, Daniel (1967): The Functional Approach to the Study of Attitudes. Dans: FISHBEIN, Martin [Ed.] (1967): Readings in Attitude Theory and Measurement. New York: John Wiley & Sons, Inc., p.457-468
- Klein-Zirbes**, Anja (2001) : Die *Défense de la langue française* als Zeugnis des französischen Sprachpurismus. Linguistische Untersuchung einer sprachnormativen Zeitschrift im Publikationszeitraum von 1962 bis 2000. Frankfurt am Main [et al.] : Peter Lang
- Klinkenberg**, Jean-Marie (1999) : Des langues romanes. Bruxelles : Éditions de Boeck Université
- Kloss**, Heinz (1969) : Research Possibilities on Group Bilingualism : A Report. Centre international de recherche sur le bilinguisme. Québec : Presses de l'Université Laval
- Kremnitz**, Georg (1990) : Gesellschaftliche Mehrsprachigkeit. Institutionelle, gesellschaftliche und individuelle Aspekte. Ein einführender Überblick. Wien: Braumüller
- Kremnitz**, Georg (1997) : Die Durchsetzung der Nationalsprachen in Europa. Münster [et al.] : Waxmann
- Kupper**, Sabine (2003): Anglizismen in deutschen und französischen Werbeanzeigen. Zum Umgang von Deutschen und Franzosen mit Anglizismen. Marburg: Tectum Verlag
- Kubarth**, Hugo (2004): Anglicismes – non merci. Französische Sprachpolitik heute. In: Muhr, Rudolf/ Kettmann, Bernhard [Ed.] (2004): Eurospeak. Der Einfluss des Englischen auf europäische Sprachen zur Jahrtausendwende. Frankfurt am Main : Peter Lang GmbH Europäischer Verlag der Wissenschaften (S.181-208)

- Lafontaine**, Dominique (1986) : Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques. Bruxelles : Mardaga
- Lasagabaster**, David (2004): Attitude/ Einstellung. Dans: AMMON, Ulrich [Ed.] (2004) : Sociolinguistics : an international handbook of the science of language and society. Berlin : de Gruyter, Volume 1, p.399-405
- Lasagabaster**, David (2006) : Les attitudes linguistiques : un état des lieux. Dans: ELA. Études de linguistique appliquée. 2006/4-n°144, Paris : Klincksieck, p.393-406
- Le Guilly-Wallis**, Anne (1991): Étude de cas: l'impact des arrêtés de terminologie sur l'informaticien français. Dans: Terminologie et traduction 1 (1991). Commission Européenne, Service de Traduction, Unité Terminologie. Luxembourg: Office des Publications Officielles, p.117-142
- Lenoble-Pinson**, Michèle (1991): Anglicismes et substituts français. Paris: Duculot
- Molitor**, Eva (2004): Message électronique oder E-Mail? Einstellungen frankophoner Informatikerinnen und Informatiker zu offiziellen Ersatzwörtern für die Fachsprache des Internet und zur Sprachpolitik: eine WWW-Befragung. Göttingen : Universitätsverlag Göttingen
- Molitor**, Eva (2005): Appelons un chat un chat... Zur Akzeptanz der französischsprachigen Internet-Terminologie bei frankophonen Studierenden. Dans : Dahmen, Wolfgang [Ed.] (2005) : Englisch und Romanisch : Romanistisches Kolloquium 18. Tübingen : Narr, p.299- 340
- Murcia**, Colette/ **Joly**, Hubert (2005): Dictionnaire de mots nouveaux des sciences et des techniques. Paris: Éditions CILF
- Raab-Steiner**, Elisabeth/ **Benesch**, Michael (2010) : Der Fragebogen. Von der Forschungsidee zur SPSS/ PASW-Auswertung. Wien : Facultas Verlags- und Buchhandels AG

Regner, Sonja (1991): Anglizismen im Gegenwartsfranzösisch aufgezeigt an der Reklamesprache der « Presse Féminine ». Wien : Diplomarbeit

Rey-Debove, Josette/ Gagnon, Gilberte (1980): Dictionnaire des anglicismes: les mots anglais et américains en français. Paris: Dictionnaires Le Robert

Rosenberg, Milton J./ Hovland, Carl I. (1963): Cognitive, affective, and behavioral components of attitude. Dans: Rosenberg, Milton J. (1963): Attitude Organization and Change. An Analysis of Consistency among attitude components. New Haven : Yale University Press , p.1-14

Schlieben-Lange, Brigitte (1982): Section V : Les objets de la recherche sociolinguistique II : attitudes. Introduction. Dans : Schlieben-Lange, Brigitte/ Dittmar, Norbert [Ed.] (1982) :Die Soziolinguistik in romanischsprachigen Ländern - La sociolinguistique dans les pays de langue romane. Tübingen : Gunter Narr Verlag, p.219-223

Schlieben-Lange, Brigitte (1991) : Soziolinguistik : eine Einführung. Stuttgart/ Berlin/ Köln : Kohlhammer

Vandermeeren, Sonja (2005) : Research on Language Attitudes/ Spracheinstellungsforschung. Dans : Ammon, Ulrich [Ed.] (2005) : Sociolinguistics : an international handbook of the science of language and society. Berlin : de Gruyter, Volume 2, p.1318-1332

Internet

Abouzaïd, Myriam (2011) : Politique linguistique éducative à l'égard de l'amazighe (berbère) au Maroc : des choix sociolinguistiques et didactiques à leur mise en pratique.

[URL : hal.inria.fr/docs/00/64/85/18/PDF/TheseMyriamAbouzaid.pdf]

Bagola, Beatrice (2004) : L'américanisation de la langue française sur Internet ? Quelques aspects de la terminologie officielle et de l'usage des internautes. Dans : *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, vol. 7, n° 2, 2004, p. 101-124.
[URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1000863ar>]

Devilla, Lorenzo (2007): The English Patient: les emprunts et la politique linguistique française face aux anglicismes. Dans : *Annali della Facoltà di Lingue e Letterature Straniere dell'Università di Sassari*, Vol. 4 (2007), p. 147-168.
[URL : <http://eprints.uniss.it/407/>]

Dutourd, Jean (1997): Le Gosier Réfractaire. Dans: *Défense de la langue française*. (1997), N°183, p.2
[URL : www.langue-francaise.org/dlf183.PDF]

Hustache-Godinet, Hélène (1993): Quelques néologismes du lexique informatique. Dans : *Bulletin de l'EPI n°69 de mars 1993*, p.75-90
[URL : www.epi.asso.fr/fic_pdf/ba4p075.pdf]

Rousseau, Louis-Jean (2005) : Terminologie et aménagement des langues. Dans : *Langages*, 39e année, n°157, p.93-102
[URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_2005_num_39_157_977]

Rousseau, Louis-Jean (2007) : Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques. Dans : *Cahiers du Rifal (Réseau international francophone d'aménagement linguistique)*, n° 26, décembre 2007 ; p.58-71
[URL : www.rifal.org/cahiers/rifal26/crf-26-06.pdf]

Soubrier, Jean (1998) : Néologismes et termes d'emprunt dans le français des affaires. Dans : *Actes du Colloque La mémoire des mots*. Éditions AUPELF-UREF, Collection Actualité Scientifique, p.403-418.

[URL : [http://www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=803.](http://www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=803)]

URL :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm#missions (12.10.2012)

URL :

<http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-sociale/122-attitudes-structures-des-attitudes.html> (3.8.2012)

URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006421237&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=> (10.8.2012)

URL :

<http://deschamp.free.fr/exinria/CSTIC/presse1999.html> (10.8.2012)

9 Annexes

9.1 Le choix de l'échantillon de termes officiels

Domaine : Informatique : 361 termes (29.6.2012)

Domaine : **Informatique**/Internet : 100 termes (29.6.2012)

Termes officiels de l'internet de 1999 (www.franceterme.fr) : 32 termes

Les termes officiels de l'internet de l'année 1999 :

Terme officiel	Équivalent anglais	Inscription dans le Larousse www.larousse.fr (+ = oui, - = non)	Connaissance du terme officiel (10 personnes interrogées) terme est « très connu »
administrateur de site, de serveur	webmaster	+	50%
adresse universelle	URL	-	
appliquette	applet	+	10%
article de forum	news article/ news posting	-	
cadre	frame	+	20%
diffusion systématique sur la toile	netcasting	-	
domaine	domain	+	
extranet	extranet	+	
fil de la discussion	thread	-	
foire aux questions	FAQ (frequently asked questions)	+	70%
fouineur	hacker	+	10%
frimousse	smiley	+	10%

glisser-déposer	drag and drop	+	50%
hypertexte	hypertext	+	
hypertextuel	hypertext	+	
internaute	cybernaut	+	80%
internet	internet	-	
intranet	intranet	+	
liste de signets	hotlist	-	
logiciel de navigation /navigateur	browser	+	60%
module d'extension	plug-in	-	
page d'accueil	homepage	+	80%
page sur la toile	Webpage	-	
passerelle	gateway	-	
pirate	cracker	+	70%
recherche individuelle	pull technology	-	
serveur mandateur	proxy server	-	
signet	bookmark	+	40%
système d'adressage par domaines	domain name system	-	
témoin de connexion	cookie	-	
toile d'araignée mondiale	www, web	-	
visionneur	viewer	-	

9.2 Liste des forums dans lesquels le questionnaire était proposés

<http://forums.cnetfrance.fr>

<http://www.vulgarisation-informatique.com/forum-informatique.php>

<http://forum.hardware.fr>

<http://forum.yasi.fr>

<http://forums.france-hardware.com>

<http://pc-informatique.net>

<http://www.freelance-info.fr>

<http://www.forum-aide.com>

<http://www.developpez.net/forums>

<http://www.pc-infopratique.com/forum-informatique>

<http://forum.zebulon.fr>

<http://forum.pcinfo-web.com>

Texte d'introduction à l'invitation de participer au questionnaire proposé dans les forums nommés

Bonjour à tous,

Je m'appelle Daniela. Je suis une étudiante autrichienne de l'Université de Vienne. J'ai réalisé un questionnaire portant sur « le vocabulaire de l'internet » auquel je vous inviterais à bien vouloir répondre.

Le questionnaire vous prendra environ 10 à 15 minutes de votre temps et l'anonymat de vos réponses est naturellement garanti !

Voici le lien pour accéder au questionnaire: LIEN

N'hésitez pas à me contacter, si les résultats de ce questionnaire vous intéressent!
Merci!

Cordialement,
Daniela

9.3 Le questionnaire

Questionnaire sur le vocabulaire de l'internet

Ce questionnaire portant sur «le vocabulaire de l'internet», auquel je vous invite à participer, fait partie de mon mémoire. Il se divise en 5 parties. Dans les 3 premières parties vous trouverez des questions concernant des termes concrets, dans les 2 parties restant quelques questions et déclarations plus générales.

Je vous rappelle que je garanti l'anonymat de vos réponses. Merci pour votre participation!

Partie 1/5

Connaissez-vous le terme «internaute » ?

- Oui.
- Non.

Quel terme utilisez-vous: « internaute » ou « cybernaut »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.
- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.
- Autre: _____

Connaissez-vous le terme « page d'accueil » ?

- Oui.
- Non.

Quel terme utilisez-vous: « page d'accueil » ou « homepage »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.

- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.
- Autre: _____

Partie 2/5

Connaissez-vous le terme « pirate » ?

- Oui.
- Non.

Quel terme utilisez-vous: « pirate » ou « cracker »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.
- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.
- Autre: _____

Connaissez-vous le terme « navigateur » ?

- Oui.

- Non.

Quel terme utilisez-vous: « navigateur » ou « browser »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.
- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.
- Autre: _____

Partie 3/5

Connaissez-vous le terme « administrateur de site » ?

- Oui.
- Non.

Quel terme utilisez-vous: « administrateur de site » ou « webmaster »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.
- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.

■ Autre: _____

Connaissez-vous le terme « glisser-déposer » ?

- Oui.
- Non.

Quel terme utilisez-vous: « glisser-déposer » ou « drag and drop »?

- J'utilise le terme français.
- J'utilise le terme anglais.
- J'utilise les deux termes.
- Autre: _____

Si vous avez choisi « les deux termes » ou « le terme anglais »: Pourquoi utilisez-vous le terme anglais?

Si vous avez choisi le terme français, vous pouvez sauter cette question.

- Le terme anglais est plus précis.
- Le terme anglais est plus court.
- Le terme anglais est plus beau.
- Le terme anglais est plus diffusé.
- Le terme français n'est pas synonyme du terme anglais.
- Pour des raisons professionnelles.
- Le terme anglais est utilisé par mes collègues/ amis.
- Toute la documentation est en anglais.
- Je me suis habitué(e) au terme anglais.
- Autre: _____

Partie 4/5

Ils suivent maintenant 11 déclarations. Veuillez indiquer à quel point vous êtes d'accord ou pas du tout d'accord avec la déclaration. (1 = Tout à fait d'accord, 2 = plutôt d'accord, 3 = peu d'accord, 4 = pas du tout d'accord)

En ce qui concerne ma vie professionnelle, c'est plus avantageux d'utiliser les termes anglais que les termes officiels français.

Tout à fait d'accord _____1 _____2 _____3 _____4 Pas du tout d'accord

Les termes officiels se sont bien implantés dans le domaine de l'informatique et auprès de mes collègues.

Tout à fait d'accord _____1 _____2 _____3 _____4 Pas du tout d'accord

En utilisant les termes officiels on peut avoir plus de succès professionnel qu'en utilisant les termes anglais.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

J'utilise les termes anglais, parce qu'ils sont également utilisés par mes collègues.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Utilisant les termes officiels, on ne me prendrait pas au sérieux.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Utilisant les termes officiels je me suis déjà trouvé dans une situation embarrassante.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Utilisant les termes officiels je ne suis pas toujours compris (p.ex. par les collègues).

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

L'anglais est mieux approprié pour désigner les concepts de l'informatique et de l'internet que le français.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Je ne suis pas convaincu que les termes anglais soient meilleurs, tout de même faut-il que je les utilise.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Il est nécessaire de créer des équivalents français (officiels) pour remplacer les termes anglais.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Il est important de protéger la langue française.

Tout à fait d'accord ____1 ____2 ____3 ____4 Pas du tout d'accord

Partie 5/5

En générale quels termes utilisez-vous plus ?

- Termes français officiels
- Termes français non-officiels
- Terme anglais

- Je ne sais pas.
- Autre : _____

Connaissez-vous la CSTIC?

- Oui, bien sûr.
- Un peu, j'en ai entendu parler.
- Non.

Connaissez-vous les listes des termes officiels publiés par les Commission ministérielles de terminologie?

- Oui, et je les applique toujours.
- Oui, et je les applique partiellement.
- Oui, mais je ne les applique pas.
- Non.

Quel est votre sexe ?

- Féminin
- Masculin

Quel âge avez-vous ?

- Moins de 20 ans
- 20 à 35 ans
- 35 à 50 ans
- 50 à 60 ans
- plus de 60 ans

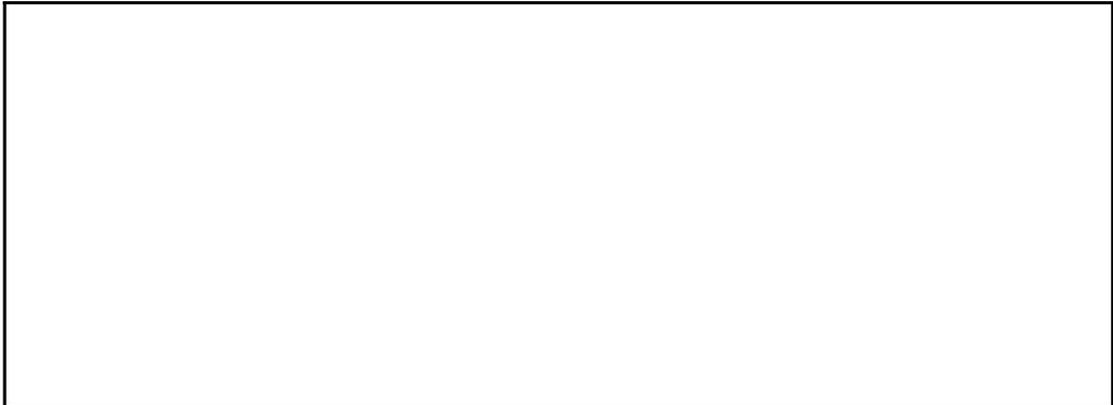
Quel est votre profession ?

- Enseignant/ Professeur (dans le domaine de l'informatique)
- Journaliste/ Rédacteur
- Traducteur (dans le domaine de l'informatique)
- Informaticien
- Profession dans le Service de l'État/ le secteur public
- Autre : _____

Travaillez vous professionnellement dans le domaine de l'informatique?

- Oui.
- Non.

Vous êtes arrivé(e) à la fin du questionnaire. Si vous avez des remarques, veuillez écrire votre commentaire dans le champ suivant.

A large, empty rectangular box with a black border, intended for the respondent to write their comments or remarks at the end of the questionnaire.

9.4 Les résultats du questionnaire

L'échantillon de termes officiels

L'échantillon de termes officiels - l'emploi

Usage des termes (en pourcentage)							
	Terme officiel	Terme anglais	Les deux termes	Aucun	Autre	Sans réponse	total
internaute	92,4	0,8	3	0	2,3	1,5	100
page d'accueil	63,6	1,5	34,1	0	0,8	0	100
pirate	53,8	4,5	27,3	1,5	12,1	0,8	100
navigateur	62,1	3	34,1	0	0,8	0	100
administrateur de site	9,8	47	40,2	1,5	1,5	0	100
glisser-déposer	37,9	23,5	24,2	12,1	2,3	0	100

L'échantillon de termes officiels – les raisons pour l'anglais

Les raisons pour l'anglais (en fréquence)							
	internaute	page d'accueil	pirate	navigateur	administrateur de site	glisser-déposer	total
précision	1	1	10	1	14	5	32
brièveté	0	9	2	7	46	15	79
qualité esthétique	1	3	3	5	18	10	40
diffusion	1	11	17	12	62	30	133
pas synonyme	0	3	17	2	9	1	32
raisons professionnelles	4	17	5	16	23	22	87
intégration	3	13	6	14	30	19	85
documentation en anglais	2	10	1	11	13	7	44
habitude	2	24	13	21	39	22	121
autre	1	2	3	3	0	2	11
total	15	93	77	92	254	133	664

Connaissance de la CSTIC

		Connaissance de la CSTIC.			total
		oui, bien sûr	j'en ai entendu parler	non	
spécialistes	fréquence	1	6	62	69
	%	1.4%	8.7%	89.9%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	3	6	33	42
	%	7.1%	14.3%	78.6%	100.0%
secteur public	fréquence	8	1	12	21
	%	38.1%	4.8%	57.1%	100.0%
total	fréquence	12	13	107	132
	%	9.1%	9.8%	81.1%	100.0%

Connaissance des listes terminologiques

		Connaissance des listes terminologiques.				total
		oui, et je les applique toujours	oui, et je les applique partiellement	oui, mais je ne les applique pas	non	
spécialistes	fréquence	1	5	8	55	69
	%	1.4%	7.2%	11.6%	79.7%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	0	6	3	33	42
	%	.0%	14.3%	7.1%	78.6%	100.0%
secteur public	fréquence	5	6	0	10	21
	%	23.8%	28.6%	.0%	47.6%	100.0%
total	fréquence	6	17	11	98	132
	%	4.5%	12.9%	8.3%	74.2%	100.0%

Les déclarations

Déclaration 1 : « *En ce qui concerne ma vie professionnelle, c'est plus avantageux d'utiliser les termes anglais que les termes officiels.* »

		Termes anglais: avantageux dans la vie professionnelle				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	20	17	20	11	68
	%	29.4%	25.0%	29.4%	16.2%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	4	17	11	10	42
	%	9.5%	40.5%	26.2%	23.8%	100.0%
secteur public	fréquence	1	2	3	15	21
	%	4.8%	9.5%	14.3%	71.4%	100.0%
total	fréquence	25	36	34	36	131
	%	19.1%	27.5%	26.0%	27.5%	100.0%

Déclaration 2 : « *Les termes officiels se sont bien implantés dans le domaine de l'informatique et auprès de mes collègues.* »

		Termes officiels: implantation				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	10	23	25	11	69
	%	14.5%	33.3%	36.2%	15.9%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	8	13	15	5	41
	%	19.5%	31.7%	36.6%	12.2%	100.0%
secteur public	fréquence	2	13	5	1	21
	%	9.5%	61.9%	23.8%	4.8%	100.0%
total	fréquence	20	49	45	17	131
	%	15.3%	37.4%	34.4%	13.0%	100.0%

Déclaration 3 : « *Utilisant les termes officiels on peut avoir plus de succès professionnel qu'utilisant les termes anglais.* »

		Termes officiels: succes professionnel				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	3	10	26	30	69
	%	4.3%	14.5%	37.7%	43.5%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	3	8	17	14	42
	%	7.1%	19.0%	40.5%	33.3%	100.0%
secteur public	fréquence	2	7	6	6	21
	%	9.5%	33.3%	28.6%	28.6%	100.0%
total	fréquence	8	25	49	50	132
	%	6.1%	18.9%	37.1%	37.9%	100.0%

Déclaration 4 : « *J'utilise les termes anglais, parce qu'ils sont également utilisés par mes collègues.* »

		Termes anglais: intégration				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	19	28	16	6	69
	%	27.5%	40.6%	23.2%	8.7%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	6	18	10	7	41
	%	14.6%	43.9%	24.4%	17.1%	100.0%
secteur public	fréquence	2	4	6	9	21
	%	9.5%	19.0%	28.6%	42.9%	100.0%
total	fréquence	27	50	32	22	131
	%	20.6%	38.2%	24.4%	16.8%	100.0%

Déclaration 5 : « *Utilisant les termes officiels, on ne me prendrait pas au sérieux.* »

		Termes officiels: ridicules				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	5	24	24	16	69
	%	7.2%	34.8%	34.8%	23.2%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	6	5	16	15	42
	%	14.3%	11.9%	38.1%	35.7%	100.0%
secteur public	fréquence	0	4	3	14	21
	%	.0%	19.0%	14.3%	66.7%	100.0%
total	fréquence	11	33	43	45	132
	%	8.3%	25.0%	32.6%	34.1%	100.0%

Déclaration 6 : « *Utilisant les termes officiels je me suis déjà trouvé dans une situation embarrassante. (p.ex. J'étais pas compris par d'autres personnes.)* »

		Termes officiels: embarras				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	3	17	23	24	67
	%	4.5%	25.4%	34.3%	35.8%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	4	7	14	16	41
	%	9.8%	17.1%	34.1%	39.0%	100.0%
secteur public	fréquence	0	7	7	7	21
	%	.0%	33.3%	33.3%	33.3%	100.0%
total	fréquence	7	31	44	47	129
	%	5.4%	24.0%	34.1%	36.4%	100.0%

Déclaration 7 : « *Utilisant les termes officiels je ne suis pas toujours compris (p.ex. par les collègues.)* »

		Termes officiels: compréhension				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	3	27	19	19	68
	%	4.4%	39.7%	27.9%	27.9%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	3	12	14	12	41
	%	7.3%	29.3%	34.1%	29.3%	100.0%
secteur public	fréquence	0	3	8	10	21
	%	.0%	14.3%	38.1%	47.6%	100.0%
total	fréquence	6	42	41	41	130
	%	4.6%	32.3%	31.5%	31.5%	100.0%

Déclaration 8 : « *L'anglais est mieux approprié pour désigner les concepts de l'informatique et de l'internet que le français.* »

		Termes anglais: conviction				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	21	18	11	19	69
	%	30.4%	26.1%	15.9%	27.5%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	8	15	9	10	42
	%	19.0%	35.7%	21.4%	23.8%	100.0%
secteur public	fréquence	0	3	5	12	20
	%	.0%	15.0%	25.0%	60.0%	100.0%
total	fréquence	29	36	25	41	131
	%	22.1%	27.5%	19.1%	31.3%	100.0%

Déclaration 9 : « *Je ne suis pas convaincu que les termes anglais soient meilleurs, tout de même faut-il que je les utilise.* »

		Termes anglais: nécessité				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	7	23	22	16	68
	%	10.3%	33.8%	32.4%	23.5%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	3	21	10	8	42
	%	7.1%	50.0%	23.8%	19.0%	100.0%
secteur public	fréquence	5	7	4	4	20
	%	25.0%	35.0%	20.0%	20.0%	100.0%
total	fréquence	15	51	36	28	130
	%	11.5%	39.2%	27.7%	21.5%	100.0%

Déclaration 10 : « *Il est nécessaire de créer des équivalents français (officiels) pour remplacer les termes anglais.* »

		Termes officiels: besoin				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	8	9	24	26	67
	%	11.9%	13.4%	35.8%	38.8%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	12	7	12	11	42
	%	28.6%	16.7%	28.6%	26.2%	100.0%
secteur public	fréquence	12	2	6	1	21
	%	57.1%	9.5%	28.6%	4.8%	100.0%
total	fréquence	32	18	42	38	130
	%	24.6%	13.8%	32.3%	29.2%	100.0%

Déclaration 11 : « *Il est important de protéger la langue française.* »

		Protection de la langue française				total
		tout à fait d'accord	plutôt d'accord	peu d'accord	pas du tout d'accord	
spécialistes	fréquence	23	28	10	8	69
	%	33.3%	40.6%	14.5%	11.6%	100.0%
non-spécialistes	fréquence	24	13	2	2	41
	%	58.5%	31.7%	4.9%	4.9%	100.0%
secteur public	fréquence	18	1	2	0	21
	%	85.7%	4.8%	9.5%	.0%	100.0%
total	fréquence	65	42	14	10	131
	%	49.6%	32.1%	10.7%	7.6%	100.0%

9.5 Executive Summary

Im Zuge dieser Diplomarbeit werden die Einstellungen der Franzosen gegenüber der offiziellen Internet-Terminologie untersucht, um insbesondere mehr über eine eventuell bestehende Diskrepanz zwischen der Produktion und Akzeptanz dieser Termini sowie über die hierfür verantwortlichen Gründe herauszufinden.

Seit rund 40 Jahren widmen sich in Frankreich zahlreiche Terminologie-Kommissionen der Schaffung offizieller Termini. Ersetzt werden Lehnwörter aus anderen Sprachen, insbesondere englische Termini (*Anglizismen*), welche unter dem steigenden wirtschaftlichen und wissenschaftlichen Einfluss Großbritanniens und der USA vermehrt Eingang in die französische Sprache gefunden haben. Als Untersuchungsdomäne dieser Diplomarbeit wurde die Informatik (beziehungsweise deren Unterkategorie - das Internet) gewählt, da diese unter einem besonders großen angloamerikanischen Einfluss steht und von Beginn an in die französische Terminologiearbeit eingebunden war.

Zwei mögliche Gründe für eine Diskrepanz zwischen der Produktion und Akzeptanz der offiziellen Internet-Terminologie wurden eruiert (die **Verbreitung der Termini** und die **Einstellungen der Sprecher**) und anschließend in einer im Sommer 2012 durchgeführten Online-Befragung, an der 132 Franzosen teilnahmen (69 Spezialisten, 42 Nicht-Spezialisten und 21 Personen des öffentlichen Sektors), näher untersucht. Aus den Ergebnissen dieser Befragung geht hervor, dass allgemein gebräuchliche, sehr bekannte, offizielle Termini sehr wohl auf eine gewisse Akzeptanz und Verwendung bei den französischen Sprechern treffen, generell aber - wie vermutet - tatsächlich eine Diskrepanz zwischen der Produktion und Akzeptanz der offiziellen Internet-Terminologie besteht. Sowohl die ausschließliche Verwendung englischer Termini, als auch ein gemischter Gebrauch englischer, offizieller und französischer nicht-offizieller Termini stellen die größte Konkurrenz für die offizielle Internet-Terminologie dar. Besonders ausgeprägt ist diese Diskrepanz bei den Spezialisten, gefolgt von den Nicht-Spezialisten. Wohlgermerkt handelt es sich bei keiner der drei untersuchten Gruppen um eine rein homogene (in Hinblick auf Verwendung der Termini und Einstellungen), dennoch lassen sich gewisse gemeinsame Tendenzen ausmachen: Die Spezialisten und Nicht-Spezialisten, die sich bezüglich ihrer terminologischen Verwendungen und Einstellungen kaum unterscheiden, zeichnen sich beispielsweise durch eine gewisse

Tendenz zum Englischen aus, während die Personen des öffentlichen Sektors (als einzige Gruppe) eine verstärkte Tendenz zur Verwendung der offiziellen Termini aufweisen und das Englische in ihrem Berufsleben generell keine bedeutende Rolle einnimmt.

In einem weiteren Schritt wurde versucht, mehr über die Gründe für die bevorzugte Verwendung der englischen Termini herauszufinden. Von großer Bedeutung für die fortwährende Verwendung des Englischen sind hierbei berufliche sowie integrative (Wunsch nach Integration) Gründe, was stark auf die bestehende Dominanz der englischen Sprache in der Domäne der Informatik hinweist. Der Verbreitung der Termini, den Selbstschutz-Gründen des Einzelnen, sowie den Kriterien, die die Wortbildung betreffen (z.B. Präzision, Synonymie, ästhetische Qualität) kommt, abgesehen vom Faktor Kürze, nur eine sekundäre Rolle zu. Die fortbestehende Verwendung von englischen Termini begründet sich also wohl darin, dass deren Verwendung in einer nach wie vor stark von der englischen Sprache dominierten Domäne eine erfolgreichere Kommunikation (Verständigung) garantiert.

Für die aktuelle Terminologiearbeit in Frankreich lässt sich aus diesen Resultaten ableiten, dass ein erfolgreiches Ersetzen sehr gebräuchlicher englischer Termini durchaus möglich ist - besonders bei den Personen des öffentlichen Sektors, aber auch bei den Nicht-Spezialisten, die mehrheitlich angeben, auf die englische Terminologie eher aus Notwendigkeit, als aus Überzeugung zurückzugreifen. Hingegen dürfte dieses Vorhaben bei den Spezialisten auf deutlich größeren Widerstand stoßen; diese sind mehrheitlich von der Überlegenheit der englischen Termini gegenüber den offiziellen überzeugt.

Es ist noch ein weiter Weg für das Französische zur Sprache der Informatik und des Internets, da die Kreation offizieller Termini von den Befragten allgemein nur mäßig gewünscht wird, und dies bedeutendere Veränderungen verlangen würde (z.B. stärkere Einbeziehung der Sprecher in den Kurationsprozess, verstärkte Publikation und Verbreitung der Termini, sowie eine intensivere Einbindung in die Lehre).

9.6 Curriculum Vitae

Persönliche Daten

Name Daniela Ploss Bakk. phil.
Geburtsdaten 18.07.1986, Bregenz
Kontakt daniela.ploss@gmail.com

Ausbildung

seit 10/2005 Studium der Romanistik an der Universität Wien: Französisch
03/2006 – 04/2011 Studium der Publizistik- und Kommunikationswissenschaft an der Universität Wien
Praxisfelder: Print- und Hörfunkjournalismus, Medien- und Kommunikationsforschung
Abschluss: Bakk. phil.
09/1996 – 06/2004 Bundesgymnasium Gallusstraße, Bregenz
Abschluss: Matura mit ausgezeichnetem Erfolg

Sprachkenntnisse

Deutsch Muttersprache
Französisch fließend in Wort und Schrift
Englisch fließend in Wort und Schrift
Italienisch Fortgeschritten
Latein Grundkenntnisse

Auslandsaufenthalte/ Sprachkurse

Französisch

09/2008 – 06/2009 Université Jean Moulin Lyon 3 (69008 Lyon) (Erasmus)
Abschluss: DEUF (Diplôme d'Études Universitaires Françaises)
02/2005 – 06/2005 Institut Parisien (75015 Paris)
Niveau: C2
08/2002 Alpha B – Institut linguistique (06000 Nice)

Italienisch

02/2008 Centro Cultura Italiana (40100 Bologna), Niveau: C1
2006 – 2007 Italienischkurse an der Wirtschaftsuniversität Wien (Anfänger I, Anfänger II, Auffrischkurs)